

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi



MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT TERRESTRE ET DU
DESENCLAVEMENT

AGEROUTE SENEGAL

**PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETAT LABE – MALI –
KEDOUGOU (220 KM)**

**SECTIONS SILY - SEGOU – DINDEFELO, SEGOU – FRONTIERE GUINEE ;
TINKOTO – BANDAFASSI ET KEDOUGOU-FONGOLEMI**

PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION (PAR)

ANNEXES



AGEROUTE
SENEGAL
Les routes du développement

Elaboré par :



Avril 2023

Annexe I : Liste complète des personnes affectées

Cf. fichier de base des données

Annexe 2 : PV des consultations

I. Services techniques centraux

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : Direction des Mines et de la Géologie

Lieu de la rencontre : Direction des Mines et de la Géologie

L'an deux mille vingt-trois, le 29 Mars s'est tenue à la Direction des Mines et de la Géologie une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 11 H 43 Min pour prendre fin à 11 H 57 Min. La séance a été présidée par Mr Mouhamadou Ndour, Directeur des Mines.

Etaient présents à cette rencontre : 01 homme.

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Mr Mouhamadou Ndour, 77 608 53 70

Points abordés

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

C'est un excellent projet. Il permet de relier la Guinée et le Sénégal et va faciliter l'interconnexion entre ces différentes nations. Il va aussi permettre le développement d'autres secteurs d'activités comme le commerce.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Impact sur les emprises des projets miniers en cours dans la zone ;
- Impact sur l'environnement.

Recommandations et attentes

Pour permettre d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :

- Disposer de la cartographie des projets miniers de la zone pour éviter d'impacter sur les projets miniers en cours de développement ;
- Prendre l'attache de l'ingénieur géologue qui s'occupe du cadastre minier et l'informer sur le tracé ;
- Eviter l'erreur commise à Mbodiène où une concession minière de 200 Km² a été divisée en deux par la route nationale ;
- Contourner les projets trouvés sur place ;
- Faire des études géotechniques puisqu'il s'agit de projets routiers ;
- Fournir les documents nécessaires pour l'exploitation des carrières et consulter les réglementations en vigueur ;
- S'approcher de la direction de Kédougou pour la cartographie des zones minières ;
- S'approcher de la direction de Kédougou pour l'identification des besoins en renforcement de capacités ;
- Prendre en compte la sécurité des travailleurs en les dotant d'EPI et en général prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des travailleurs et des riverains.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

- Mettre en place un comité de gestion des plaintes au niveau des communes et des départements traversés par le projet ;
- Impliquer les autorités administratives, la société civile, les OCB, les Badienou Goox, les femmes et les jeunes, bref, l'ensemble des parties prenantes au projet dans le comité de gestion des plaintes car si tous les organes sont représentés, cela permet une bonne prise en charge des plaintes ;
- Permettre et faciliter les négociations entre promoteurs et plaignants ;
- Inclure l'Inspection Régionale du Travail dans le comité de gestion des plaintes.
- Etant donné que ce comité inclue les OCB il peut aussi gérer les VBG ;
- Le comité peut aussi jouer le rôle d'arbitre dans la restauration des moyens de subsistance.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par la partie prenante ont été exprimés comme suit :

- Faire bénéficier le régional de Kédougou de formation dans le domaine de la cartographie.



Image de la rencontre avec la Direction des Mines, Mars 2023.

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : AGEROUTE

Lieu de la rencontre : AGEROUTE

L'an deux mille vingt-trois, le 31 Mars s'est tenue au siège social de l'AGEROUTE une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 09 H 38 Min pour prendre fin à 09 H 52 Min. La séance a été présidée par Mme Siré Badji, Environnementaliste.

Etaient présents à cette rencontre : 01 femme.

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Mme Siré Badji, 77 184 21 43

Points abordés

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;

- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Les études géotechniques et environnementales de ce projet ont été faites depuis 2019 mais faute de financement, sa réalisation a été mise en attente. Finalement la requête de financement a été soumise à la BAD en juin et une mission d'évaluation a eu lieu du 27 février au 10 mars et il est ressorti de cette mission que les données sont caduques et à réactualiser et faire une étude complémentaire pour les tronçons qui n'étaient pas pris en compte en 2019.

Le projet permettra de désenclaver cette zone et va faciliter la libre circulation des biens et des personnes. En gros, il va permettre le développement des activités économiques.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Difficulté d'accès à certaines zones, surtout au niveau de Sédhio ;
- Perturbation de la mobilité des personnes et des biens pendant les travaux ;
- Risques de violences liés aux mécontents de la population locale.

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :

- Impliquer les populations locales pour une bonne appropriation des projets ;
- Faire des aménagements qui répondent aux besoins des populations ;
- Prioriser les demandes de la population et les réaliser en fonction de la disponibilité du budget ;
- Mettre l'accent sur la qualité des travaux pour une infrastructure résiliente et résistante ;
- En amont du projet, sensibiliser les populations sur les potentiels impacts environnementaux et sociaux qui découleront de ce projet ;
- Sensibiliser les populations et les entreprises chargées de la maîtrise d'ouvrage sur les risques de VBG liés aux migrations de travailleurs ;
- Prendre en compte les réalités de la zone car il s'agit d'une population sensible ;
- Sensibiliser les autorités locales, les chefs de villages, les chefs traditionnels et religieux les enjeux des plaintes ;
- Faire des sensibilisations en amont et en aval du projet ;
- Partager avec l'AGEROUTE les informations permettant de cerner les perceptions des populations et leurs recommandations pour une bonne gestion du projet au niveau local ;

- Rendre compte à l'AGEROUTE sur les points sensibles pour lui permettre de ne pas rencontrer d'obstacles (tels que les mouvements d'humeur) au moment de l'exécution du projet ;
- Eviter d'impacter sur les forêts classées ;
- Prendre des mesures visant à éviter la dégradation de la qualité de l'air car c'est une zone déjà polluée du fait de l'exploitation de l'or.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

- Sensibiliser et impliquer les élus locaux ainsi que les chefs de villages, les autorités religieuses, et les Badienou Goox pour une bonne gestion des plaintes car ces élus et chefs coutumiers sont beaucoup plus influents que l'autorité administrative ;
- Mettre à disposition de chaque village impacté un registre pour le recueil des plaintes ;
- Gérer toutes les plaintes qui peuvent l'être au niveau local et passer en seconde instance en cas de non règlement.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par la partie prenante ont été exprimés comme suit :

- Former l'AGEROUTE (les environmentalistes, les chargés de projet et la mission de contrôle) sur les principes du bailleur en matière de réinstallation.

Accompagnement Social

- Appuyer les communautés dans le domaine de la santé.



Image de la rencontre avec l'AGEROUTE, Mars 2023.

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : Division du Contrôle des Pollutions et Nuisances

Lieu de la rencontre : DEEC

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril 2023 s'est tenue à la DCPN une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 11 H 50 Min pour prendre fin à 12 H 18 Min. La séance a été présidée par Mr Mamadou Lamine Dramé, agent à la DCPN.

Etaient présents à cette rencontre : 01 homme.

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Mr Mamadou Lamine Dramé, maladrame@gmail.com

Points abordés

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

Questions posées

- Quel sera le dispositif qui sera mis en place pour éviter que le ruissellement naturel impacte sur l'infrastructure?
- Quel est le barème d'indemnisation ?

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Nous ne pouvons que saluer la mise en oeuvre de ce projet qui contribue au développement du Sénégal.

Le projet va permettre un grand bond aux échanges économiques qui ont cours dans la zone en permettant la mobilité des personnes et des biens.

Notre point de vue est positif.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Dégradation de la qualité de l'air avec l'émanation de particules de poussière et de gaz ;
- Dégradation du couvert végétal avec le déboisement massif occasionné par la mise en œuvre de projets routiers ;
- Prolifération de déchets issus des bases-chantiers ;
- Risques liés à l'utilisation de la mélasse (qui est un produit à base de sucre utilisé dans la construction de routes pour empêcher le dégagement de poussière) qui attire les animaux qui sucent le produit ; ce qui cause beaucoup d'accidents ;
- Risques liés aux impacts (nuisances sonores) sur la faune.

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :

- Elaborer un plan de collecte et de gestion des déchets de chantier ;
- Eviter de vidanger les toilettes mobiles de chantiers dans la nature ;
- Respecter les normes en vigueur dans le traitement des déchets pour éviter tout risque de contamination de la nappe phréatique et des sols ;
- Prendre en charge les préoccupations émises par les acteurs ;
- Renseigner sur les systèmes de prise en charge des toilettes mobiles au niveau des chantiers ;
- Se rapprocher du centre de suivi de la qualité de l'air pour statuer sur la situation de référence ;
- S'attacher les services d'un prestataire agréé pour la gestion des déchets de chantier ;
- Faire les déclarations et chercher les autorisations nécessaires auprès de la DIC.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

- Mettre en place des comités locaux de gestion des plaintes ;
- Le de recueil des plaintes et leur suivi sera géré par ce comité local sous l'autorité des sous-préfets.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par la partie prenante ont été exprimés comme suit :

- Appui en moyens logistiques (deux imprimantes et deux ordinateurs fixes).

Accompagnement Social

- Se rapprocher des populations locales pour l'identification de leurs besoins et leurs attentes par rapport au projet ;
- Mais de manière générale, mettre l'accent sur l'appui aux jeunes, la construction de mosquées, de salles de classes, de centres socio-économique.



Image de la rencontre avec la Division du Contrôle des Pollutions et Nuisances, Avril 2023.

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELALABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : Direction de la Protection Sociale

Lieu de la rencontre : DPS

L'an deux mille vingt-trois, le 05 Avril s'est tenue à la DPS une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 15 H 20 Min pour prendre fin à 16 H 00 Min. La séance a été présidée par Mr Ibrahima Diop, Agent à la DPS.

Etaient présents à cette rencontre : 01 homme.

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Mr Ibrahima Diop, 77 248 95 71

Points abordés

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;

- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Le projet vient à son heure car c'est une demande sociale et une préoccupation partagée par la population de la zone Sud.

Ces pistes datent de la période des indépendances et n'ont jamais bénéficié d'aménagement dont ce sera pour le grand bonheur des populations et ça entre en droite ligne avec les objectifs du PSE dont le désenclavement est un axe important.

L'intérêt et la pertinence du projet sont certains et c'est à saluer.

La réalisation de ce projet va permettre de rendre la zone plus accessible.

Puisqu'il y aura des chantiers, notre division est concernée par rapport à la dimension Santé et Sécurité des Travailleurs.

Les chantiers de ce projet seront du ressort de l'Inspection du Travail de Kedougou. Elle effectuera des descentes sur le terrain pour vérifier si tout ce qui a été énoncé comme moyens a été effectivement déployé sur le terrain. Nous formulons toutes nos recommandations mais nos services extérieures prendront le relais sur le terrain.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Hostilité de ce milieu qui implique des manœuvres très risquées pour les travailleurs des chantiers ;
- Absence de déclaration des chantiers ;
- Difficultés de faire régner la discipline au niveau des chantiers en cas de non élaboration de règlement intérieur ;
- Manque de coopération et de collaboration des travailleurs (non-respect du règlement, absences de port d'EPI, etc.) et leur responsabilité dans la survenance de certains accidents ;
- La non généralisation des contrats de travail et ses impacts sur le climat social ;
- Conditions de travail au niveau des chantiers
- Absences de cotisations sociales pour les travailleurs ;
- Accidents de travail ;
- Tenue du bilan social qui est une obligation parfois omise par les employeurs ;

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :

- Prendre en compte la particularité du milieu et avoir un regard attentif sur la sécurité des chantiers ;
- Faire les déclarations de chantiers avec les effectifs concernés à installer pour permettre à l'Inspecteur du Travail d'être au courant et de prendre les dispositions nécessaires pour prévenir les accidents de travail et tout ce qui est risque professionnel ;

- Prendre en charge toutes les questions liées à la SST et cela passe par l'installation d'un comité d'hygiène et de sécurité ;
- Elaborer un programme de prévention ;
- Veiller à ce que les chantiers, conformément à la Législation, soit aménagée sur des périmètres dégagés, non proches des habitations ;
- Au cas où les chantiers auraient une durée minimale d'un an, prévoir l'élection de délégués du personnel ;
- Elaborer un règlement intérieur quelle que soit la durée car il peut arriver que l'Inspecteur examine le projet de règlement intérieur sans qu'il y ait élection de délégués car ils ne peuvent pas avoir la condition d'éligibilité d'un an dès l'ouverture du chantier ;
- Elaborer un règlement intérieur pour encadrer l'action des travailleurs et les sensibiliser par rapport au respect des prescriptions de l'employeur ;
- S'occuper à temps des contrats et de tout ce qui est déclarations à la Caisse de Sécurité Sociale, à l'IPRES et l'affiliation à une IPM ;
- Baliser et élaborer un plan de circulation en interne pour que les engins puissent circuler sans grand risque et dégager des espaces destinés à la mobilité des piétons ;
- Dans le cas où il y a du travail de nuit, prendre les dispositions particulières pour éviter les risques d'accidents qui y sont liés ;
- Faire une surveillance assez pointue par rapport aux horaires des travailleurs de nuit pour éviter de perturber leur rythme de sommeil car cela peut avoir des répercussions sur leur santé et leur vigilance ;
- Veiller à ce que l'adaptation des installations soient adaptées au travail nocturne ;
- Bien aménager les horaires et jours de repos ;
- Prendre en compte le contenu des différents décrets de 2006 pour tout ce qui touche à la signalisation, à la mobilité, aux obligations générales de l'employeur et tout ce qui est évaluation de risques et élaboration de programmes, suivi, etc. ;
- S'attacher les services d'un médecin de travail qui se chargera de faire les visites médicales et de déterminer qui est apte et à quel poste;
- Négligences qui pourraient justifier le facteur humain à l'origine des plus graves accidents ;
- Vérifier si tous les travailleurs sont dotés de conditions conformes aux exigences légales et réglementaires ;
- Se rapprocher nécessairement de l'Inspection du Travail car le promoteur ne peut à lui seul, maîtriser toutes les obligations ;
- Prévoir un local dédié à la restauration dès l'instant qu'il y a un effectif minimal de 11 travailleurs ;
- Prendre en compte le genre au niveau des lieux d'aisance et vestiaires ;
- Prévenir les effets de la pollution par la promotion du port de masque, de l'arrosage, etc ;
- Avoir un tableau de bord pour la gestion des RH.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

- Faire élire et impliquer des délégués du personnel dans la gestion des plaintes ;

- Charger ce comité du recueil et du report des plaintes individuelles de travailleurs ;
- Initier des rencontres et permettre aux travailleurs de pouvoir s'exprimer par rapport à leurs préoccupations pour la prévention des conflits ;
- Impliquer l'Inspecteur du Travail dans la prévention et la résolution des plaintes ;
- Sensibiliser pour éviter les VBG (harcèlement moral et sexuel).

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par la partie prenante ont été exprimés comme suit :

- Formations spécifiques en rapport avec la prise en charge de la SST dans les métiers du BTP.

Accompagnement Social

- Beaucoup de choses peuvent être faites dans le domaine de la RSE et on peut viser les secteurs de l'éducation et de la santé car les populations sont très dénuées en terme d'accès aux infrastructures.



Image de la rencontre avec la Direction de la Protection Sociale, Mars 2023.

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELALABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : Direction Générale des Infrastructures Routières et du Désenclavement

Lieu de la rencontre : Direction Générale de la Police Nationale

L'an deux mille vingt-trois, le 11 Avril s'est tenue à la Direction Générale de la Police Nationale une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 12 H 20 Min pour prendre fin à 12 H 43 Min. La séance a été présidée par Mr Ibrahima Senghor, Commissaire de Police.

Etaient présents à cette rencontre : 01 Homme.

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Mr Ibrahima Senghor, 77 656 07 98.

Points abordés

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

D'emblée, je peux dire que nous sommes favorables au projet car cela va faciliter le contrôle et améliorer la libre circulation des personnes et des biens.

Ce projet constitue un appui à la réalisation des principes de libre circulation énoncés par l'UEMOA.

Cela va impacter positivement sur le contrôle car va inciter les voyageurs à emprunter les axes où le personnel dédié au contrôle sera en poste.

Au cas où ils n'existeraient pas nous allons, après l'aménagement, installer des postes de contrôle au niveau de ces axes.

Ce projet aura un impact positif sur la sécurité car mettra fin à l'emprunt des points de passages non officiels.

Préoccupations et craintes

L'acteur n'a pas émis de préoccupations liées à la réalisation du projet.

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :



- Prévoir des postes de contrôle pour la Police ;
- Collaborer avec les forces de défenses et de sécurité présentes au niveau local ;
- Recruter la main d'œuvre locale dans le cadre des travaux ;
- Indemniser les populations impactées par le projet ;
- Aménager des ralentisseurs conformes aux normes pour réduire le risque d'accidents

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

- Le projet traverse des zones rurales et à ce niveau, cela relève des compétences de la Gendarmerie ;
- Donc il faut impliquer la gendarmerie dans le MGP ;
- Au cas où le projet passe à l'intérieur de Kédougou, se rapprocher du Commissariat Central de Sécurité Publique de Kédougou pour une diligence des plaintes ;
- Etant donné que c'est une zone en proie à la traite des personnes et à la criminalité transnationale, bien sensibiliser sur les VBG et sur toutes les formes de violence en général.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par la partie prenante ont été exprimés comme suit :

- Il y a beaucoup de directions au niveau de la Police. En ce qui nous concerne, nous gèrons les frontières, les entrées et les sorties et nous serons intéressés par des formations sur :
 -  Le principe de libre circulation des biens et des personnes
 -  La gestion intégrée des frontières et sur la sécurisation des frontières ;
- Il y a d'autres directions qui gèrent la sécurité publique et ce sont ces dites directions qui auront besoin de renforcement de capacités en matière de circulation routière

Accompagnement Social

- Constructions de structures sanitaires et scolaires ;
- Accompagner les populations (les jeunes et les femmes) dans l'entrepreneuriat.



Image de la rencontre avec la Direction de la Police Nationale, Avril 2023.

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : Direction de l'Assainissement

Lieu de la rencontre : Direction de l'Assainissement

L'an deux mille vingt-trois, le 07 Avril s'est tenue à la Direction de l'Assainissement une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 10 H 46 Min pour prendre fin à 11 H 18 Min. La séance a été présidée par Mr Siny Sène, Chef de projet à la Direction de l'Assainissement.

Etaient présents à cette rencontre : 01 Homme.

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Mr Siny Sène, 77 420 84 18.

Points abordés

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;

- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La pertinence de projets de ce genre ne fait aucun doute. Nous saluons le projet.

Il va permettre d'améliorer les échanges entre les deux pays et entre les localités internes.

Le projet va contribuer au développement des localités traversées et au global à celui des pays concernés.

Si on présente l'exemple du marché de Diaobé, il est alimenté par au moins trois pays (Conakry, Bissau, Sénégal) d'où l'importance du projet vu son apport dans ce sens.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Impact sur le drainage des eaux pluviales avec la perturbation des voies de passage naturelles ;
- Risques d'inondation et de ses impacts sur l'infrastructure et sur les habitations ;
- Non fonctionnalité du plan directeur d'assainissement, qui donc, n'existerait que de nom ;
- Perturbation des activités socio-économiques des populations pendant les travaux ;

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :

- Faire des ouvrages résilients par rapport au climat et par rapport à l'environnement en général ;
- Cartographier les réseaux de tous les concessionnaires qui interviennent au niveau de la zone du projet pour éviter de les impacter ;
- Faire une situation de référence par rapport à l'existant en termes de réseaux ;
- Tenir compte du fait que Kédougou est une zone de socle par rapport au dimensionnement des ouvrages et tranchées ;
- Prendre en compte toutes les spécificités géomorphologiques de la zone ;
- En termes d'assainissement, privilégier les solutions basées sur la nature ;
- Prendre en charge les types d'assainissement autres que le drainage des eaux pluviales (eaux usées) car il n'y a pas encore de système approprié d'assainissement au niveau de ces zones ;
- Mettre sur pied un système d'assainissement mais en se conformant au plan directeur existant ;
- Indemniser les populations économiquement et socialement impactées par le projet ;
- Préserver les exutoires d'eau pour éviter les inondations ;
- Préserver les bassins versants ;
- Elaborer un plan de gestion des déchets de chantier ;

- En ce qui concerne les eaux usées, les déchets de chantier, les produits dangereux, etc. il faut aller vers la caractérisation des déchets, identifier chaque type de déchet et pour chaque type de déchet, proposer un mode de gestion, ensuite, identifier et impliquer sur le plan institutionnel, la structure en charge de la gestion de ce type de déchet ;
- Prendre en compte les réalités locales pour éviter les frustrations susceptibles de saper la bonne marche du projet ;
- Tenir compte des considérations d'ordre culturel et d'ordre culturel pour écarter les potentiels conflits.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

- Minimiser le risque de survenance de plaintes via une sensibilisation, une implication des populations (à toutes les étapes du projet), un recensement exhaustif des biens impactés et une indemnisation correcte des pertes ;
- Impliquer les populations locales dans le comité de gestion des plaintes ;
- Privilégier le dialogue et la concertation dans le règlement des plaintes.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par la partie prenante ont été exprimés comme suit :

- Formation en gestion des infrastructures routières.

Accompagnement Social

- L'accompagnement social doit aller dans le meme sens que le projet, en d'autres termes, mettre l'accent sur l'émanagement des petites pistes qui desservent les villages et qui permettent de raliier les infrasstrucres routières principales ;
- Se rapprocher des populations pour une bonne identification de leurs besoins en accompagnement social.



Image de la rencontre avec la Direction de l'Assainissement, Avril 2023.

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELALABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : Direction Générale des Infrastructures Routières et du Désenclavement

Lieu de la rencontre : DGIRD

L'an deux mille vingt-trois, le 11 Avril s'est tenue à la DGIRD une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 14 H 40 Min pour prendre fin à 15 H 09 Min. La séance a été présidée par Mr Alla Diouck, Environnementaliste.

Etaient présents à cette rencontre : 01 Homme

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts: Mr Alla Diouck

Points abordés

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Ce projet est d'une importance capitale car il permet la connection entre plusieurs localités transfrontalières.

C'est un projet qui booste l'économie des zones concernées.

Ces infrastructures de communication permettent non seulement un désenclavement mais aussi une bonne circulation des personnes et des biens.

C'est aussi un projet qui tend à rapprocher les deux populations car lorsque l'infrastructure est commune les frontières et sautent et lorsque ces dernières sautent cela permet des interactions entre les populations.

Il permet de booster l'économie locale mais aussi celle entre les deux pays car dans le cadre des relations commerciales les populations de la Guinée auront la possibilité de faire venir leurs marchandises et de se ravitailler en produits venant du Sénégal.

C'est aussi un projet qui tend à désenclaver ces localités car l'infrastructure est un facteur d'accessibilité qui permet aux populations de gérer la dimension économique mais aussi de booster d'autres secteurs à savoir l'urbanisation, le secteur de la santé, mais aussi ça crée des emplois surtout pour les populations riveraines.

Au delà cela permet aussi le développement de l'activité du transport avec les bus qui font la navette entre plusieurs pays. Cela va donc permettre une bonne liaison du matériel roulant pour permettre aux populations de vaquer librement à leurs préoccupations.

Le projet participera grandement au développement de la zone car les populations locales auront des opportunités d'emploi dans le cadre des travaux.

L'exploitation des carrières est une opportunité de recette pour la fiscalité locale et pour le projet car la proximité (avec le silex disponible au niveau de Bakal) aura une incidence sur les coûts.

Enfin, c'est un projet qui vient à son heure car il permettra un gain de temps pour les déplacements. Les déplacements seront moins coûteux et dureront moins longtemps.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Risques de noyades si les travaux ont lieu en période hivernale ;
- Frustrations et ruptures de lien social ;
- Gestion des ordures.

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :

- Œuvrer à la disponibilité de moyens de connexion, par exemple des bretelles qui permettent à certaines localités d'avoir une connexion avec l'infrastructure principale ;
- Gérer un certain nombre de facteurs à savoir l'amélioration du cadre de vie ;
- Bien prendre en compte les préoccupations des populations bénéficiaires du projet ;
- Bien gérer la restauration des moyens de subsistance ;
- Privilégier la négociation et la concertation pour éviter les frustrations ;
- Cartographier les risques et gérer les sensibilités du milieu ;
- Bien prendre en compte la dimension climatique afin de réaliser des infrastructures résilientes ;
- Procéder à un reboisement progressif pour parer à la déforestation issue de la libération des emprises ;
- Synchroniser avec les projets existants pour éviter les doublons et chevauchements ;
- Respecter les prescriptions en vigueur pour la mise en place des bases-chantiers, bases-vie et autres ;

- Créer des voies de déviation pour éviter l'impact sur la mobilité ;
- Préserver les infrastructures existantes en prenant les mesures nécessaires dans le cadre des transports de produits dangereux ;
- Prendre en charge la gestion des déchets ;
- Se conformer au règlement 14 (Règlement mis en place par l'espace UEMOA pour permettre de normaliser le pesage afin d'éviter l'agressivité sur le réseau) pour les gabarits des engins de chantier ;
- Se rapprocher de la Direction des mines pour les autorisations préalables et les règlements relatifs à l'exploitation des zones d'emprunt ;
- S'attacher les services d'environnementalistes pour être en parfaite adéquation avec les exigences environnementales ;
- Protéger les travailleurs ;
- Respecter les procédures nécessaires à la mise en place de zones de projets ;
- Respecter la réglementation relative à la construction routière ;
- Prioriser le recrutement local avec un accent mis sur l'équité et la transparence.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

- Mener des campagnes de sensibilisation sur les MST et sur toute autre forme d'abus pour éviter les VBG ;
- Pour le règlement des VBG impliquer les OCB car elles peuvent être d'un appui certain pour la sensibilisation et la communication du projet.
- Prendre l'exemple de la CETUD en centralisant (au niveau de l'AGEROUTE ou au niveau de la Préfecture) la gestion des plaintes avec un suivi régulier ;
- Impliquer les populations dans le MGP. Elles peuvent être chargés du recueil des plaintes ;
- Faire preuve de réactivité dans la gestion des plaintes ;
- Faire des suivis réguliers avec une traçabilité sur le niveau de règlement et sur le retour vers les plaignants.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par la partie prenante ont été exprimés comme suit :

- Formation en gestion environnementale ;
- Formation sur le Changement climatique ;
- Dotation des services chargés du suivi environnemental en véhicules, outils modernes de suivi de l'environnement chantier, EPI.

Accompagnement Social

- Appuyer les populations dans la construction d'infrastructures sociales de base ;
- Mais d'abord se rapprocher des populations pour une identification et une priorisation de leurs besoins ;

- Respecter les engagements pris dans le cadre de l'accompagnement social et figurant sur le PGES.



Image de la rencontre avec la Direction Générale des Infrastructures Routières et du Désenclavement, Avril 2023.

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELALABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : Direction de la Protection Civile

Lieu de la rencontre : Direction de la Protection Civile

L'an deux mille vingt-trois, le 03 Avril s'est tenue à la Direction de la Protection Civile une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 09 H 41 Min pour prendre fin à 09 H 55 Min. La séance a été présidée par Mr Mbaye Seck, Chef de Bureau DPC.

Etaient présents à cette rencontre : 01 Homme.

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts: Mr Mbaye Seck, 77 430 10 99

Points abordés

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Nous manifestons la volonté d'accompagner ce genre de projets; que ce soit sur le plan infrastructurel ou sécuritaire.

Nos missions régaliennes font qu nous sommes toujours en phase avec ces projets.

C'est un projet de développement d'une grande importance car va permettre la communication entre différentes localités.

Ce projet va favoriser les échanges et enrichir le paysage culturel et économique de la zone.

Ses impacts économiques seront positifs car le cadre de vie et l'économie de la zone s'en trouveront améliorés.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Impacts sur l'environnement (pollution atmosphérique pendant la phase chantier)
- Impacts sur la sécurité des personnes ;
- Perturbation de la mobilité des riverains ;
- Perturbation des activités socio-économiques.

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :

- Assurer la sécurité et la santé des travailleurs en les dotant d'EPI et d'EPC ;
- Préserver les biens privés ;
- Sauvegarder l'environnement ;
- Sensibiliser les populations afin d'éviter frustrations ;
- Éviter au maximum les pertes d'habitat conformément au principe du bailleur ;

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

- Créer un cadre de concertation en impliquant les autorités administratives, les autorités locales et les populations.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par la partie prenante ont été exprimés comme suit :

- Notre institution étant transversale on a besoin de renforcement dans tous les domaines : Environnement, Sécurité, etc.
- Dotation en EPI car nous avons beaucoup de missions de terrain.

Accompagnement Social

- Se rapprocher des acteurs qui interviennent dans la zone pour l'identification des besoins identifiés dans la zone ;
- Respecter tous les engagements pris dans le cadre de la RSE.



Image de la rencontre avec la Direction de la Protection Civile, Avril 2023.

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : Division des Etudes d'Impact

Lieu de la rencontre : DEEC

L'an deux mille vingt-trois, le 17 Avril s'est tenue à la DEI une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 11 H 04 Min pour prendre fin à 11 H 23 Min. La séance a été présidée par Mr Mamadou Baldé, Agent à la DEI.

Etaient présents à cette rencontre : 03 Hommes et 01 Femme.

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Mr Mamadou Balde, 77 650 00 60

Points abordés

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Notre avis ne se base que sur l'incidence environnementale du projet et en ce sens on peut dire que c'est un bon projet qui va jouer un grand rôle dans le changement climatique car le fait d'aménager ces pistes va permettre une meilleure protection de l'environnement.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Impact du relief de la zone sur la durabilité de l'ouvrage ;
- Non réhabilitation des zones d'emprunt ;

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :

- Réaliser des ouvrages dont le dimensionnement est adapté au relief de la zone ;
- Remettre à niveau les carrières exploitées pour les besoins de matériaux ;
- Associer la DREEC et recueillir sa validation dans le choix des sites d'emprunt ;
- Déclarer les bases chantiers ;
- Se rapprocher de la DIC et de la DCPN pour recueillir leurs recommandations ;
- Faire preuve d'une gestion spécifique des bases chantiers surtout en termes d'assainissement et de gestion des risques ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour la gestion de l'Hygiène, de la santé et de la Sécurité des travailleurs ;
- Prévoir des voies de déviations et contourner les villages pour éviter les accidents ;
- Prévoir dans les indemnités les champs impactés par les voies de déviation ;
- Consulter les populations locales pour recueillir leurs avis et recommandations ;
- Faire une bonne identification des parties prenantes à consulter et éviter d'omettre des acteurs stratégiques car le Conseil Départemental se plaint généralement de ne pas être consulté dans le cadre des évaluations environnementales ;

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

- Définir le MGP en amont du projet car si des griefs surviennent en pleine réalisation il y aura des blocages avec leurs répercussions sur le calendrier d'exécution ;

- Dialoguer, communiquer, informer à toutes les étapes du projet pour éviter la survenance de conflits.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par la partie prenante ont été exprimés comme suit :

- Dotation en outils et instruments de suivi (Sonomètres, instruments de mesures de la qualité de l'air) car c'est un point important lorsqu'il s'agit de suivi de projets routiers ; surtout au cas où le projet traverse des parcs ou autres zones protégés.

Accompagnement Social

- Construction et équipement d'écoles, réhabilitation de murs de clotures ;
- Mettre les engagements pris en termes d'accompagnement social dans le PGES pour en faire un contrat inviolable que le promoteur sera tenu de respecter ;



Image de la rencontre avec la Division des Etudes d'Impact, Avril 2023.

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELALABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : Service d'hygiène

Lieu de la rencontre : Locaux du service

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars s'est tenue au service d'hygiène une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 13h 02mn et a pris fin à 13h 25mn. La séance a été présidée par Capitaine Diallo, chef de la Division qualité.

Etaient présents à cette rencontre : 01 Homme.

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Capitaine Diallo, 77 556 56 98

Points abordés

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Interrogé sur son avis concernant le projet, la partie prenante a estimé que :

- Nous avons une brigade régionale d'hygiène et des sous-brigades (Saréya, Salémata et Kédougou) dans cette zone. Kédougou fait partie de nos zones prioritaires et on y met l'accent sur l'assainissement total piloté par la communauté (ATPC) ;
- L'aménagement de la route va décongestionner le trafic sur cet axe. Sans route il n'y a pas d'accès à la zone alors que c'est l'accès qui règle le problème de l'évacuation des malades, de l'écoulement des produits agricoles, de la scolarisation des enfants etc. C'est un projet qui facilitera la mobilité humaine et qui sera très bénéfique aux agents de l'administration, à la population et aux étrangers. Il permettra de relier les frontières ;

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- La défécation à l'air libre (indicateur clé de pauvreté) par le personnel de chantier et son impact sur la contamination des champs ;
- Les risques liés à la transmission de MST ;
- Les envolés de poussières ;

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :

- Accompagner les populations déplacées dans la mise en place d'un système d'assainissement adéquat ;
- Arroser régulièrement les pistes afin de préserver la population riveraine et les végétaux (santé humaine et photosynthèse) en phase chantier ;
- Contrôler les sources d'approvisionnements en eau potable dans les bases ;
- Collaborer avec le service d'hygiène pour la sensibilisation et les conseils liés aux mesures alimentaires et l'importance de l'obtention d'un certificat médical ;
- Accompagner les vendeuses de denrées dans les chantiers sur l'hygiène alimentaire afin de préserver les usagers d'intoxication ;
- Sensibiliser les entreprises sur l'installation et la gestion des toilettes mobiles dans les chantiers afin d'éviter la défécation à l'air libre ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur la Covid 19, les maladies zoonotiques et le VIH ;
- Mettre l'accent sur les mesures de sécurité parce que parfois la population ne connaît pas les risques liés à la traversée des zones de chantiers ;
- Baliser les chantiers ;
- Veiller au parcours du bétail ;
- Respecter les normes d'hygiène, de qualité et de sécurité et sanctionner au besoin ;
- Exiger le port d'EPI (casques, gants etc.).

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

- Les plaintes sont généralement liées à la poussière ou au manque d'accompagnement des populations par l'entreprise ;
- Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes qui mettra à profit les acteurs communautaires notamment le chef de village qui peut proposer un point focal issu de la communauté et un relais communautaire de santé pour les VBG. Saisir qui de droit pour les violences basées sur le genre ;

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par la partie prenante ont été exprimés comme suit :

- Appui des relais communautaires à la supervision des activités liées à la sensibilisation sur les bonnes pratiques d'hygiène (hygiène alimentaire, contrôle de la qualité de l'eau) ;
- Dotation de réactifs pour le contrôle de la qualité de l'eau.

Accompagnement Social

- Accompagner les populations dans l'approvisionnement en eau potable ;



Image de la rencontre avec le Service national de l'hygiène, Mars 2023.

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des sols (DEFCCS)

Lieu de la rencontre : Locaux du service

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril s'est tenue à la DEFCS, une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 13h 50mn et a pris fin à 14h 23mn. La séance a été présidée par Lt. DIOUF, responsable des études d'impact et évaluation environnementale.

Etaient présents à cette rencontre : 1homme.

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Lt Diouf 77 508 34 09

Points abordés

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Interrogé sur son avis concernant le projet, la partie prenante a estimé que :

- Le projet d'aménagement de cette route inter-état Labé-Mali-Kédougou est un intéressant et important projet qui permettra de désenclaver les localités traversées. Le bitumage des pistes préservera la flore qui faisait difficilement la photosynthèse à cause de la poussière et la faune de certaines maladies.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- L'impact du projet sur le parcours de bétail ;
- Les risques d'accidents en phase d'exploitation ;
- Le taux de végétation perdus en phase d'aménagement des pistes qui n'est pas encore restauré (plus de 100ha déboisés en phase d'aménagement des pistes) ;
- Le risque de pollution sonore et son impact sur la reproduction des animaux ;
- Les envolés de poussières en phase chantier ;
- Les accidents d'animaux en phase d'exploitation ;

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :

- Créer des couloirs de passage des animaux afin de faciliter le mouvement des animaux qui se déplacent du parc vers le Mali ou vice-versa ;
- Tenir compte de la quiétude des animaux notamment ceux qui sont en phase de reproduction ;
- Sensibiliser les usagers sur les tracés fréquentés par les animaux ;
- Communiquer sur le braconnage et les coupes d'arbres ;
- Consulter le service forestier de Kédougou notamment le responsable de la zone intersynergétique ;

- Evaluer en monnaie les pertes de stock de carbone en rapport avec le changement climatique ;
- Informer régulièrement les services forestiers sur les cas d'accidents d'animaux sur la route en phase d'exploitation

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

- Faire en sorte que le dépôt des plaintes soient accessibles ou faciles à déposer ;
- Mettre en place des points de plaintes dans les localités traversées pour le recueil qui seront traités par le porteur du projet ou le service environnement de la région ;
- En matière de violence basée sur le genre se référer directement à la justice ;
- Mettre en place un cadre de sensibilisation sur les violences basées sur le genre ;

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par la partie prenante ont été exprimés comme suit :

- Un renforcement de capacité des agents forestiers sur l'impact carbone des routes ;
- Formation sur les nouvelles technologies ;
- Un renforcement de capacité sur le suivi de la faune ;



Image de la rencontre avec la Direction des Eaux et Forêts, Avril 2023.

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELALABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : Brigade Nationale des Sapeurs-pompiers

Lieu de la rencontre : Locaux du service

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril s'est tenue à la Brigade nationale des sapeurs-pompier, une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 10h 05mn et a pris fin à 10h 35mn. La séance a été présidée par Capitaine Diallo.

Etaient présents à cette rencontre : 1homme

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Capitaine Diallo, 77 529 14 87

Points abordés:

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Interrogé sur son avis concernant le projet, la partie prenante a estimé que :

- L'aménagement de la route Labé-Mali-Kédougou permettra de fluidifier le transport inter-état et/ou favoriser l'inter connectivité des pays. Le projet va rentabiliser les échanges et participer à une bonne mise en œuvre des directives de la CEDEAO. Il favorisera la libre circulation des biens et des personnes et les échanges commerciaux.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- La qualité du bitume ou de la chaussée qui affecte les pneus ;
- Les risques d'accidents en cas de dégradation de la chaussée ;
- Les risques de pollution atmosphérique ;
- Les envolés de poussières ;
- L'apparition de maladies respiratoires ;
- La dégradation de la chaussée par les gros porteurs ;

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :

- Installer les moyens de secours adapté au risque à défendre ;

- Former le personnel aux gestes de premiers secours et à la manipulation des extincteurs dans les bases chantiers et vie ;
- Exiger le port d'équipement de protection individuel au cours des travaux ;
- Etre en contact avec les compagnies d'incendies et de secours de la zone ;
- Bien gérer les éventuels dépôts d'hydrocarbures dans les bases chantiers ;
- Respecter les emprises de route et aménager convenablement la chaussée, les accotements, les talus et les fossés ;
- Tenir compte des cours d'eau et prévoir des radiers ou des buses pour faciliter l'écoulement des eaux ;
- Prévoir la signalisation verticale et horizontale ;
- Installer des aires de repos pour les voyageurs en phase d'exploitation ;
- Prévoir des aires de pesage pour les gros porteurs ;
- Réaliser des moyens d'évacuation dans les bases vie et chantiers ;
- Installer une infirmerie dans la base vie ;
- Prévoir un plan de circulation

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

- Se référer au mécanisme du service de la Douane ou de la police sur site.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par la partie prenante ont été exprimés comme suit :

- Renforce les capacités opérationnelle de la caserne locale par une dotation d'ambulance et de véhicules d'interventions ;



Image de la rencontre avec la Brigade Nationale des Sapeurs pompier, Avril 2023.

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELALABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : Senelec

Lieu de la rencontre : Locaux du service

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril s'est tenue à la Senelec, une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 11h 50mn et a pris fin à 12h 20mn. La séance a été présidée par M. Ndiogou DIOP

Etaient présents à cette rencontre : 1 homme

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : M. Diop 77 819 54 21

Points abordés

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

- Le projet d'aménagement de cette route est un important projet qui permettra de désenclaver ces localités, de gagner du temps pendant les trajets et de rallier rapidement les services sociaux de base à Kédougou. La route favorisera le brassage des populations et la cohésion sociale
- La section Kédougou-Fongolémi permettra de raccorder cette dernière au reste du pays et d'y développer la commercialisation des produits agricoles.
- La route sera une opportunité de développement énorme et va booster le développement du tourisme qui profitera aux populations.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Les risques d'accidents sur les poteaux électriques ;
- L'augmentation du trafic dans la zone ;
- Le transport rapide du bétail volé en dehors des frontières ;
- Les coupes d'arbres en phase chantier ;
- Le risque de terrorisme ou de passage de jihadistes ;

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :

- Respecter la distance réglementaire entre les aménagements et les lignes de la Senelec afin d'éviter les accidents sur les poteaux ;
- Tenir compte des ouvrages de la Senelec dans le choix des tracés afin de faciliter la maintenance ;
- Identifier les besoins des populations locales en termes de santé, d'accès à l'eau potable et de raccordement en électricité ;
- Eviter de dénaturer le charme de la zone à cause de la route ;
- Préserver le mérite lié à la visite des chutes de Dindéfelo ;
- Tenir compte des couloirs de transhumance des bétails ;
- Prévoir des ponts ou des ralentisseurs dans les zones traversées par les animaux ;
- Eviter de perturber la quiétude des animaux avec l'augmentation du trafic dans la zone ;
- Respecter les normes d'installation des chantiers ;

- Exiger la limitation des vitesses par les camions qui traversent les villages ;
- Arroser régulièrement les chantiers pour éviter les envolés de poussières ;
- Penser à un reboisement compensatoire ;
- Sensibiliser les populations sur les dangers de la route ;
- Renforcer la sécurité routière et veiller à ce que Kédougou ne soit pas une zone de passage à tout trafic ;
- Penser à élargir le projet à la route Salémata-Tanaaff.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

- Mettre en place un mécanisme local et s'attacher les services des chefs de villages, des présidents d'OCB et ceux des autorités administratives.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par la partie prenante ont été exprimés comme suit :

- Renforcer les capacités des acteurs locaux (Du gouverneur aux acteurs à la base) sur la sécurité des frontières ;
- Sensibiliser sur les dangers de la route et sur l'impact de la route dans les localités surtout avec l'exploitation minière.



Image de la rencontre avec la Senelec, Avril 2023.

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : ONAS

Lieu de la rencontre : Locaux du service

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars s'est tenue à l'ONAS une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 13h 00mn et a pris fin à 13h 50mn. La séance a été présidée par Mme Diallo

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)
Etaient présents à cette rencontre : 1 homme et 01 femme.

Contacts : Mme Diallo 77 649 05 08

Points abordés

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Interrogé sur son avis concernant le projet, la partie prenante a estimé que :

- Le réseau routier qui sera aménagé favorisera le développement économique de la zone en partie grâce au commerce. Il fera revivre ces localités enclavées et va booster la croissance démographique.
- ONAS ne dispose d'aucun ouvrage à Kédougou ;

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- La perturbation des activités des personnes qui seront déplacées ;
- Les parcelles agricoles impactées par le projet ;
- Les risques d'accident de circulation en phase d'exploitation ;
- La gestion des déchets solides dans les chantiers ;

- L'impact de la route sur la faune et/ou la biodiversité en générale

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :

- Tenir compte du plan directeur d'assainissement de Kédougou ;
- Faire un plaidoyer à l'ONAS afin de bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de la mise en place d'un système d'assainissement sur la route ;
- Consulter le chef de service régional ;
- Recruter la main d'œuvre locale et/ou des entreprises locales ;
- Prendre en compte la réalité culturelle ;
- Mettre en place un cadre de concertation pour faciliter l'échange entre toutes les parties prenantes ;
- Impliquer la population locale dans toutes les phases de mise en œuvre ;
- Echanger avec la population sur les déviations et les risques en phase travaux ;
- Veiller à l'environnement immédiat des chantiers et exiger le port d'EPI ;
- Signaler les zones de passage des animaux ;
- Penser à un reboisement compensatoire pour les pertes végétales ;

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

- Installer des comités locaux de médiation dans les villages présidés par des personnes influentes comme les présidents d'OCB, les Imams etc.
- Former les membres des comités locaux à la gestion des conflits et à la médiation ;
- Mettre à profit ces comités pour la gestion des cas de violence basée sur le genre.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par la partie prenante ont été exprimés comme suit :

- Une formation sur l'hygiène et la sécurité environnementale des projets routiers ;



Image de la rencontre avec l'ONAS, Avril 2023.

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELALABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : Agence National de l'Aménagement du Territoire (ANAT)

Lieu de la rencontre : Locaux du service

L'an deux mille vingt-trois, le 18 mars s'est tenue à l'ANAT une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 10h 00mn et a pris fin à 10h 30mn. La séance a été présidée par Mme Seck

Etaient présents à cette rencontre : 01 femme

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Mme SECK, 77 651 69 52.

Points abordés

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Interrogé sur son avis concernant le projet, la partie prenante a estimé que :

- Ce projet permettra de désenclaver les localités traversées. Dans la mesure où c'est une zone transfrontalière la route permettra de sécuriser les frontières et de faciliter la mobilité des forces de défense et de sécurité (policiers et douaniers).
- L'aménagement de la route va faciliter les échanges entre les communautés et la mobilité humaine. La qualité de la route va également favoriser le transport de produits miniers ;

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- L'impact du projet sur les activités économiques impactées ;
- Le passage fréquent des gros porteurs à lourd gabarit ;
- La forte pluviométrie et la quantité d'eau qui ruisselle par les routes ;
- La durabilité des routes affectée par le ruissellement des eaux ;
- Les risques d'inondations des maisons ou des champs par les eaux dont le ruissellement sera facilité par la route ;
- La proximité des routes au réseau hydrographique qui est un affluent du fleuve Gambie ;
- Le flux des transhumants et la traversée des routes par le bétail ;
- L'impact des travaux sur les sites d'extractions minières ;

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :

- Faire une demande de visa de localisation ;
- Tenir compte du passage fréquent des camions gros porteur lors du dimensionnement ;
- Installer un centre de pesage ;
- Prévoir l'évacuation des eaux de pluies afin de garantir la durabilité de la route
- Proposer dans le PGES un moyen de récupération des eaux pluviales qui transiteront par les routes pour l'irrigation des champs ;
- Etudier la possibilité de collaborer avec le centre de traitement des eaux pour l'alimentation en eau potable de Kédougou pour la récupération des eaux de pluies ;

- Créer des bassins pour la récupération des eaux de ruissellement ;
- Associer la population locale dès l'entame du projet ;
- Prévoir des ouvrages de franchissement pour le bétail ;
- Sécuriser les routes afin d'éviter les risques d'accident d'animaux ;
- Echanger avec les éleveurs sur les parcours de bétail ;
- Sensibiliser les éleveurs sur les risques liés à la divagation des animaux sur les routes ;
- Respecter et sécuriser les emprises afin d'éviter l'occupation du rayon de sécurité ;
- Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

- Mettre en place un cadre de concertation au niveau local géré par une association ou une ONG qui intervient au niveau local pour la gestion des plaintes liées au projet et au cas de VBG ;

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Aucun besoins en renforcements de capacités n'a été souhaité par la partie prenante.

Accompagnement Social

- Accompagner les producteurs pour l'irrigation de leurs champs par les eaux récupérées et les éleveurs pour l'abreuvement du bétail ;
- Former la population locale pour des activités de pisciculture ;



Image de la rencontre avec l'ANAT, Avril 2023.

PROCES VERBAL DE RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'ACTUALISATION DE L'EIES ET DE L'ELABORATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Structure/Acteur rencontré : Haut commandement de la gendarmerie nationale

Lieu de la rencontre : Locaux du service

L'an deux mille vingt-trois, le 19 avril s'est tenue à l'Etat major du Haut commandement de la gendarmerie une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation de l'actualisation de l'EIES et de l'élaboration du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 10h 30mn et a pris fin à 11h 10mn. La séance a été présidée par Général Martin Faye, Commandant de la gendarmerie territoriale ;

Etaient présents à cette rencontre : 2hommes

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Général Martin Faye, 77 529 77 02

Points abordés

Les points abordés avec les parties prenantes sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Besoins en Renforcement de Capacités ;
- Accompagnement Social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Interrogé sur son avis concernant le projet, la partie prenante a estimé que :

- Les infrastructures routières ont toujours des impacts positifs sur la zone bénéficiaire. Elles facilitent la mobilité des personnes et des biens ;
- L'aménagement de cette route va d'une part nous donner plus de travail car la route sera beaucoup plus fréquentée et d'autre part va faciliter la tâche à la gendarmerie de la zone dont qui va se mouvoir plus facilement et parcourir de longues distances dans de court délais en toute saison ;

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Le caractère accidentogène d'une route bitumée ;
- Le manque de signalisation horizontale ou verticale sur les routes ;
- La fréquentation accrue de ces axes par les gros porteurs ;

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, l'acteur recommande de :

- Se rapprocher du Commandant de brigade pour la sécurisation du chantier et des bases à travers des patrouilles régulières dans le cadre de la surveillance générale ;
- Sécuriser au maximum la route ;
- Eviter les virages lors du choix des tracés ;
- Faire la signalisation verticale et horizontale ;
- Matérialiser les zones de passage des animaux ;
- Aménager des ralentisseurs surtout à hauteur des localités ;
- Prendre en compte les préoccupations des populations notamment celles qui sont liées aux envolées de poussières ;
- Arroser régulièrement le chantier ;
- Tenir compte des dénivelés de la zone montagneuse et aplanir au maximum la route ;

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

- Sensibiliser les populations riveraines à la route sur les risques et l'impact des travaux sur leur quotidien ;
- Sensibiliser les femmes et les enfants sur les risques de violence basée sur le genre ;
- Mettre en place des mesures de surveillance et de contrôle des ouvriers afin d'éviter les VBG ;
- Recruter des points focaux dans les localités comme les chefs de village pour le recueil des plaintes et impliquer les autorités administratives dans leur gestion ;
- En cas de plaintes liées à un grave problème ou à un cas de violence basée sur le genre, s'adresser directement à la gendarmerie ;

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par la partie prenante ont été exprimés comme suit :

- Les pré-requis et les connaissances nécessaires à l'accomplissement de nos missions sont déjà acquis.

Accompagnement Social

- Se rapprocher de la population pour plus d'objectivité mais penser à l'appui des populations pour l'accès à l'eau potable, à un réseau téléphonique de qualité ;
- Accompagner la population riveraine pour la construction de structure sanitaire (case de santé), la réhabilitation de abris provisoires (école) et la dotation de fourniture scolaires ;



Image de la rencontre avec le Haut commandement de la Gendarmerie, Avril 2023.

2. Services techniques et autres acteurs institutionnels régionaux et départementaux

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés

Lieu de la rencontre : l'Adjoint au chef de Division

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec la DREEC dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 09 H 04 Min pour prendre fin à 09 H 41 Min.

La séance a été présidée par l'Adjoint au chef de la DREEC.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Sidy Dansokho, Adjoint au chef de la DREEC 77 525 03 03

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction des différents axes routiers ciblés est une excellente chose qui va permettre :

- Le développement du Tourisme ;
- L'augmentation du volume des échanges entre la Guinée et le Sénégal ;
- La facilitation de l'acheminement des denrées alimentaires et de l'écoulement des produits ;
- La facilitation de l'évacuation des personnes malades ;
- La réduction du trafic routier à Kédougou grâce à la route de contournement Tinkoto-Bandafassi ;
- La facilitation de l'intervention des différents ONG et ASSOCIATION dans la zone.

Pour ce qui est de l'expérience en matière de réinstallation, nous l'avons vécue récemment avec le projet de construction du barrage de Samba Ngalou.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Risques d'obstruer l'écoulement naturel des cours d'eaux, occasionnant des inondations ;
- Risques de pollution de l'air en phase de travaux avec le soulèvement de la poussière ;
- Risques de perturbation des activités agricoles des PAP dont les champs seront impactés ;
- Risques de perturbation dans l'acheminement des produits de premières nécessité ;
- Difficulté dans l'évacuation des malades en saison des pluies ;
- Risques de politisation dans le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Risques d'impacter des champs ou des concessions dans la zone du projet ;
- Risques de réduction de la taxe municipale avec le contournement de Kédougou par la route Tinkoto-Bandafassi ;
- Les barèmes de compensation sont caduques ;
- Existence de nombreux cours d'eaux dans la région ;
- Manque d'information au sein de la population ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Renforcer le dispositif sécuritaire dans la zone en raison de l'augmentation du trafic par des patrouilles ou des postes de contrôle ;

- Communiquer, sensibiliser et informer les populations du déroulement du projet durant toute la durée des travaux ;
- Veiller au respect des engagements du promoteur vis-à-vis des populations et des collectivités territoriales ;
- Informer à l'avance les PAP de la date du démarrage des travaux pour éviter qu'elles ne mettent en culture leurs champs ;
- Accompagner les PAP dans l'acquisition d'autres terres cultivables.
- Evaluer les impenses de manière juste ;
- Payer les indemnités ;
- Recruter la main d'œuvre locale ;
- Eviter l'obstruction des cours d'eau ;
- Arroser systématiquement pour éviter le soulèvement de la poussière ;
- Mettre des panneaux de signalisation, des ralentisseurs sur les déviations pour limiter la vitesse ;
- La pollution, la vitesse sont les plaintes les plus courantes ;
- Il faut tenir compte des projets en cours dans la zone tels que le TIERS SUD BEYDARÉ (construction de magasins de stockage, de forage, de château d'eau et implantation de Moulins)
- Mettre dans les cahiers de charges les aspects environnementaux ;

Gestion foncière et gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

- Il existe un mécanisme de gestion des plaintes à trois (03) niveaux : Village-Commune-Département ;
- Le règlement à l'amiable est privilégié ;
- Les autres instances : commune, département ou justice des plaintes sont rarement saisies ;
- Il faut mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre du projet ;
- Il faut mettre en place des registres d'enregistrement des plaintes.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Renforcer les capacités des élus locaux et des services techniques sur les évaluations environnementales ;
- Renforcer les capacités sur le mécanisme de gestion des plaintes ;

- Appuyer les municipalités dans l'élaboration de leur plan annuels d'investissement ;

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Appuyer les femmes dans l'acquisition d'équipements agricoles ;
- Mettre en place des unités de transformation des produits



Image de rencontre institutionnelle avec la DREEC/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI –
KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Division Régionale du Développement Rural (DRDR)

Lieu de la rencontre : bureau du chef de Division

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec le chef de la Division Régionale du Développement Rural dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 10 H 02 Min pour prendre fin à 10 H 37 Min.

La séance a été présidée par le chef de la Division.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

Mr. Daouda Hane DRDR 77 720 59 15

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Le projet comporte les avantages suivants :

- Désenclavement de la zone de projet qui est une zone agricole,
- Facilitation de l'écoulement des produits agricoles et de la distribution des intrants
- Réduction du coût du transport,
- Développement de la zone du projet

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Existence de parcelles agricoles en bordure de route donc sur le tracé ;
- Risques d'impacter les champs ;
- Risques de soulèvement de la poussière qui pourrait avoir des conséquences sur la santé, animale et végétale
- Manque de moyens logistiques pour accompagner les projets comme il se doit

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Eviter d'obstruer les cours d'eaux ;
- Prendre en compte les voies de ruissellement naturel des eaux ;
- Construire des ponts et des radiers à des endroits convenables pour gérer le ruissellement des eaux ;
- Prioriser la main d'œuvre locales se trouvant sur l'axe du projet ;
- Veiller au respect des droits du travailleur ;
- Veiller au respect des normes de sécurité sur les chantiers ;
- Veiller au respect de la prise en charge médicale du travailleur ;
- Veiller au respect des horaires de travaux.

Information et communication avec les parties prenantes

Gestion foncière

Les terres font l'objet d'une gestion coutumière. Elles appartiennent à des ménages agricoles qui disposent très rarement de titres de propriété. Il existe néanmoins des personnes disposant d'acte de délibération.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Former les producteurs sur les bonnes pratiques agricoles comme l'utilisation des produits chimiques (exemple des pesticides) ;
- Mettre en place des mesures d'accompagnement social.

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Doter les femmes de matériel de traitement poste récolte (Moulin décortiqueuses)
- Mettre en place des unités de transformation des produits agricoles et forestiers ;

- Mettre en place des périmètres agricoles irrigués et aménagés ;



Image de rencontre institutionnelle avec la DRDR/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI –
KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat

Lieu de la rencontre : bureau du chef de Division

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec le chef de la Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 12 H 09 Min pour prendre fin à 12 H 40 Min.

La séance a été présidée par le chef de la Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Baba Mané chef de la Division régionale de l'urbanisme et de l'Habitat 77 540 31 93

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Présentation de la partie prenante

Rôle de l'urbanisme :

- Accompagner les collectivités territoriales et les acteurs privés sur l'aménagement de l'espace et l'occupation du sol

Perception/Avantages et enjeux majeurs

C'est un excellent projet qui va permettre :

- Le désenclavement certaines zones ;
- L'augmentation de l'attractivité de la zone d'influence du projet ;

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- La non prise en compte de l'assainissement dès la conception du projet ;
- Absences d'installation des réseaux souterrains en phase ;
- Retard des communes en terme d'occupation des emprises des routes ;
- Risques sanitaires liés à la poussière ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Mettre à disposition de la direction une documentation sur le projet des plans les détails techniques du projet les tracés la cartographie (pour assurer le suivi et contrôle de l'exécution du projet ;
- Prévoir des couloirs pour l'installation des réseaux souterraines ;
- Prévoir des couloirs de passage des réseaux d'assainissement, d'adduction d'eaux, téléphoniques, électroniques et d'égout, dès la phase de conception du projet ;
- Éviter de mettre des caniveaux à ciel ouvert pour prévenir les accidents et limiter les dégâts environnementaux ;
- Faire des aménagements paysagers ;
- Sécuriser les emprises pour éviter les occupations anarchiques et clandestines ;
- Prévoir des déviations suffisantes pour maintenir la fluidité de la circulation. ;
- Sensibiliser les populations ;
- Procéder à l'évaluation des impenses et payer les indemnités ;
- Privilégier la main-d'œuvre locale à compétence égal, discrimination positive ;
- Accorder une bonne rémunération aux travailleurs ;
- Informer les populations à propos du projet ;

Gestion foncière et gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Les terres de la zone de projet font souvent l'objet d'une gestion coutumière.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Renforcement du personnel ;
- Personnel limité et sous qualifié ;
- Doter la division de l'urbanisme de moyens roulant ;

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Accompagner les populations pour l'accès à l'eau potable et à l'électricité,
- Accompagner les populations dans les activités génératrices de revenus le moyen de



Image de rencontre institutionnelle avec la DRUH/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI –
KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF)

Lieu de la rencontre : bureau de l'IREF

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars s'est tenue à Vélingara une rencontre institutionnelle avec l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 11 H 15 Min pour prendre fin à 11 H 52 Min.

La séance a été présidée par l'Inspecteur Régional des Eaux et Forêts.

Etaient présents à cette rencontre : 14 participants dont 05 homme (s) et 09 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Mamadou Badji, IREF Kédougou 77 538 47 20

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

C'est un projet très intéressant. Il permettra :

- La facilitation de la mobilité des populations ;
- Le raffermissement des relations entre les deux pays, à savoir la Guinée et le Sénégal
- La facilitation de la circulation des biens et des personnes.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Risques de destruction de la biodiversité, Faunique et Floristique ;
- Existence d'un couloir de migration pour les chimpanzés ;
- Risques d'abattage des arbres le long du tracé de la route ;
- Perturbations de l'habitat naturel des animaux avec le bruit des machines ;

Recommandations et attentes


Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :


- Payer les taxes d'abattage des arbres ;
- Mettre en œuvre des mesures de compensation des arbres coupés dans le cadre du projet ;
- Mettre en œuvre des mesures de défense et restauration des sols ;
- Faire un reboisement compensatoire le long de la route, mais aussi à l'intérieur du village, au niveau des édifices publics pour faciliter leur entretien ;
- Accompagner des réserves communautaires comme celle de Dindefelo ;
- Accompagner Bandafassi et Fongolimbi pour la création de réserves communautaires.
- Accompagner l'associations de protection des chimpanzés dans ses activités ;
- Mettre en place des ouvrages de défense et restauration des sols si nécessaire.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Renforcement des capacités en cartographie, gestion de la Faune (inventaire dénombrement Faunique, anthologie.
- Formation en :

 Création de base de données,

 Inventaire des espèces ;

 Cartographie

- Appui en matériel informatique, mobilier de bureau logistique ;

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Mettre en place des réserves naturelles communautaire à Bandafassi et Fongolimbi.



Image de rencontre institutionnelle avec l'IREF/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI –
KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Service Départemental de l'Action Sociale

Lieu de la rencontre : bureau du chef de service

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec le chef du Service Départemental de l'Action Sociale dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 13 H 07 Min pour prendre fin à 13 H 49 Min.

La séance a été présidée par le chef de service

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Madiaye Diao, chef du SDAS 77 557 44 80

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction des axes routiers ciblés est un projet à saluer qui va permettre le désenclavement des zones traversées.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Risque de détruire les moyens de subsistance (activités principales de la zones agriculture, élevage extensif, cueillette).

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Prendre en compte les personnes vulnérables que sont les personnes atteintes de Handicap, les femmes, les veuves, toutes personnes vivant dans la précarité ;
- Sécuriser les exploitations agricoles ;
- Former les populations à la bonne pratique agricole ;
- Former les populations sur la transformation des produits locaux ;
- Mettre en place un dispositif de transformation des produits locaux ;
- Aménagement des terres cultivables en mettant en place des intrants avec la disponibilité des tracteurs ;
- Rencontrer les communautés pour discuter des conditions de compensation afin que des solutions puissent venir d'elles-mêmes ;
- Privilégier l'indemnisation en nature à travers des activités communautaires pour maintenir ou améliorer les moyens de subsistance des communautés affectées par le projet ;

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Existence d'un mécanisme de gestion des plaintes au niveau du département présidé par le préfet.

Privilégier les solutions communautaires aux conflits ou problèmes qui pourraient naître du projet.

Si le problème n'est pas résolu remonter ensuite vers l'administration qui va intervenir en dernier ressort. Il faut donner la parole aux populations.

Créer dans chaque zone un comité de gestion des plaintes

Niveau communautaire : Autorités municipales et leaders communautaires.

Niveau administratif : Préfet et autres autorités.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Réfection et réhabilitation du Service départemental de l'action sociale.

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Construire des clôtures au niveau des écoles,
- Construire des centres de santé performants.
- Rendre autonome les populations en investissant dans l'agriculture pour leur permettre de sortir de l'assistanat.
- Aménager des parcelles agricoles avec clôtures pour éviter les conflits entre éleveurs et agriculteurs.



Image de rencontre institutionnelle avec le SDAS/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI –
KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS)

Lieu de la rencontre : locaux de l'IRTSS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec l'IRTSS dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 15 H 17 Min pour prendre fin à 15 H 56 Min.

La séance a été présidée par M. Sow, Inspecteur du travail.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Mamadou Lamine Sow, Inspecteur du travail, 77 733 50 70

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Tout projet de connectivité du territoire national avec les autres pays ne peut mériter que des louanges. L'accès aux frontières de la Guinée et du Mali est très compliqué. Le respect des formalités administratives est parfois compliqué pour les communautés qui habitent les zones frontalières.

L'inspection du travail est disposée à accompagner le projet y compris dans le recrutement de la main-d'œuvre. Le département dispose d'une base de données comportant différents profils qui peuvent intéresser le projet.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- La protection des collectivités territoriales est une préoccupation majeure ;
- Le projet risque d'impacter des activités principales des communautés villageoises que sont l'agriculture et l'élevage ;
- La pauvreté est présente dans la zone. Le chômage est très élevé, le projet présente une opportunité de recrutement de la main-d'œuvre locale. Le problème qu'il faut éviter c'est de recruter de la main-d'œuvre non qualifiée ;
- Les risques de noyade au niveau des carrières sont des situations qui arrivent parfois.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Informer les populations à propos du projet,
- Dialoguer avec les populations et leur faire comprendre les retombées du projet pour qu'elles se sentent concernées et les faire adopter le projet ;
- Recruter la main-d'œuvre locale, offrir des contrats ;
- Offrir des contrats décents collaborer avec les acteurs locaux ;
- S'informer le maximum possible avant de prendre certaines décisions ;
- Faire les déclarations d'établissement avant le démarrage des travaux ;
- Affilier les travailleurs dans les institutions de sécurité sociale ;
- Exiger aux travailleurs des visites médicales dans la procédure de recrutement ;
- Distribuer des EPI et veiller à leur port ;
- Délimiter les chantiers pour éviter qu'ils soient envahis par les animaux ;
- Mettre en place une politique de réhabilitation des carrières après exploitation.

Gestion foncière et gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

En cas de violation ou de non-respect des droits du travailleur, celui-ci peut déposer une plainte auprès de l'IRISS qui va jouer la médiation entre les deux parties.

IRISS privilégie la résolution à l'amiable des différends entre employeurs et employés. Mais en cas de non aboutissement de la médiation, le dossier est transmis au tribunal. A noter que l'implication de l'IRTSS n'est pas obligatoire,

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Renforcer les capacités et connaissances des agents en dialogue social,
- Doter l'inspection de moyens logistiques

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

Sur le volet éducatif :

- Construire de nouveaux établissements pour assurer la proximité entre les apprenants et les structures éducatives sur le plan professionnel ;

Sur le volet santé :

- Construire de nouvelles structures de santé,
- Équiper les structures existantes ;
- Appuyer L'orphelinat Maman Marie qui a besoin de soutien.

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Division Régionale de l'Hydraulique (DRH)

Lieu de la rencontre : bureau du Chef de service

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec le chef de Division Régionale de l'Hydraulique dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 10 H 08 Min pour prendre fin à 11 H 03 Min.

La séance a été présidée par le chef de Division

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

Monsieur El Hadji D Fall, Chef de Division Régionale de l'Hydraulique 77 322 27 26

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Le projet est pertinent pour la région de Kédougou et le Sénégal. La construction des axes routiers ciblés va permettre :

- Le désenclavement de la zone ;
- Le transport des personnes et des biens dans de meilleures conditions ;
- Le développement des localités traversées par les routes ;
- Le développement du tourisme à Dindéfélo mais aussi dans toute la zone ;
- La facilitation de L'écoulement des produits forestiers non ligneux comme le pain de singe, la pomme de liane, etc.
- Le raffermissement des liens entre la Guinée et le Mali à travers le Sénégal ;
- Le développement du transport et la baisse des coûts y relatifs.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Les travaux routiers nécessitent l'utilisation de fortes quantités d'eau. Ceci peut avoir une incidence négative sur la distribution d'eau potable dans la zone si le Projet se ravitaille à partir des forages existants ;
- L'expérience a montré que la construction des ouvrages en dehors des lits des cours d'eau est une source potentielle d'inondations. Donc le risque d'inondations post-travaux est réel sauf si le Projet construit suffisamment d'ouvrages aux endroits idéals ;
- Les localités traversées par la route ont des réseaux d'adduction d'eau qui sont enterrés. Malheureusement la localisation de la plupart n'est pas connue ;





Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Il faut avant l'utilisation d'un forage, vérifier si celui-ci a la capacité de répondre aux besoins en eau du projet sans rationnement au détriment des populations ;
- Il faut, avec l'aide du service technique de l'hydraulique et les populations, procéder à la cartographie de tous les réseaux pour éviter les dégâts en phase travaux ;
- Tenir compte des lits des cours d'eau dans la mise en place des ouvrages de gestion des eaux pluviales ;
- Signer des protocoles avec les services techniques pour l'utilisation des eaux et le suivi de leur qualité ;
- Réaliser des fourreaux à diamètre suffisant pour le passage des réseaux d'adduction d'eau dans l'avenir ;
- Tenir compte du changement climatique dans la conception des ouvrages de gestion des eaux et des fourreaux ;
- Réaliser des études hydrogéologiques avant de mettre en place de nouveaux forages pour les besoins en eau du projet ;

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Offrir des formations des agents de l'hydraulique en :
 -  Génie civil ;
 -  Environnement ;
 -  Cartographie ;
 -  Hydraulique et énergie solaire ;
- Former des réparateurs de pompe solaire ;
- Fournir un appui en matériel de localités (GSP), de suivi hydraulique et hydrologique (balise d'analyse et d'échantillonnage).
- Fournir un appui en véhicules et motos à la DRH ;
- Doter le Service Régional d'Hygiène d'un laboratoire d'analyse.

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Construire une gare routière sous-régionale vers Bandafassi en prévision du développement du transport routier entre le Sénégal, la Guinée et le Mali ;



Image de rencontre institutionnelle avec la DRH/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Service régional de la promotion du développement territorial

Lieu de la rencontre : bureau du chef de service

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec le SRPDT dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 18 H 09 Min pour prendre fin à 18 H 55 Min.

La séance a été présidée par le chef de service

Etaient présents à cette rencontre : 01 participants dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

Albert Bernard Sambou, chef du SRPDT 77 439 37 85

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

C'est un excellent projet qui va contribuer aux désenclavements du département. Comme avantages on peut citer :

- L'amélioration des conditions d'évacuation des personnes malades,
- La facilitation de l'écoulement des produits ;
- L'augmentation des flux commerciaux ;

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Les effets néfastes de la pollution sonore et atmosphérique sur les populations ;

- Les risques d'accidents liés aux travaux ;
- Le risque de déplacement physique, avec l'impact sur les concessions ;
- Les impacts négatifs des travaux sur la santé et le bien-être animal à cause de la pollution sonore et atmosphérique,
- Le risque d'impacter des parcelles agricoles et d'affecter les moyens de subsistance des ménages ;
- Le développement des maladies pulmonaires ;
- Les risques d'inondations poste travaux sur les axes Kédougou – Fongolimbi et Ségou-Dindefelo.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Recenser les personnes affectées et indemniser les pertes ;
- Arroser la zone de travaux et les déviations pour réduire la pollution atmosphérique ;
- Recruter en priorité la main-d'œuvre locale, ne serait-ce que pour les travaux qui ne requièrent pas une qualification ;
- Mettre en place des ouvrages de gestion des eaux pluviales ;
- Éviter d'obstruer les voies de ruissellement des eaux ;
- Favoriser les personnes ou groupes vulnérables (les femmes, les jeunes, les personnes handicapées) ;

Gestion foncière et gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

La résolution des plaintes se situe à deux niveaux :

- Au niveau village, le dispositif est composé du chef du village, de l'imam, du représentant des jeunes, de la représentante du groupement des femmes ;
- Au niveau du département et région, le dispositif est composé du préfet, du gouverneur et d'autres acteurs.

Un mécanisme de gestion des plaintes a été mis en place dans le cadre de plusieurs projets comme le PROCASEF et le projet de construction du barrage de Samba Ngalou.

Les VBG sont fréquentes. Elles sont gérées au niveau local. Mais l'inconvénient est qu'à ce niveau, elles sont étouffées en général. Au niveau régional, les structures de prise en charge des VBG, sont : **Action sociale, AEMO, CAOSP, etc.**

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation en gestion des plaintes,
- Formation en décentralisation,
- Formation en suivi évaluation des projets

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Doter les postes de santé et les autres structures sanitaires de médicaments ;
- Construire les murs de clôture des écoles situées à proximité de la route.



Image de rencontre institutionnelle avec le SRPDT/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Service Départemental du Développement Rural (SDDR)

Lieu de la rencontre : bureau du chef du SDDR

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec le chef du SDDR dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 10 H 02 Min pour prendre fin à 10 H 49 Min.

La séance a été présidée par le chef du SDDR.

Etaients présents à cette rencontre : 01 participants dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Sékou Baldé, chef du SDDR, 77 307 74 01

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

C'est un excellent projet qui permettra :

- Le désenclavement de la zone ;
- La mobilité des personnes et des biens.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Retard dans l'exécution des travaux,
- Risques d'impact sur les parcelles agricoles, les vergers ;
- Réduction des superficies cultivables et le revenu des ménages agricoles ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Associer les services techniques au niveau local ;
- Indemniser les pertes ;
- Informer et sensibiliser les populations ;
- Arroser les déviations pour réduire la poussière ;
- Ériger des ralentisseurs dans les agglomérations ;
- Privilégier la main-d'œuvre locale surtout pour les activités qui ne requiert pas une qualification ;
- S'assurer que les personnes désignées comme propriétaires soient authentiques ;
- Informer, les populations, de l'existence du mécanisme de gestion, des plaintes et de la façon dont il fonctionne.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Les plaintes peuvent être liées aux facteurs suivants :

- Les omissions ;

- Le fait d'enregistrer une personne à la place du vrai propriétaire.

Dans le cadre de gestion des plaintes, en général c'est le projet lui-même qui met en place un mécanisme de gestion des plaintes.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation en système de sauvegarde intégré de la BAD formation en évaluation des impenses agricole pour les agents ;
- Formation, en technique de production de produits agricoles, le maraîchage ;
- Formation en gestion d'une exploitation agricole pour les producteurs.

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Doter les agriculteurs de semences ;
- Mettre en place des périmètres agricoles aménagés.



Image de rencontre institutionnelle avec le SDDR/mars 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Service Départemental de l'Élevage et des Productions Animales (SDELPA)

Lieu de la rencontre : bureau du chef de service

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec le SDELPA dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 09 H 00 Min pour prendre fin à 09 H 46 Min.

La séance a été présidée par le chef du SDELPA.

Étaient présents à cette rencontre : 01 participants dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Mamadou Lamine Diatta, chef du SDELPA, 77 577 83 12

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction de différents axes est une bonne chose. Les populations sont confrontées à de sérieux problèmes de mobilité. On enregistre très souvent des accidents avec des pertes en vie humaine. L'accès aux pays limitrophes comme le Mali et la Guinée est très difficile. La construction de cette route permettra :

- La facilitation du transport des animaux ;
- L'augmentation des échanges commerciaux d'animaux entre le Sénégal et la Guinée.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- L'élevage pratiqué dans le département est de type extensif. Les bovins et les caprins sont libérés pendant la saison sèche et divaguent, au risque de causer des accidents.
- L'ouverture de carrières risque de réduire les zones de pâturage du bétail. La zone de projet comporte des parcours de bétail qui risquent d'être perturbés par les travaux ;
- Pendant l'hivernage il arrive de noter des cas de noyade d'enfants ou d'animaux au niveau des carrières ;
- Les carrières constituent également des risques pour les animaux qui s'y rendent pour s'abreuver.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Réhabiliter les carrières après exploitation ;
- Implanter des panneaux de signalisation pour indiquer les parcours de bétails ou la présence des troupeaux dans la zone ;
- Ériger des ralentisseurs ;
- Implanter des barrières de part et d'autres de la route en zone d'agglomération
- Informer les acteurs de l'élevage et les sensibiliser à propos de processus relatif aux plaintes.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Les plaintes sont gérées au niveau local. S'il n'y a pas accord au niveau local, le conflits ou l'affaire est transférée au niveau de l'administration et des services compétents en fonction de la gravité du problème.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation en conduite de troupeaux pour les éleveurs
- Formation en aviculture ;
- Formation des agents de l'élevage en santé animal ;
- Formation en contrôle de la qualité des produits d'élevage.

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Organiser des campagnes de vaccination au bénéfice des éleveurs ;
- Construire des parcs de vaccination dans la zone de projet ;
- Implanter des barrières de part et d'autres de la route dans les zones d'agglomération pour éviter que les animaux traversent la route.



Image de rencontre institutionnelle avec le SDELPA/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Région Médicale en présence des districts médicaux

Lieu de la rencontre : TRIPANO de Kédougou

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec la Région Médicale en présence des districts médicaux dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 12 H 48 Min pour prendre fin à 13 H 20 Min.

La séance a été présidée par Mme Fatou Traoré, Coordonnatrice santé.

Etaient présents à cette rencontre : 16 participants dont 06 homme (s) et 10 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

Mme Fatou Traoré, Coordonnatrice santé, 77 647 95 36

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;

- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction de ces axes est une excellente initiative qui va permettre de faciliter l'évacuation des personnes malades

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Risque élevé de maladies pulmonaires ;
- Risque élevé de contamination aux IST avec l'arrivée des travailleurs ;
- Risque d'entraver l'évacuation des malades avec le démarrage des travaux le long du tracé ;
- Risque d'accroissement de la prostitution clandestine ;
- Risque de résurgence du paludisme à cause des eaux stagnantes,

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Recruter la main-d'œuvre locale ;
- Sensibiliser les communautés et les travailleurs sur les IST ;
- Travailler avec la Région Médicale pour élaborer un bon plan de communication qui permettra de prévenir les populations sur les risques de maladies ;
- Renforcer les dispensateurs de soins à domicile de médicaments pour la prise en charge des maladies causées par les travaux ;
- Arroser constamment les déviations pour éviter le soulèvement de la poussière ;
- Se rapprocher des structures de santé pour voir comment les appuyer dans leurs activités ;
- Faire une campagne de distribution de préservatifs

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Construire l'axe Salimata-Kevoye-Takately;
- Construire l'axe Salamata-Oubadji;
- Renforcer les cases de santé existantes et construire de nouveaux ;
- Appuyer les structures de santé en médicaments ;
- Appuyer le poste de santé pour les stratégies avancées ;

- Appuyer les structures de santé en moyen de déplacement et en carburant.



Image de rencontre institutionnelle avec la Région Médicale/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Service Régional du Commerce

Lieu de la rencontre : bureau du chef de service

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec l'adjoint au chef du Service Régional du Commerce dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 15 H 23 Min pour prendre fin à 15 H 52 Min.

La séance a été présidée par le chef de service adjoint.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participants dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Pathé Diouf, Adj au chef du SRC de Kédougou, 77 546 60 30

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;

- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

C'est un projet important pour la région de Kédougou, il permettra une fluidité des échanges commerciaux, un accès des populations aux denrées de première nécessité et une amélioration de la sécurité alimentaire dans la zone.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Retard dans l'acheminement des produits dans la zone en raison du mauvais état de la route ;
- Inexistence de station à essence sur ces axes en raison du mauvais état de la route ;
- L'écoulement des produits agricoles et l'acheminement des intrants agricoles font face à la contrainte imposée par le mauvais état de la route ;
- Perturbation des relations commerciales avec les pays voisins en raison des travaux ;
- La sécurité alimentaire est menacée en raison du mauvais état des routes ;
- Les produits non homologués arrivent sur le territoire national sans contrôle

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Faire en sorte que les marchés hebdomadaires soient connectés aux axes à construire.

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Construire des routes de connexion entre les marchés hebdomadaires et les axes routiers mais aussi entre les axes routiers et les zones de production.



Image de rencontre institutionnelle avec le Service Régional du Commerce/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Division Régionale de l'Assainissement (DRA)

Lieu de la rencontre : bureau du chef de division

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars s'est tenue à Vélingara une rencontre institutionnelle avec le chef de la Division Régionale de l'Assainissement dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 10 H 10 Min pour prendre fin à 11 H 05 Min.

La séance a été présidée par le chef de la Division Régionale de l'Assainissement

Etaient présents à cette rencontre : 01 participants dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. El Hadji D. Fall, chef de la Division Régionale de l'Assainissement (DRA)

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction de ces axes routiers est une chose bénéfique pour le Département de Kédougou. Elle permettra l'amélioration des conditions de vie des populations, la réduction du temps mis pour voyager et l'amélioration de la mobilité des personnes et des biens.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Risque d'affecter négativement la qualité et la quantité des eaux de surface ;
- Risque de déversements des hydrocarbures ;
- Risque de pollution des eaux et du milieu à cause des déchets ;
- Il y a beaucoup de cours d'eau qui risquent d'être affectés par le projet ;
- Risque de pollution atmosphérique et des sols ;
- Inexistence de décharge réglementée (la gestion des déchets est une problématique sérieuse) ;
- Risque d'impacts dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Construire des ouvrages capables de préserver les cours d'eau des ponts par exemple ;
- Les approvisionnements en eau à partir du fleuve doivent faire l'objet d'une autorisation du ministère de l'eau et de l'assainissement. La construction de forage doit être précédée d'une autorisation de la division régionale de l'hydraulique ;
- Respecter les engagements pris avec les communautés locales ;
- Éviter d'aménager les portails des écoles du côté de la route ;
- Assurer un suivi régulier des activités du projet ;
- Construire des toilettes au niveau des bases vie, en intégrant l'aspect genre ;
- Arroser régulièrement pour réduire la pollution atmosphérique.
- S'il y a des écoles impactées, la reconstruction doit se faire aux normes ;
- Accorder la priorité à la main-d'œuvre locale si l'expertise est disponible ;
- Prévoir des voies d'évacuation des eaux pluviales pour éviter les inondations

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Renforcer le nombre de salles de classe dans les écoles impactées ;
- Offrir au village impacté un accès à l'eau potable ;
- Construire des édicules publics et des latrines familiales ;



Image de rencontre institutionnelle avec la DRA/mars 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Service Régional des Mines et de la Géologie

Lieu de la rencontre : bureau du chef de service

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec le chef du Service Régional des Mines et de la Géologie dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 11 H 07 Min pour prendre fin à 11 H 42 Min.

La séance a été présidée par le chef de service

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Ibrahima Ba, chef du SRMG, 77 352 49 63

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

C'est un excellent projet

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- L'ouverture de carrière doit faire l'objet d'une validation par le service des mines et de la géologie. Elle peut avoir des conséquences néfastes sur l'environnement. C'est la raison pour laquelle une visite de terrain avec le service des mines et d'autres services techniques est nécessaire. L'ouverture des carrières est soumise à l'approbation des services techniques.
- Les projets se penchent souvent sur les coûts et la rentabilité en ignorant les impacts environnementaux et sociaux des ouvertures de carrières ;
- La vulnérabilité de la zone de carrière doit être prise en compte. Les ravins, les forêts, les galeries, les cours d'eaux sont autant de facteurs à prendre en compte dans l'identification des carrières. La plupart des carrières qui sont ouvertes ne sont pas réhabilitées.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Recruter la main-d'œuvre locale en accordant le privilège aux villages qui se situent sur la route.
- Former la main-d'œuvre non qualifiée dans la conduite des engins lourds afin de l'aider à répondre aux critères des entreprises ;
- Définir un plan de réhabilitation des carrières ;
- Faire une réhabilitation progressive des carrières ;
- Arroser les zones de travaux et de déviation de façon régulière 100 m avant et après le village est à l'intérieur du village ;

- Veiller au respect de la législation par les entreprises chargées des travaux (code forestier, minier, de l'environnement, de l'eau, etc.)

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

L'ouverture de carrière sans avis des services techniques de façon clandestine, est susceptible de réveiller des tensions au niveau des communautés

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Financer des activités génératrices de revenus pour les femmes, en aménageant des périmètres maraîchers bien équipés.

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Agence Régionale de Développement (ARD)

Lieu de la rencontre : bureau du Directeur de l'ARD

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars s'est tenue à Vélingara une rencontre institutionnelle avec le Directeur de l'ARD dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 12 H 01 Min pour prendre fin à 12 H 45 Min.

La séance a été présidée par le Directeur de l'ARD.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Cissokho, Directeur de l'ARD de Kédougou 77 534 57 63

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;

- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Je salue cette décision de l'État. Le projet vient à son heure. Ça fait plus d'une décennie que des études ont été faites. Tous les axes retenus sont d'une importance capitale. Dindéfelo est une zone très prisée en matière de tourisme. Il y a aussi la réserve naturelle qui abrite les chimpanzés et qui fait l'objet de visite touristique.

On se retrouve dans ce projet plusieurs avantages à savoir :

- Facilitation de la mobilité des personnes et des biens ;
- Développement des échanges commerciaux entre le Sénégal et la Guinée ;
- Développement et le renforcement de la coopération transfrontalière ;
- Facilitation de la gestion transfrontalière des chimpanzés ;
- Facilitation de l'accès à la commune de Fongolembi et le développement de son marché hebdomadaire ;
- Création d'un raccourcis à travers l'axe routier Tinketo-Bandafassi;
- Développement de l'activité de production du coton dans la zone ;
- Facilitation de l'évacuation des personnes malades ;

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- La route de Dindéfelo est dans un état de délabrement très critique. On enregistre plusieurs cas d'accidents, la mobilité est difficile ;
- Les maisons sont proches de la route dans des localités comme Itato et Thiankou Malal où il y a un risque de déplacement physique,
- Les risques d'inondations poste travaux doivent être pris en compte

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Recruter la main-d'œuvre locale ;
- Veiller à la mise en œuvre des actions retenues dans le plan de gestion environnemental ;
- Assurer une gestion inclusive du plan de gestion environnemental et social ;
- Commencer les travaux dans les zones critiques, notamment sur l'axe Kédougou - Fongolimbi avant l'hivernage ;
- Indemniser les pertes occasionnées par le projet ;
- Accompagner les routes de système d'assainissement adéquat ;
- Mettre à la disposition des acteurs, des moyens suffisants pour assurer un suivi correct du projet ;

- Mettre en place un comité local de recrutement qui intègre les acteurs locaux pour assurer la transparence dans le recrutement.

Information et communication avec les parties prenantes

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Je ne suis pas informé de l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes. Concernant les travaux routiers. Mais le PACASEN a mis en place des mécanismes de gestion des plaintes au niveau des communes. Le PROCASEF aussi fait des efforts allant dans ce sens.

Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre de ce projet et le vulgariser auprès de toutes les parties prenantes.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Entretien des ouvrages au niveau des villages traversés ;
- Formation en gestion des plaintes

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Accompagner les collectivités territoriales dans la mise en place d'infrastructures sociales de base.



Image de rencontre institutionnelle avec l'ARD/mars 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : 62ème Compagnie d'Incendie et de Secours

Lieu de la rencontre : bureau du Commandant

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars s'est tenue à Vélingara une rencontre institutionnelle avec la 62ème Compagnie d'Incendie et de Secours dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 10 H 05 Min pour prendre fin à 10 H 46 Min.

La séance a été présidée par Commandant de la Compagnie

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Pape Birame Faye, Commandant de la 62ème Compagnie d'Incendie et de Secours

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

C'est un projet très bénéfique pour la population et la région de Kédougou. Il permettra de raffermir les relations entre les trois pays. Il va faciliter la mobilité des populations et permettre l'action de secours. Ce projet va contribuer au développement de la région de Kédougou qui regorge d'énormes potentialités. C'est une opportunité de développer les échanges commerciaux entre les Etats, mais aussi au sein de la région.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Le projet va générer de la poussière et une pollution sonore,
- Les risques de morsure par les reptiles, tels que le serpent sont à prendre en compte au niveau des bases vie, des bases de chantier, des zones de carrière et d'exécution des travaux ;

- Les risques noyade ou d'autres types d'accidents au niveau des carrières sont des situations possibles mais rares ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Doter les travailleurs de masque et de bouche-oreilles ;
- Doter les travailleurs d'ÉPI comme les gilets fluorescents, les chaussures de sécurité et les casques ;
- Afficher les consignes de sécurité pour rappeler aux travailleurs l'importance des ÉPI ;
- Privilégier les images pour prendre en compte les travailleurs analphabètes ;
- Arroser les déviations et les zones de travaux ;
- Communiquer et sensibiliser les populations ;
- Mettre en place une équipe de sécurité qui va se charger de surveiller le port des EPI ;
- Former le personnel sur les gestes de premier secours ;
- Implanter des panneaux de signalisation verticale horizontale, d'interdiction et d'obligation ;
- Rencontrer les chefs de villages et notables pour gagner leur adhésion ;
- Ériger des ralentisseurs en plaçant certains avant l'entrée des villages ;
- Mettre en place un éclairage routier à l'intérieur comme en dehors des agglomérations ;
- Disposer d'une trousse de secours sur le site ainsi que d'un bac à glace au niveau des carrières pour les premiers secours ;
- Définir un plan de circulation au niveau des carrières ;
- Construire des murs de clôtures des carrières pendant leur exploitation et les réhabiliter après exploitation, ou bien les aménager en point d'abreuvement du bétail.

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Centre Académique de l'Orientation Scolaire et Professionnelle (CAOSP)

Lieu de la rencontre : locaux du CAOSP

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec le CAOSP dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 11 H 40 Min pour prendre fin à 12 H 38 Min.

La séance a été présidée par le Directeur du CAOSP.

Étaient présents à cette rencontre : 05 participants dont 04 homme (s) et 01 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Modou D. Samba, Directeur du CAOSP, 77 239 25 96

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Le projet de construction des axes routiers vient à son heure. C'est une initiative très importante pour le développement économique et socio de la région de Kédougou.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Kédougou est un carrefour frontalier avec le Mali et la Guinée. Il existe une diversité ethnique et culturelle dans la région. Du point de vue transit il y a beaucoup de personnes qui arrivent et partent de Kédougou. Dans le cadre de la réalisation des projets, il y a une main-d'œuvre qui migrent des autres régions du pays vers Kédougou. La majeure partie de la main-d'œuvre vient de l'extérieur.
- La région est caractérisée par la pauvreté des populations ;
- La prostitution est fortement pratiquée dans la région ;
- À chaque fois qu'une route est en construction, on enregistre beaucoup de cas de VBG par exemple : des grossesses précoces, des femmes abandonnées par leur mari ou par leur les travailleurs à la fin des travaux après les avoir mises enceinte, le détournement des femmes mariées, etc.
- Il existe parfois un décalage entre le moment où le cas de VBG a eu lieu et l'instant où il est signalé au niveau des structures de prise en charge ;
- Le problème fondamental est que la plupart des gens ne dénoncent pas les VBG malgré le fait qu'ils soient informés du dispositif de dénonciation et de prise en charge des cas de VBG ;
- Les VBG sont parfois étouffées par les communautés, mais aussi les entreprises intervenant dans les travaux si les individus mis en causes font partie de leurs personnels ;
- La sexualité précoce et problématique à Kédougou. Il est très probable de se retrouver dans des cas où la victime est une mineure ;
- Le taux de consommation d'alcool est très inquiétant dans la région ;
- Les victimes sont les filles, les femmes et les garçons.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Informer les populations sur le dispositif existant de prise en charge des VBG.
- Renforcer les connaissances des communautés en matière de VBG ;
- Cartographier tous les acteurs qui interviennent dans la gestion des VBG ;
- Améliorer et rendre plus efficace le dispositif de gestion des VBG mis en place.

Information et communication avec les parties prenantes

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

- Les points d'entrées sont les « Bajenu Gox », les comités villageois de veille, les guides religieux coutumiers, les chefs de quartiers ou de villages, les ONG, les services publics comme AEMO, Action Sociale, CAOSP, etc.
- La prise en charge des VBG est très difficile. Il n'y a pas une culture de dénonciation ;
- Il existe un dispositif au niveau régional qui vise à permettre la prise en charge intégrale des victimes. Celui-ci est composé des structures comme AEMO, CAOSP, la gendarmerie, le service médical, l'action sociale etc...
- Les acteurs locaux ont mis en place un numéro (21211) pour le signalement des cas.



Image de rencontre institutionnelle avec le CAOSP/mars 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Fongolimbi

Structure/Acteur rencontré : sous-préfecture de Fongolimbi

Lieu de la rencontre : locaux de la sous-préfecture

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars s'est tenue à Fongolimbi une rencontre institutionnelle avec la sous-préfecture dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 10 H 23 Min pour prendre fin à 10 H 56 Min.

La séance a été présidée par M. Papa Dieng, Sous-Préfet de Fongolimbi

Etaient présents à cette rencontre : 02 participants dont 02 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle

Contacts : *M. Papa Dieng, Sous-Préfet de Fongolimbi 77 529 07 05*

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Le sous-préfet de Fongolimbi a exprimé sa satisfaction pour la réalisation du tronçon Kédougou-Fongolimbi tant attendu par les populations. Selon lui, la réalisation de cette route du fait de l'intérêt de la réalisation de cette route, les populations seront ravis d'apporter leur soutien. Il a ajouté que le projet dans cette zone va impacter les domaines agricoles pour l'essentiel. Mais au niveau des villages de Vélingara, de Lesfalo, de Thiehoun, de Wallàn Sinthiourou et Fongolimbi 1 et 2, des habitations pourraient être impactées par le projet.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- La sous-évaluation des impacts (des sommes dérisoires)
- Insatisfaction des montants versés aux populations,
- Incompréhension sur les barèmes de compensations,
- Conflits familiaux au sein de la famille, contestation ;
- Gestion de la main d'œuvre locale
- Risques de conflit entre les Dialonké du village de Fongolimbi 1 et les peuls du village de fongolimbi 2 ;
- Rivalité au sein du même village en terme de retombées financières ;
- Risque de conflit d'intérêt entre les villages de Madiou et de Thiehoun qui réclame son autonomie.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Mettre en place des infrastructures connexes, développer en parallèle les axes secondaires des chefs lieu des villages qui sont actuellement inaccessibles ;
- Résoudre les problèmes d'accès à l'eau potable désenclavement intérieur ;
- Recrutement de la main d'œuvre locale avec des sessions de renforcement de capacité de cette main d'œuvre ;
- Mettre en place avec les autorités locales une plate-forme pour le Recrutement de la main d'œuvre locale avec les profils déclinés ;
- Construction d'une salle de réunion au niveau de la préfecture ;
- Accompagner les femmes et les jeunes dans des projet génératrice de revenus ;
- Mettre en place des cellules de veilles pour permettre à la population de mieux s'informer ;
- Organiser des rencontres de sensibilisation et d'information à chaque étape du projet.



PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Bandafassi

Structure/Acteur rencontré : sous-préfecture de Bandafassi

Lieu de la rencontre : locaux de la sous-préfecture

L'an deux mille vingt-trois, le 17 mars s'est tenue à Bandafassi une rencontre institutionnelle avec la sous-préfecture dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 09 H 03 Min pour prendre fin à 09 H 42 Min.

La séance a été présidée par M. Lamine Diop, Sous-Préfet de Bandafassi

Etaient présents à cette rencontre : 01 participants dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Selon le sous-préfet, ce projet de route est une aubaine pour les populations de cette zone et les usagers. Les avantages de ce projet sont entre autres :

- Le désenclavement de la zone ;
- L'augmentation du flux migratoire et du trafic sur le plan de l'intégration entre les deux Etats le Sénégal et la Guinée ;
- La facilitation de l'écoulement des marchandises ;
- L'accroissement des investissements dans le secteur touristique (les chutes de Dindéfelo sont sur cet axe). Les avantages sont énormes mais la construction d'une route occasionne le plus souvent des déplacements.

La sous-préfecture a eu une expérience en réinstallation lors de la construction du barrage hydroélectrique de Samba Ngalou qui a occasionné le déplacement d'un village.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- La pollution sonore et atmosphérique ;
- Le non-respect des cahiers de charges par les entreprises ;
- La perturbation des écosystèmes traversés ;
- Le risque d'entraver les parcours de bétail ;
- Le risque de frustration du village de Badiary qui n'est pas pris en compte par le nouveau tracé.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Mettre en place une cellule de veille communicationnelle pour sensibiliser et informer les populations sur l'importance de cette route mais également sur le déroulement des travaux ;
- Revoir à la hausse les barèmes d'indemnisations pour éviter de léser les PAP
- Proposer des mesures d'atténuation que les travaux vont occasionner (non-respect par certaines entreprises des normes de sécurité, soulèvement de la poussière)
- Prévoir des mesure d'atténuation de l'impact des travaux sur l'écosystème ;
- Prévoir pour le pâturage des passages,
- Privilégier la main-d'œuvre locale ;

- Mettre en place une commission départementale pour centraliser les demandes d'emploi de la main d'œuvre locale (le travail de la Mairie est de centraliser les demandes pour les transmettre à l'entreprise);
- Informer les populations de l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes et du fonctionnement de celle-ci

Gestion foncière

En ce qui concerne la gestion du foncier, il reste du chemin à faire. La régularisation des papiers n'est pas effective, peu de personnes disposent de papier. On note une amélioration avec les sensibilisations sur l'importance de disposer des papiers de son domaine. La Mairie délivre des actes de délibération aux personnes voulant régulariser leur situation. Mais il faut noter que la gestion coutumière prévaut dans la zone.

Gestion des plaintes

Pour ce qui est de la gestion des plaintes, les projets mettent généralement en place un registre de gestion des plaintes, mais les populations méconnaissent souvent l'existence de ce registre.

Besoin en renforcement de capacité/Appui institutionnel

- Formation en gestion organisationnelle et financière au profit des femmes et des jeunes ;
- Formation technique des jeunes ;
- Renforcement de capacité institutionnelle ;
- Formation sur la sauvegarde opérationnelle de la BAD.

Mesures d'accompagnement sociale/RSE

- Construire les aménagements connexes, des parcs à vaccination ;
- Clôturer les édifices publics notamment les écoles, les centres de santé ;
- Appuyer les cases de santé ;
- Aménager des périmètres maraîchers pour les femmes ;
- Doter les femmes d'unités de transformation des produits locaux.



Image de rencontre institutionnelle avec la Sous-préfecture de Bandafassi/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : l'Association Sénégalais pour la Préservation du Chimpanzé

Lieu de la rencontre : locaux de l'ARD

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec M. Ndour, Président de l'Association Sénégalais pour la Préservation du Chimpanzé dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 10 H 05 Min pour prendre fin à 10 H 48 Min.

La séance a été présidée par M. Ndour, Président de l'Association Sénégalais pour la Préservation du Chimpanzé

Etaient présents à cette rencontre : 01 participants dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle

Contacts : M. Moussa Ndour, Président de l'Association Sénégalais pour la Préservation du Chimpanzé 77 545 61 70

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Présentation de la partie prenante

La mission de l'Association consiste à :

- Préserver le Chimpanzé en collaboration avec la Commune de Dindéfélo et plusieurs autres partenaires ;
- Lutter contre les feux de brousse et la déforestation ;
- Réduire la compétition entre les êtres humains de les chimpanzés dans la consommation des produits forestiers ;
- Surveiller les activités humaines réalisées dans chacune des zones fréquentées par les chimpanzés.


Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction des différentes routes concernées par ce projet est une excellente chose qui va améliorer des conditions de vie des communautés qui vivent dans la zone.


Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Le chimpanzé ne se retrouve aujourd'hui que dans la région de Kédougou. C'est une espèce dont l'habitat ne cesse d'être menacé et fragmenté. La construction des différents axes pourrait rendre cette espèce beaucoup plus vulnérable qu'elle ne l'est déjà ;
- Les routes Siling - Ségou - Dindéfélo et Ségou - Frontière Guinée vont traverser le territoire des chimpanzés qui divisé en trois zones, à savoir :

 La zone 1 : zone d'habitat typique ;

 La zone 2 : zone de déplacement ;

 La zone 3 : zone des activités humaines qui sont tolérées.

- La pollution sonore risque de déranger la quiétude des chimpanzés et de les chasser vers d'autres territoires au-delà de la frontière avec la Guinée ;
- La pollution atmosphérique peut également avoir des incidences négatives sur la vie des chimpanzés ;
- La présence de la route pourrait être une source d'accidents et de pertes en populations de chimpanzés.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Collaborer avec l'association pour mener une sensibilisation auprès des travailleurs et des entreprises en charge des travaux ;
- Mettre des panneaux de signalisation des différentes zones fréquentées par les chimpanzés ;
- Mettre en œuvre des mesures compensatoires telles que le reboisement ;

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Aider les communautés à la préservation de l'habitat des chimpanzés ;
- Financer la création d'activités génératrices de revenus pour les femmes ;
- Fournir un accompagnement à la Commune de Dindéfélo et à l'Association Sénégalaise pour la Préservation du Chimpanzé.



Image de rencontre institutionnelle avec l'Association Sénégalaise pour la Conservation des Chimpanzés/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : l'Association des éleveurs de Kédougou

Lieu de la rencontre : locaux du SDELPA

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec M. Diallo, Président de l'Association des Eleveurs de Kédougou dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 11 H 15 Min pour prendre fin à 11 H 53 Min.

La séance a été présidée par : M. Diallo, Président de l'Association des Eleveurs de Kédougou.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en wolof, langue nationale.

Contacts : M. Diallo, Président de l'Association des Eleveurs de Kédougou 77 615 29 99

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;

- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction de routes dans le Département de Kédougou est un excellent projet. Les routes sont en très mauvais état qui entrave les activités économiques comme le commerce de bétail et accentue l'insécurité alimentaire dans la zone.

Leur construction permettra de :

- Faciliter la mobilité des personnes et des biens ;
- Redynamiser le commerce transfrontalier entre le Sénégal et la Guinée ;

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- La mobilité des personnes risque d'être perturbée pendant les travaux de même que les activités agricoles et pastorales des communautés qui habitent le long des axes ;
- La route risque de causer beaucoup d'accidents impliquant le bétail ;
- Les parcours de bétail notamment à Bandafassi et Dindéfelo courent le risque d'être obstrués lors de la réalisation des travaux ;
- La pollution atmosphérique risque de causer des maladies respiratoires et diarrhéiques ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Tenir compte de la présence des parcours de bétail à Bandafassi et à Dindéfelo ;
- Arroser les déviations et les zones de travaux de manière régulière pour réduire la pollution atmosphérique ;

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Construire des magasins de stockage et des parcs à vaccination ;
- Aider à l'achèvement du chantier de la maison des éleveurs de Kédougou ;
- Aménager des abreuvoirs connectés aux forages ruraux ;
- Doter les structures de santé de médicaments pour la prise en charge des incidences de la pollution atmosphérique sur la santé humaine.



Image de rencontre institutionnelle avec le Président de l'association des éleveurs/mars 2023

3. Collectivités territoriales

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : le Conseil Départemental

Lieu de la rencontre : bureau du 1^{er} Vice-Président

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars s'est tenue à Kédougou une (e) rencontre institutionnelle avec le Conseil Départemental (élus départementaux) dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 17 H 10 Min pour prendre fin à 17 H 38 Min.

La séance a été présidée le 1^{er} Vice-président.

Etaient présents à cette rencontre : 03 participants dont 03 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Amadou Séga Keita, 1er Vice-président 77 630 24 17

M. Boubacar Cissokho, SG du Conseil Départemental de Kédougou 77 457 55 73

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Ce projet répond à une vieille doléance des populations de la région de Kédougou. Il va permettre :

- Une amélioration de la mobilité des personnes et des biens,
- Un développement économique de la région et le département de Kédougou en particulier ;
- Un désenclavement de la zone du projet ;
- Une facilitation de l'écoulement des produits. Une part importante des fruits en provenance de la Guinée passe par la route Kédougou-Fongolimbi

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Les routes sont dans un très mauvais état qui retarde le développement de Fongolimbi et Dindéfelo en tant que sites touristiques ;
- L'axe Tenkoto-Bandafassi est dans la zone du parc de Niokolokoba, la route risque d'entraver la mobilité des animaux et de perturber leur quiétude ;
- Il existe un risque d'inondations après travaux en raison de la présence de plusieurs cours d'eau ;
- Le parc de Niokolokoba est accolé au parc de Badiar en République de Guinée. Il y a un risque de migration des animaux vers la Guinée ;
- La zone Syling-Ségou est le territoire des chimpanzés. La perturbation des cours d'eau peut avoir une incidence négative sur cette espèce ;
- Les maladies pulmonaires respiratoires sont une préoccupation à intégrer ;
- La poussière peut souiller les aliments et causer des diarrhées et des infections pulmonaires ;
- Il se pourrait que les déviations impactent beaucoup de biens tel que les champs et les concessions. Comment est-ce que de tels impacts seront pris en compte ?
- Il existe des localités où les concessions sont très proches de la route.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Prévoir des aménagements capables de gérer les eaux pluviales ;
- Éviter d'obstruer les cours d'eaux pour ne pas provoquer des inondations ;
- Tenir compte de la présence de l'habitat des chimpanzés sur l'axe Siling-Ségou ;
- Limiter l'abattage des arbres sur le tracé des déviations ;
- Prévoir des barrières de défense dans les zones d'habitation pour assurer la sécurité des usagers de la route ;
- Arroser régulièrement des déviations et les zones de travaux ;
- Ériger des ralentisseurs pour limiter les accidents et prévoir d'aménager des aires de franchissement ;
- Construire des routes de liaison entre les localités situées en retrait ;
- Offrir une indemnisation juste équitable des pertes occasionnées par le projet.
- Mettre l'ARD et les collectivités territoriales au cœur du processus de recrutement de la main-d'œuvre locale.
- Accorder la priorité à la main-d'œuvre locale.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Protection de l'environnement,
- Rôle et mission de collectivité territoriale

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Accordée aux villages situés sur les axes un accès à l'eau potable,
- Construire des toilettes et des murs de clôture pour les écoles situées à proximité des routes,
- Renforcer le nombre de structure de santé



Image de rencontre institutionnelle avec le Conseil Départemental/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR ET DE L'EIESDE
CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU**

Département : Kédougou

Commune/Village : Dindéfélo

Structure/Acteur rencontré : Mairie de Dindéfélo

Lieu de la rencontre : Mairie

L'an deux mille vingt-trois, le 25, s'est tenue à Dindéfélo une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec le conseil municipal dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 12 H 10 Min pour prendre fin à 13 H 14 Min.

La séance a été présidée par : Sékou Sylla, adjoint maire Dindéfélo

Etaient présents à cette rencontre : 03 participants dont 03 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en Français

Contacts : 77 511 97 11

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Présentation de la partie prenante

La médiation, la facilitation, la disponibilité de l'autorité pour tous besoins du projet dans la mise en œuvre et le suivi sont le rôle que pourrait jouer la mairie en tant que partie prenante.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

D'abord il faut savoir que la construction du barrage de Samba Galou a failli être arrêté ou même diminuer de volume à cause de la présence du chimpanzé. En effet, il a fallu envoyer une mission pour venir voir l'impact du barrage sur leur habitat après vérification, il s'est avéré que même s'il y a un impact, c'est une fois dans l'année et pendant deux heures. Si aujourd'hui il faut protéger le chimpanzé, il faut qu'il y ait la route pour faciliter l'accès et les interventions d'urgence en cas de problème. Malgré qu'il aille impacter sur la montagne l'accès pour la protection de cet environnement est très important.

La construction de la route est une nécessité, elle facilitera, dans le cadre des activités économiques que la population pratique comme la transformation, la production, l'évacuation et la commercialisation des produits. Dindéfelo est le deuxième carrefour après Kédougou avec la présence d'un grand marché hebdomadaire qui rassemble guinéen, sénégalais et maliens.

L'enclavement de la zone handicape la zone sur le plan économique, éducative, touristique, sanitaire et freine le développement de la commune. Donc cette route permettra ainsi le développement de tous les secteurs d'activité de la zone.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Des craintes d'insécurité avec l'installation de la route déjà que nous sommes frontaliers, c'est sûr et certain que l'accès sera beaucoup plus facile. Sur ce la commission de forfait et retourner trop vite sans traçabilité deviendra facile d'où le renfort des postes de sécurité ;
- Le besoin de l'eau va être supérieur (nous accueillons plus de quatre campements) après la route parce qu'il y aura une grande fréquentation de la zone et c'est ce phénomène qui nous pousse à évoquer le problème de la ressource hydraulique.
- L'absence de route cause aussi l'absence d'électricité dans la localité.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Commencer les travaux par l'axe SILLY-Dindéfélo qui est plus fréquenté suivi de Kedougou-Fongolembi ensuite Tinkoto- Bandafasi ;
- Utiliser la main d'œuvre locale lors des travaux de constructions pour éviter les conflits ;
- Faire une grande sensibilisation sur la sécurité routière sur les villages bordés par la route par rapport au bétail, par rapport aux populations ;
- IL faut ceux qui viendrons pour le travail aient un bon comportement, du point de vue vestimentaire, de leur langage, du respect vis-à-vis de la personne.

Information et communication avec les parties prenantes

Une information très pertinente se déplacer, ou par courrier (mail, WhatsApp). Maintenant, s'il est question d'archivage le mail est plus efficace.

Gestion foncière et gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

La commune dispose d'un comité de gestion des conflits composé du président ou le coordinateur, du secrétaire, des chefs de villages, des sages, des conseillers municipales, des personnes ressources. Chaque village possède un comité de gestion des conflits avec un représentant de la mairie. Il y'a aussi un comité des sages, le comité communal de la jeunesse, le syndicat du tourisme.

Les types de plaintes traités au niveau de la commune sont la divagation des animaux, la gestion foncière, les conflits de mariage (mariage précoce, conflit entre époux), les vols de bétail. Les problèmes sont réglés en grande partie au niveau du comité. Cependant il y a des problèmes que le comité ne peut pas gérer.

Par rapport aux violences basé sur le genre la commune dispose du comité villageois de veille et d'alerte composé des habitants (jeunes filles, matrones, de « Badiénou gokh », chef de village, conseiller municipal).

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Besoin de formation sur les politiques de réinstallation ;
- Renforcer les capacités de la mairie en informatique ;
- Renforcer le personnel municipal, le secrétariat à l'état civil, gardien, femme de ménage, technicien de surface.

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Mettre en place dans le village de Dindéfélo un système d'adduction en eau d'un forage,
- Faire des forages solaires dans les villages de Thianghé, de Badala à partir des points d'eau existants,
- Construire deux salles de classe à Tanagui qui sont présentement des abris provisoires depuis presque 6 à 8 ans,

- Equiper toutes les écoles en batterie solaire ;
- Construire un logement à la sage-femme à Dindéfélo ;
- Construire un dépôt pharmaceutique au niveau du poste de santé à Dindéfélo ;
- A Dindéfélo, construire un foyer des jeunes ;
- Alléger les travaux des femmes en les dotant d'une unité de transformation et 6 moulins ;
- Construire et équiper un centre féminin ;
- Financer les groupements de femme pour la mise en place de poulailler ;
- Construire un nouveau marché puisque l'actuel marché hebdomadaire est impacté par le projet de construction de la route ;
- Clôturer les cimetières de Dindéfélo ;
- Construction de mur de clôture au niveau du collège de Ségou et d'afia ;
- Construction de l'école de Ndandé avec la piste de désenclavement ;
- Mettre en place un programme sur la formation des jeunes ;
- Construire un parking pour les visiteurs ;
- Rénover du poste de police frontalier de Ségou ;
- Construction du mur de clôture des mosquées de Dindéfélo et de Ségou ;
- Mesure d'accompagnement en matière de sécurité après la construction de la route tel qu'une gendarmerie, un poste de police, un poste des eaux et forêts, de la Douane.



Image de la rencontre institutionnelle avec le conseil municipal de Dindéfélo, avril 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Tomboronkoto

Structure/Acteur rencontré : Mairie / le Maire de Tomboronkoto

Lieu de la rencontre : bureau du Maire

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars s'est tenue à Tomboronkoto une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec le Maire de la Commune dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 13 H 17 Min pour prendre fin à 15 H 46 Min.

La séance a été présidée par le Maire de la Commune de Tomboronkoto

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Nfaly Camara, Maire de Tomboronkoto 77 708 93 90

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction des routes est une excellente chose particulièrement dans les zones frontalières. Elle va :

- Faciliter la mobilité des personnes et des biens ;
- Augmenter les flux commerciaux entre le Sénégal et la Guinée et faciliter la communication entre les deux pays.

La Commune de Tomboronkoto a une expérience en réinstallation liée à l'exploitation minière.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Les impacts sur les concessions sont une question à prendre au sérieux et à traiter d'une manière convenable ;
- Les champs qui se situent aux abords de la route risquent d'être impactés ;
- La pollution atmosphérique va faire beaucoup de dégâts sur l'environnement ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Prioriser la main-d'œuvre locale dans le recrutement ;
- Confier à la Sous-préfecture de Bandafassi la gestion le recrutement ;

Gestion foncière

La Commune dispose d'une commission conflits chargée de la gestion des plaintes. Mais celle-ci n'est pas opérationnelle. Jusqu'ici, c'est le bureau municipal qui se charge du règlement des griefs.

Il faut mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes avec un point focal dans chaque Commune.

Autres instances :

1) Le niveau villageois

Il est présidé par le chef de village. Les autres membres des comités villageois de gestion des plaintes sont les sages et les conseillers municipaux.

2) La gendarmerie

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Les terres sont gérées par le conseil municipal. Mais le régime coutumier caractérise encore une bonne partie des terres.

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Faciliter l'accès des villages de Batranké, Thiobo et Fonlonkoto à l'axe principal Tinkoto-Bandafassi ;
- Construire les murs de clôture des écoles ;



Image de rencontre institutionnelle avec la Mairie de Tomboronkoto/mars 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Mairie de Kédougou / les élus en présence du SM

Lieu de la rencontre : Mairie de Kédougou

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec les élus de la Commune de Kédougou en présence du Secrétaire Municipal dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 17 H 30 Min pour prendre fin à 18 H 12 Min.

La séance a été présidée par le Secrétaire Municipal.

Etaient présents à cette rencontre : 06 participants dont 05 homme (s) et 01 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Koliba Samoura, Secrétaire Municipal, 77 721 88 76

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Présentation de la partie prenante

La Mairie de Kédougou a vécu une expérience de réinstallation lors de la construction du Château-d 'Eau de Kédougou. Des parcelles agricoles et des concessions ont été impactées. Certaines personnes affectées par le projet n'ont pas apprécié le montant des indemnisations, mais la situation a bien pu être résolu par la médiation.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

C'est un excellent projet qui permettra :

- Le désenclavement de la zone ;
- La mobilité des personnes et des biens ;
- L'augmentation des flux commerciaux.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Perturbations de la circulation pendant les travaux ;

- Impact sur les parcelles agricoles ;
- Perte de moyen de subsistance avec la perturbation du ravitaillement de Kédougou en produits de première nécessité ;
- Impact négatif de la pollution atmosphérique sur la santé ;
- Impact sur les réseaux de distribution d'eau potable à Tinketo ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Recrutement de la main-d'œuvre locale en priorité ;
- Impliquer les leaders communautaires et élus locaux dans le processus de recrutement de la main-d'œuvre ;
- Offrir une indemnisation juste et équitable des pertes occasionnées par le projet ;
- Arroser les déviations et la zone de travaux de façon régulière ;
- Offrir des perspectives d'emploi post-travaux aux travailleurs les plus performants.

Information et communication avec les parties prenantes

Transmettre les informations à la Mairie par courrier, courriel, téléphone et réseaux sociaux.

Gestion foncière

La commune de Kédougou fait face à l'indisponibilité foncière.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Par rapport à la gestion des plaintes, la commune a mis en place un dispositif, un numéro de téléphone sur lequel les personnes peuvent appeler et un registre des plaintes, mais le dispositif ne fonctionne pas comme il se doit.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Renforcement de capacité en gestion des plaintes
- Renforcement de capacité en système de sauvegarde intégré de la BAD

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Construire des kilomètres de voirie au sein de la commune de Kédougou ;
- Créer des activités génératrices de revenus pour les communautés de la zone du projet



Image de rencontre institutionnelle avec la Mairie de Kédougou/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Mairie de Dimboli / Maire de Dimboli

Lieu de la rencontre : bureau du Maire au siège de l'IEF de Kédougou

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec le Maire de Dimboli dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 12 H 10 Min pour prendre fin à 12 H 40 Min.

La séance a été présidée par le Maire de Dimboli

Etaients présents à cette rencontre : 01 participants dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français, langue officielle.

Contacts :

M. Fodé Keita, Maire de Dimboli, 77457 55 82

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;

- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction de l'axe Kédougou Fongolimbi est une priorité pour les populations. Elle permettra :

- Le désenclavement de la zone ;
- Une amélioration de l'écoulement des produits agricoles et forestier ;
- Une augmentation des flux commerciaux.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Risque d'accidents avec la divagation des animaux en raison de l'existence de nombreux villages le long de la route ;
- Risque d'impacter des parcelles agricoles, des cimetières, des vergers et des périmètres maraîchers ;
- Risque d'impacter des maisons à Afia Dadhemayo à Samba Ndiaye et à Velingara.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Indemniser les pertes occasionnées par le projet de manière juste et équitable.

Information et communication avec les parties prenantes

Gestion foncière

La commune dispose de terres pour la réinstallation. La gestion foncière est d'ordres coutumière. C'est rare de trouver des parcelles agricoles dont le propriétaire dispose de titre foncier.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

La commune dispose d'une commission domaniale et d'une commission environnement qui s'occupe de la gestion des plaintes. Le projet de construction du barrage de Samba Ngalou, l'OMVG a mise en place des registres de plainte dans les villages concernés

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Renforcer les capacités des agents de la Mairie en gestion des plaintes et en gestion administrative

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Construire des Mosquées ;
- Aménager des aires de jeux ;
- Implanter des unités de transformation des produits locaux pour l'autonomisation des femmes ;

- Clôturer les écoles qui se trouve à proximité de la route.



Image de rencontre institutionnelle avec la Mairie de Dimboli/mars 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU (220km)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Nenefecha

Structure/Acteur rencontré : Mairie de Nenefecha,

Lieu de la rencontre : Bandafassi

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril s'est tenue à Bandafassi une rencontre institutionnelle dans le cadre de la préparation d'un plan d'action et de réinstallation(PAR) du Projet d'aménagement de la route Inter Etat Labe-Mali-Kédougou, sections Siling-Ségou-Dindefelo, Segou-Frontiere Guinée ; Tinkoto-Bandafassi et Kedougou-Fongolimbi. La séance a commencé à 13H05Min pour prendre fin à 13H30Min.

La séance a été présidée par le Maire, M. Dondo Keita

Etaient présents à cette rencontre : 02 participants dont 01 homme et 01 femme.

Les échanges ont été faits en Français.

Contacts : M. Dondo Keita, Maire de Nenefecha, 77 707 18 12/ 77 920 88 05

Points abordés

Les points abordés avec la population présente à la réunion sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes(VBG) ;
- Renforcement des capacités ;
- Réinstallation des PAP ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

C'est un projet d'une grande utilité pour la population. Cette route permettra de réduire le temps de déplacement de la population vers d'autres localités. La route est une nécessité et un moyen de favoriser le développement des activités économiques de la zone. C'est un projet qui facilitera l'accès dans beaucoup de localités mais aussi participera à la réduction de la poussière et les maladies. La construction de route améliore le cadre de vie des populations.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la population sont les suivantes :

- Les difficultés liées à la mobilité des personnes lors des travaux ;
- Le risque d'impacter les champs agricoles et créer une baisse des rendements des paysans ;
- Les craintes liées à la durée des travaux qui peut impacter à long terme sur le cadre de vie des populations ;
- Le risque de respirer plus de poussière avec les travaux ;

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, le Maire a formulé quelques recommandations et attentes :

- Partager l'information pour le recrutement de la main d'œuvre locale afin d'éviter des révoltes ;
- Impliquer les collectivités territoriales dans le projet afin d'éviter les incompréhensions ;
- Prendre en compte les carrières qui se trouvent dans certains villages.

Information et communication avec les parties prenantes

- Informer la mairie par téléphone par WhatsApp ou par mail.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

Le foncier est géré par la mairie en collaboration avec les chefs de villages. Il y'a une disponibilité foncière pour réinstaller les impactés. Au niveau de la mairie de Nenefecha il y'a un comité de gestion des plaintes composé du maire, les conseillers et les chefs de village.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par les habitants ont été exprimés comme suit :

- Former les jeunes dans la transformation des produits locaux ;
- Former les femmes et les jeunes dans les techniques de maraichage et de transformation des céréales ;
- Former les populations environnantes du fleuve la pisciculture.

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les choix en termes d'accompagnement social exprimés par la population sont les suivants :

- Réaliser pour la commune de Nenefecha, la piste Thiabedji-Nenefecha qui fait 12km ;

- Appuyer les femmes dans les projets pour faciliter l'acceptation du projet ;
- Construire des écoles dans certains villages et clôturer les écoles qui sont aux abords de la route ;
- Construire des forages dans les villages qui ont un réel problème d'accès à l'eau potables ;
- Aménager des terrains de foot pour les jeunes de la commune ;
- Construire un grand marché au niveau de Nenefecha.



Image de la rencontre institutionnelle avec le maire de Nenefecha, Avril 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR ET DE L'EIES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Bandafassi

Structure/Acteur rencontré : Mairie/Maire de Bandafassi

Lieu de la rencontre : Bureau de Maire

L'an deux mille vingt-trois, le 23 Mars s'est tenue à la mairie de Bandafassi une rencontre institutionnelle avec le Maire dans le cadre de la préparation du PAR et de L'EIES du projet de construction de la route inter Etats LABE-MALI-KEDUGOU.

La séance a commencé à 15H46 mn pour prendre fin à 16H26 mn.

Elle a été présidée par : Monsieur Mamadou Yéro Ba, Maire de Bandafassi

Etaient présents à la rencontre 1 participant (s) dont 1 homme (s) et 0 femme (s).

Les échanges se sont déroulés en français

Contact : 77-723-71-62

Les points discutés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

Connaissance du projet et perception de la partie prenante

Selon l'acteur consulté « le Projet est une très bonne initiative et il vient à son heure ». Sa réalisation permettra :

- De raccourcir les longs trajets ;
- D'augmenter la fréquentation routière ;
- De faciliter la circulation des personnes et des biens.

Préoccupations et craintes liées au projet

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Les risques de grossesses précoces ou non désirées pendant la période de mise en œuvre du projet ;
- Le non recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Le non-respect des cahiers de charge ;
- L'entrave aux activités des populations en phase travaux
- La pollution atmosphérique ;
- Les accidents de la route causés par les excès de vitesse ;
- L'absence de suivi des activités menées.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Arroser le sol avant le début des travaux ;
- Prévoir des caniveaux pour l'évacuation des eaux de pluie ;
- Construire des dos d'âne et installer des panneaux de signalisations pour amoindrir les accidents ;
- Sensibiliser la communauté par rapport à certains dangers causés par la cohabitation avec les travailleurs étrangers ;

- Accompagner les personnes vulnérables et les personnes handicapées en les intégrant dans les activités du projet ;
- Impliquer les élus locaux et créer un comité local de recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Respecter les cahiers de charge ;
- Mettre en place un dispositif pour un bon suivi environnemental ;
- Construire dans chaque commune au moins 5 km de latérite ;
- Evaluer toutes les pertes de biens et indemniser correctement les pertes subies.

Information et communication avec les parties prenantes

Le projet peut communiquer directement avec la commune par appel téléphonique, par courrier électronique ou à travers la sous-préfecture. La mairie dispose, quant à elle, d'un moyen de communication avec les villages car il existe des comités villageois créés pour faciliter la divulgation des informations et la sensibilisation de la population.

Gestion foncière et des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Dans la commune il existe un comité formel de gestion foncière qui est composé d'un représentant du maire, d'un géomètre, de la présidente des GPF, des imams, du président de la commission démoïale et du président de la jeunesse. La commune dispose suffisamment de terre pour les besoins du projet. Les litiges fonciers et les plaintes liées aux VBG sont réglés à l'amiable dans la plupart des cas par un comité formel de gestion des conflits membre du bureau foncier. Ce comité est composé du maire, de deux à trois conseillers municipaux, du président de l'association des chefs de village, de la présidente des GPF et du président de la jeunesse.

Besoins de renforcement des capacités/Appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation en gestion foncière du personnel ;
- Renforcement en logistique et en matériel roulant.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La réhabilitation de l'école de Bandafassi ;
- La construction de cases de santé dans les villages inaccessibles ;
- La redynamisation et l'équipement de la population pour la lutte contre les feux de brousse.

Photo de la rencontre



Rencontre avec le Maire de Bandafassi, Mars 2023

4. Personnes Affectées par le Projet (PAP)

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Fongolimbi / Fongolimbi I, Fongolimbi II et Wallan Sinthiourou

Structure/Acteur rencontré : les PAP des villages de Fongolimbi I, Fongolimbi II et Wallan Sinthiourou

Lieu de la rencontre : domicile du chef de village de Fongolimbi 1

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars s'est tenue à Fongolimbi I une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec les PAP de Fongolimbi I, Fongolimbi I et Wallan Sinthiourou dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 11 H 15 Min pour prendre fin à 13 H 09 Min.

La séance a été présidée par le chef de village de Fongolimbi I

Etaient présents à cette rencontre : 36 participants dont 28 homme (s) et 08 femme (s).

Les échanges ont été faits en poular, langue locale.

Contacts :

M. Sakhaly Niakhasso, chef de village de Fongolimbi I 77-735-07-14

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Questions posées

- À quand le démarrage des travaux ?
- Quel délai sera donné aux PAP pour qu'elles puissent libérer les emprises ?

Réponses apportées

- Pour le moment, aucune date n'est communiquée de façon officielle à propos du démarrage des travaux.
- Le délai que les PAP auront pour libérer les emprises sera communiqué le moment venu.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction de la route d'un projet très important qui va améliorer les conditions de vie des populations. C'est une vieille doléance portée par les communautés vivant dans la zone frontalière depuis 1960. Beaucoup de personnes ont fait des accidents sur la route. Certains d'entre eux y ont laissé la vie. Des femmes enceintes ont accouché en cours d'évacuation. Nos produits locaux comme les mangues et les produit forestiers comme la pomme de liane, le pain de singe sont écoulés dans des conditions difficiles. Parfois, il pourrissent avant d'être commercialisés.

Le projet va permettre :

- D'améliorer la mobilité des personnes et des biens ;
- De faciliter l'évacuation des personnes malades ;
- De faciliter l'écoulement des produits ;
- De réduire les coûts de transport ;

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Quand la route sera prête, l'insécurité risque de grimper dans la zone ;
- Déménager de sa propre maison où l'on a passé toute sa vie est une situation très difficile ;
- Nous nous demandons si le Projet va bel et bien indemniser les pertes. Nous avons vécu une mauvaise expérience avec un projet d'électrification. Beaucoup de nos arbres fruitiers ont été coupés sans le versement de la moindre indemnité par le promoteur du projet. A cause de cela, nous restons pessimistes par rapport à l'engagement pris par le présent projet d'indemniser les pertes ;
- Les risques d'accidents sont élevés surtout dans les zones montagneuses ;
- La poussière aura des effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine ;
- Si un dispositif sécuritaire suffisant n'est pas mis en place, les engins risquent de causer des accidents impliquant des passants ou des personnes habitant dans le voisinage des zones de travaux ;

- Nos jeunes ont un savoir-faire, certains sont diplômés mais demeurent sans emploi. En ce projet, nous voyons une opportunité qu'ils soient recrutés. Mais nous craignons en même temps que le projet n'aille importer sa main-d'œuvre. Nous avons vécu cette situation avec le barrage de Sambangalou. Nous n'accepterons plus qu'elle se reproduise ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Diligenter la mise en œuvre du projet ;
- Dédommager les personnes qui subissent des pertes à cause du projet ;
- Verser les indemnités dues avant la libération des emprises et le démarrage des travaux ;
- Infirmer les personnes affectées de tous les impacts négatifs qu'elles vont subir du fait du projet ;
- Informer les personnes affectées et les communautés à toutes les étapes du projet ;
- Sensibiliser les populations par rapport à la sécurité routière mais aussi par rapport à leur sécurité et celles des enfants vis-à-vis des lieux des travaux et des engins qui les fréquentent ;
- Mettre en place un dispositif sécuritaire en zone montagneuse ;
- Construire la piste Vélingara-Dimboli-Loumbel-Fongolimbi pour maintenir et faciliter le trafic pendant les travaux ;
- Construire des déviations pour maintenir le trafic au cours des travaux ;
- Prioriser la main-d'œuvre locale dans le recrutement ;
- Arroser les zones de travaux et les déviations de façon régulière ;
- Ériger des ralentisseurs sur les déviations pour réduire la poussière ;

Gestion foncière

Les terres sont détenues par les familles et les individus. Elles sont soumises au régime coutumier. La procédure d'acquisition foncière est la suivante :

- 1) Le demandeur entre en contact avec le propriétaire de la terre pour négocier la cession. Le chef de village est Impliqué à dans cette étape ;
- 2) Si les deux arrivent à un accord, le demandeur se rapproche de la Mairie pour requérir une délibération.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Les plaintes peuvent résulter des situations suivantes :

- Une indemnisation injuste des pertes occasionnées par le Projet ;
- Une libération des emprises avant d'indemniser les pertes ;
- Un non-recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- Un mauvais comportement de la part des travailleurs venus d'ailleurs. Les travailleurs détournent parfois des femmes mariées ;

Les plaintes sont gérées au niveau local par le comité villageois composé du chef de village (Président du comité), l'imam, les sages, le conseiller municipal, les « bajenu gox », la présidente des femmes et le représentant des jeunes.

Ce comité est reconnu par les autorités administratives. Il se charge du traitement d'une multitude de plaintes ou réclamations.

Pour ce qui est des VBG, elles sont traitées par le comité villageois élargi. Celui est composé des membres du comité villageois, de l'ICP (Infirmier Chef de Poste) et du Directeur de l'école élémentaire.

Les autres instances en charge de la gestion des plaintes sont :

- La Commune ;
- La préfecture ;
- La justice ;

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

Pour les chefs de villages

- Formation en gestion des plaintes ;

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Pour les jeunes

- Formations en agriculture, élevage, entrepreneuriat rapide, topographie

Pour les femmes

- Formation en transformation des produits locaux dont les fruits et en informatique (e-commerce à travers le téléphone portable).

Villages de Fongo 1 et 2.

- Améliorer l'accès à l'eau et à l'électricité ;
- Construire le foyer des jeunes, un centre de formation professionnelle et la mosquée ;
- Recruter une sage-femme au niveau dj poste de santé ;
- Doter le poste de santé de médicaments et d'une ambulance ;
- Construire les clôtures des écoles pour une meilleure protection des élèves ;
- Éradiquer les abris provisoires au niveau du lycée par la construction de deux salles de classes ;
- Doter le poste de santé d'un appareil d'échographie ;
- Prolonger la route jusqu'à la localité de Mérougou.

Village de Wallan Sinthiourou

- Construire une école élémentaire à Wallan Sinthiourou ;
- Offrir au village une adduction à l'eau potable.
- Installer des systèmes d'irrigation dans les périmètres maraichers des femmes.



**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Tomboronkoto / Bantata

Structure/Acteur rencontré : les PAP du village de Bantata

Lieu de la rencontre : domicile du chef de village

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars s'est tenue à Bantata une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec les PAP du village dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 13 H 15 Min pour prendre fin à 14 H 56 Min.

La séance a été présidée par le chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 09 participants dont 08 homme (s) et 01 femme (s).

Les échanges ont été faits en poular.

Contacts :

M. Tamba Camara, chef de village de Bantata 77 104 70 31 / 77 766 52 50

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction de la route Tinkoto-Bandafassi est un excellent projet qui va faciliter la mobilité des personnes et des biens.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- L'argent n'est pas durable. Le problème avec la compensation financière c'est qu'elle est volatile. Avant de réaliser quoi que ce soit, la PAP aura fini de dépenser la somme qu'elle aura reçue du projet ;
- La valeur de la terre est inestimable. L'indemnisation risque de ne pas être à la hauteur des pertes foncières ;

- La recherche de terres de substitution peut faire face à des contraintes surtout pour les étrangers qui vivent dans le village ;
- La superficie du périmètre maraîcher est insuffisante pour couvrir nos besoin d'espace pour la culture maraîchère. Si le Projet vient en impacter une partie, la situation va empirer. Nos moyens de subsistance en tant que femmes et ceux de nos ménages seront affectés ;
- Les arbres fruitiers sont un important moyen de subsistance pour nos familles. Nous mangeons une partie des mangues et vendons l'autre pour prendre en charge les besoins de nos ménages comme la scolarisation des enfants. Même si le Projet offre une indemnisation, nos moyens de subsistance connaîtrons une perturbation ;
- L'impact sur le logement des enseignants de l'école élémentaire est préoccupant. Si L'impact intervient en pleine année scolaire alors qu'un logement de substitution n'est pas construit, les enseignants risquent de se retrouver sans abris ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Ériger des ralentisseurs pour minimiser les risques d'accidents ;
- Offrir une indemnisation juste et équitable des pertes occasionnées par le Projet ;
- Indemniser les pertes d'arbres fruitiers tels que les manguiers ;
- Prioriser la main-d'œuvre locale dans le recrutement ;
- Reconstruire le logement des enseignants pendant les vacances avant de procéder au terrassement ;
- Veiller à ce que la superficie de l'école soit d'au moins 1 ha après l'impact. Pour cela il faut que le projet procède à une extension de l'assiette de l'établissement scolaire ;
- Il existe un projet en cours qui cible les établissements pour construire leurs murs de clôture. Il serait bien que l'AGEROUTE délimite dès maintenant la partie impactée de l'école pour permettre au projet de construire le mur de clôture s'il venait à cibler l'école élémentaire du village ;
- Privilégier une indemnisation en nature pour ce qui est du mur de clôture et du logement des enseignants ;
- Remplacer les deux abris provisoires de l'école élémentaire par des salles de classe ;
- Réduire le dénivellement du relief le long de la route pour faciliter le déplacement de tous les engins.

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Offrir aux agriculteurs une dotation de matériels agricoles et d'engrais ;
- Collaborer avec le chef de village et le Maire pour la délibération d'une terre de superficie beaucoup plus importante pour remplacer le périmètre maraîcher impacté ;
- Aménager cette terre en y introduisant un système d'irrigation ;
- Offrir aux femmes qui exploitent le périmètre maraîcher une dotation en matériels agricoles et en intrants ;



PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Dindéfelo / Dindéfelo

Structure/Acteur rencontré : les PAP du village de Dindéfelo

Lieu de la rencontre : place publique du village

L'an deux mille vingt-trois, le 01 avril s'est tenue à Dindéfelo une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec les PAP du village dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 16 H 03 Min pour prendre fin à 17 H 12 Min.

La séance a été présidée par le représentant du chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 31 participants dont 27 homme (s) et 04 femme (s).

Les échanges ont été faits en poular, langue locale.

Contacts :

M. Kikala Diallo, chef de village de Dindéfelo 77 604 85 29

M. Bailo Diallo, représentant du chef de village 77 730 34 79

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Nous félicitons l'Etat du Sénégal pour cette initiative. Le village de Didéfélo est inaccessible à cause du manque de route. Cette situation est le frein majeur au développement de la Commune de Dindéfélo en général.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Les indemnités financières ne sont pas durables. L'argent versé à la PAP peut être employé à d'autres fins au risque de la plonger en même temps que son ménage dans un bien-être inférieur à celui dont il jouissait avant le projet ;
- Mon campement est impacté. Je passerai un moment sans pouvoir accueillir des clients. Mon chiffre d'affaires sera nul sur cette période. Je n'aurai donc pas les moyens de payer mes employés ni d'honorer mes charges familiales. La plupart du temps, je fais actes de solidarité envers les nécessiteux. Tous ceci risque d'être compromis par la réalisation des travaux ;
- Ma place d'affaires bénéficie d'un bon emplacement. Je ne suis pas sûr d'avoir la liberté de me réinstaller à la même place. Le cas échéant, mes profits pourraient connaître une baisse ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Offrir aux PAP dont les activités économiques sont impactées des indemnités qui leur permettront de subvenir aux besoins de leurs ménages pendant la phase travaux ;
- Prioriser la compensation en nature ;
- Diligenter les travaux pour permettre une reprise rapide des activités économiques ;
- Respecter les droits des personnes affectées par le projet ;
- Collaborer avec les autorités municipales pour la délibération d'assiettes foncières pour la réinstallation des places d'affaires, du foyer des jeunes et de la gare routière ;

Gestion foncière

La procédure de l'acquisition foncière est la suivante :

- Se rapprocher du chef de village pour demander une terre ;
- Entrer en contact avec le propriétaire de la terre en vue d'obtenir un accord et conclure la transaction ;

Le village de Dindéfélo a une disponibilité foncière suffisante pour la réinstallation des personnes et des activités économiques impactées.

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Aider les PAP perdant des parcelles agricoles à acquérir d'autres champs pour garantir la continuité des moyens de subsistance ;
- Aider les PAP à reconstruire leurs places d'affaires même après avoir indemnisé les pertes ;
- Financer des activités génératrices de revenus comme le maraîchage et la transformation des produits locaux ;
- Prendre en charge la reconstruction des places d'affaires, du foyer des jeunes et de la gare routière ;
- Équiper le foyer des jeunes (matériel de sonorisation, restauration, boîte de nuit et bibliothèque) ;
- Intégrer à la future gare routière les places d'affaires qui sont dans l'espace de l'actuelle gare ;

- Construire un marché pour la Commune de Dindéfélo ;



Image de consultation des PAP à Dindéfélo II/avril 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village :

Structure/Acteur rencontré : les PAP du village de Ségou

Lieu de la rencontre : place publique du village

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} avril s'est tenue à Ségou une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec les PAP du village dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 13 H 14 Min pour prendre fin à 14 H 20 Min.

La séance a été présidée par le représentant du chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 30 participants dont 24 homme (s) et 06 femme (s).

Les échanges ont été faits en poular, langue locale.

Contacts :

M. Mamadou Diallo, chef de village de Ségou 77 959 13 76

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;

- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Questions posées

- Est-ce que les propriétaires des places d'affaires sont libres de revenir à leur emplacement d'avant les travaux ?
- Est-ce que le promoteur prévoit de réparer les clôtures endommagées au niveau des parcelles agricoles ?

Réponses apportées

- Rien ne permet de faire une telle affirmation pour le moment. Mais d'habitude les personnes dont les places d'affaires sont établies dans la voie publique reviennent à leur position après travaux sans contrainte.
- Une compensation sera offerte pour la perte de mètres linéaires de clôture aussi bien dans les concessions qu'au niveau des champs.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Les routes sont un important facteur de développement. Nous attendons avec impatience la réalisation des infrastructures prévues.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Les clôtures des parcelles agricoles et celles des concessions sont indispensables pour la préservation de nos cultures. Si elles ne sont pas réhabilitées dans de courts délais, les cultures seront envahies par les animaux ;
- Je suis handicapé. Je n'ai pas l'aptitude de chercher des piquets et du bambou dans la forêt pour refaire la clôture de ma concession ;
- Les impacts sur nos arbres et nos cultures vont affecter nos moyens de subsistance. En effet, nous consommons une partie des récoltes et vendons le reste. Les revenus issus de la vente sont réutilisés pour satisfaire les besoins de nos ménages ;
- En tant que femmes, nous contribuons aux dépenses de nos ménages grâce aux revenus que nous tirons de nos places d'affaires. La perte de nos places d'affaires va compromettre notre capacité à contribuer aux diverses dépenses de nos ménages ;
- Il est difficile de trouver une place d'affaire à Ségou. Et si on en trouve, rien ne garantit que la nouvelle place offre les mêmes opportunités d'affaires ;
- Nous n'avons pas les moyens de prendre en charge la reconstruction de nos places d'affaires ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Payer les indemnités avant la libération des emprises ;

- Je voudrais que le projet prenne en charge la reconstruction de la clôture de ma concession, car je suis une personne à mobilité réduite ;
- Nous suggérons que le projet se charge lui-même de la reconstruction des logements perdus ;
- Accompagner les propriétaires des places d'affaires impactées vers l'acquisition d'autres places ;

Gestion foncière

La procédure d'acquisition foncière est la suivante :

- Faire une demande auprès du chef de village
- Transmission de la demande au Maire par le chef de village et le conseiller domanial ;
- Étude de la demande par le conseil domanial en vue d'une validation ou d'une invalidation.

Il existe une disponibilité foncière suffisante pour la réinstallation des PAP.

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Clôturer avec du grillage les parcelles agricoles impactées ;
- Financer la construction de puits dans les parcelles agricoles impactées ;
- Financer des AGR (aviculture, maraîchage) pour les PAP qui perdent un nombre important d'arbres fruitiers ;
- Aménager un marché pour abriter les places d'affaires impactées par le projet ;
- Construire un forage agricole ;
- Fournir du matériel agricole aux agriculteurs dont les activités sont impactées ;



Image de consultation des PAP à Ségou/avril 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région :

Département :

Commune/Village : Bandafassi / Thiankou Malal

Structure/Acteur rencontré : les PAP du village de Thiankou Malal

Lieu de la rencontre : domicile du chef de village

L'an deux mille vingt-trois, le 01 avril s'est tenue à Thiankou Malal une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec les PAP du village dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 09 H 27 Min pour prendre fin à 10 H 49 Min.

La séance a été présidée par le chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 17 participants dont 10 homme (s) et 07 femme (s).

Les échanges ont été faits en poular, langue locale

Contacts :

M. Ibrahima Camara, chef de village 77 773 44 14

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La route est dans un très mauvais état. Sa construction va apporter un changement dans notre bien-être.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Si nos maisons et nos champs sont impactés de façon à ce que nous soyons obligés d'en déménager, nous serons confrontés à d'énormes difficultés dans la recherche de terres de substitution ;
- L'abattage des arbres fruitiers va causer des pertes de moyens de subsistance. Nous tirons une bonne partie de notre subsistance à partir des manguiers. Chaque année nous vendons une partie de la production de mangue et consommons l'autre. Nous utilisons les revenus qui découlent de la vente pour subvenir aux besoins de nos ménages ;

- L'hivernage peut constituer une contrainte par rapport aux PAP qui perdent des concessions. La construction de nouveaux logements ne rime pas avec la forte pluviométrie de la zone ;
- La construction d'une maison est une rude épreuve dans notre zone qui est dépourvue de maçons qualifiés et suffisamment équipés. De plus, le mauvais état de la route rend compliqué l'acheminement du matériel de construction jusqu'ici ;
- L'impact des parcelles agricoles en hivernage alors qu'elles sont mises en culture va perturber les moyens de subsistance des PAP même si le Projet compensait les pertes de cultures ;
- Le démantèlement des clôtures des parcelles agricoles va occasionner l'invasion de celles-ci par les animaux et causer des pertes de moyens de subsistance ;
- Les terrains dont il ne restera qu'une faible superficie risquent de ne plus offrir un habitat convenable ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Indemniser les pertes occasionnées de manière juste et équitable ;
- Nous suggérons que le promoteur du projet se charge lui-même de la reconstruction des maisons et clôtures impactées ;
- Remettre aux PAP qui perdront des arbres fruitiers des variétés de plants de qualité supérieure et propices à la commercialisation ;
- Réhabiliter les clôtures des parcelles agricoles avant le début de l'hivernage pour sécuriser les cultures par rapport aux animaux ;
- Indemniser la perte de manguiers en considérant plusieurs années de production ;
- Procéder à la libération des emprises en dehors de l'hivernage ;

Gestion foncière et gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Les terres sont détenues par les individus. Le village a une disponibilité foncière mais celle-ci est limitée.

La procédure d'acquisition foncière est la suivante :

- Négociation entre le demandeur et le propriétaire de la terre.
- Notification de la transaction et des termes de l'accord au chef de village.

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Aux PAP qui perdent des arbres fruitiers, accorder des variétés de plants de qualité supérieure et propices à la commercialisation ;
- Pour ce qui est des PAP dont les clôtures des champs sont démantelées, les aider à reconstruire leurs clôtures ;

- Aménager un périmètre maraîcher pour les femmes en installant un réseau d'irrigation à partir du fleuve Gambie ;
- Doter les PAP qui subissent des pertes agricoles d'un tracteur, de matériels et d'intrants agricoles (engrais et semences) ;
- Doter les femmes affectées par le projet de caprins et de bovins de bonne race ;
- Financer les femmes PAP pour le développement de l'aviculture comme AGR ;
- Former les PAP en agriculture et en élevage (embouche bovine).



Image de consultation des PAP à Thiankou Malal/avril 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Bandafassi / Thiabédji

Structure/Acteur rencontré : les PAP du village de Thiabédji

Lieu de la rencontre : place publique

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars s'est tenue à Thiabédji une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec les PAP du village dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 9 H 13 Min pour prendre fin à 10 H 42 Min.

La séance a été présidée par le chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 33 participants dont 33 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en poular, langue locale

Contacts :

Assane Ba, chef de village de Thiabédji 77 706 88 77

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Questions posées

- Quelles sont les dispositions qui seront prises par rapport aux pertes qui vont intervenir dans les zones de déviation ?
- Est-ce l'indemnité relative à la perte d'un arbre fruitier prend en compte plusieurs années de production ?
- Est-ce que les jeunes plantes seront indemnisées selon le même barème que les adultes ?

Réponses apportées

- Le PAR précisera que toutes les pertes qui naîtront des interventions du projet devront être pris en compte selon des procédés identiques à ceux qu'il a utilisés pour évaluer les pertes.
- Les barèmes sont fixés par la CDREI. Une bonne évaluation devrait effectivement intégrer la perte de production sur plusieurs années.
- Les jeunes plantes sont indemnisées à un taux inférieur à celui des plantes adultes qui sont productives.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction de la route Tinkoto – Bandafassi va soulager nos peines et faciliter nos déplacements.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Si les travaux durent longtemps, certaines marchandises peuvent atteindre leurs dates de péremption. Les propriétaires subiront des pertes que le projet ne va peut-être pas prendre en compte. Ceci concerne surtout les propriétaires de commerces d'alimentation générale ;
- Il existe des activités qui sont très vulnérables au déplacement. Par exemple, un fournisseur qui se réinstalle loin de sa clientèle pourrait voir celle-ci se détourner vers d'autres fournisseurs. Attirer

d'autres clients et retrouver le dynamisme habituel de l'activité déplacée pourraient nécessiter un délai pendant lequel les profits vont baisser de manière drastique ;

- Les maçons de la zone sont peu qualifiés et manquent de matériels. Leur confier la reconstruction des maisons et clôtures impactées serait un engagement très risqué. Les travaux risquent de durer plus qu'il ne faut. L'argent perçu par les PAP risque aussi d'être employé à d'autres fins ;
- L'ouverture et l'exploitation des carrières peuvent entraîner des pertes intégrales de champs ;
- Les impacts sur les places d'affaires, les champs et l'abattage des arbres fruitiers auront des impacts significatifs sur nos moyens de subsistance. Par exemple, nous vendons une partie de la production de mangue pour faire face aux besoins de nos ménages ;
- Les concessions sont parfois morcelées en petites parcelles réparties entre les descendants du père de famille. L'impact sur les logements situés dans une des portions de la concession va nécessiter un déplacement physique du propriétaire (de cette portion) même s'il reste suffisamment d'espace dans la concession pour la reconstruction des logements impactés ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Faire en sorte que l'indemnisation des pertes d'arbres fruitiers tienne compte de plusieurs années de production ;
- Évaluer et indemniser les pertes causées sur les sites d'emprunt en utilisant les mêmes procédés que ceux du PAR ;
- Tenir compte du fait que certains produits seront périmés au cours de la réalisation des travaux ;
- Il faut nous informer de la date de libération des emprises suffisamment tôt pour que nous puissions prendre nos dispositions et pour que les propriétaires des parcelles agricoles évitent de les mettre en culture ;

Gestion foncière et gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Les terres sont détenues par les individus. Il existe une disponibilité foncière suffisante pour la réinstallation des personnes et activités économiques.

Une PAP qui doit déménager trouvera facilement un terrain de remplacement si elle dispose des ressources financières requises ;

Il en est de même pour les PAP perdant des parcelles agricoles à la seule différence que celle-ci doit faire face à des charges de défrichage qui peuvent se révéler insupportables.

La procédure d'acquisition foncière est la suivante :

- Le demandeur se rapproche du propriétaire pour exprimer sa demande et négocier la cession de l'assiette foncière ;
- S'ils tombent d'accord, le cédant en informe le chef de village.

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Appui en matériel pour les artisans (exemple des mécaniciens) ;
- Appui en matériel agricole ;
- Dotation d'un tracteur et d'intrants agricoles ;
- Prise en charge des frais de défrichage et de préparation des nouveaux champs.



PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Bandafassi

Structure/Acteur rencontré : les PAP du village de Bandafassi

Lieu de la rencontre : domicile du chef de village

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars s'est tenue à Bandafassi une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec les PAP du village dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 11 H 15 Min pour prendre fin à 12 H 36 Min.

La séance a été présidée par le chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 09 participants dont 07 homme (s) et 02 femme (s).

Les échanges ont été faits en poular, langue locale.

Contacts :

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Questions posées

- Est-ce que le projet va se charger lui-même de la reconstruction des logements impactés ?
- Est-ce que nous serons avertis de la date de démarrage des travaux ?

Réponses apportées

- Une indemnisation en nature est un droit que le bailleur concède aux personnes affectées si les conditions d'une telle indemnisation sont réunies. Le promoteur du projet en l'occurrence l'AGERROUTE est exhorté à privilégier une indemnisation en nature.
- Oui, la date de démarrage des travaux sera communiquée avant.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction de la route Tinkoto-Bandafassi est un excellent projet qui va perturber :

- Une amélioration de la mobilité des personnes et des biens ;
- Une facilitation de l'écoulement des produits locaux.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Les PAP qui perdent des places d'affaires seront confrontés à d'énormes difficultés dans la recherche d'autres places d'affaires avant le déplacement ;
- Le déplacement économique va affecter nos moyens de subsistance alors que nous prenons soin de nos ménages avec les profits que nous tirons de nos places d'affaires ;
- L'hivernage est une contrainte par rapport au déplacement physique ;
- Je prends en charge les besoins de mon ménage avec les revenus que je tire de la vente des mangues. L'abattage d'un certain nombre parmi les pieds de manguiers que je possède me préoccupe beaucoup ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Accorder aux PAP qui perdent des logements un délai suffisant pour qu'elles puissent construire de nouveaux logements avant la libération des emprises ;
- Favoriser une compensation en nature pour ce qui est des pertes de logements afin d'éviter que des ménages se retrouvent dans la rue ;
- Payer les indemnités avant le déplacement ;
- Prendre en compte les répercussions des impacts du projet sur les moyens de subsistance des personnes et communautés affectées ;
- Accompagner les PAP qui perdent des places d'affaires vers l'acquisition d'autres lieux de commerce.

Gestion foncière et gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Il existe une disponibilité foncière dans le village. Cependant les PAP qui perdent l'intégralité de leurs champs feront face à deux contraintes que sont :

- Le défrichage des terres acquises pour remplacer les champs perdus ;
- L'obtention d'une délibération pour la nouvelle terre ;

La procédure d'acquisition foncière est la suivante :

- Se rapprocher du chef de village pour exprimer la demande ;
- Avec l'aide celui-ci, désigner une assiette foncière et négocier avec son propriétaire ;
- Se rendre auprès de la Mairie en vue d'obtenir une délibération.

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Fournir un appui en engrais aux PAP dont les champs sont impactés ;
- Reconstruire les clôtures démantelées au niveau des parcelles agricoles et maisons ;
- Offrir une formation sur les techniques d'amélioration des rendements agricoles aux PAP dont les champs sont impactés ;



Image de consultation des PAP à Bandafassi/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Tomboronkoto / Tinkoto

Structure/Acteur rencontré : les PAP du village de Tinkoto

Lieu de la rencontre : domicile d'une des PAP

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars s'est tenue à Tinkoto une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec les PAP du village dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 09 H 30 Min pour prendre fin à 10 H 45 Min.

La séance a été présidée par le chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 24 participants dont 20 homme (s) et 04 femme (s).

Les échanges ont été faits en poular, langue locale.

Contacts :

Sinna Sadiakhou, chef de village de Tinkoto 77 570 28 53

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Questions posées

- Quelle est la date de démarrage des travaux ?
- Est-ce que la compensation des pertes va précéder la libération des emprises ?

Réponses apportées

- Aucune date n'est encore communiquée de façon officielle pour le démarrage des travaux. Cependant le moment venu, celle-ci vous sera communiquée pour que vous puissiez prendre vos dispositions.
- En principe, le promoteur ne devrait pas procéder à la libération des emprises tant qu'il ne se serait pas acquitté des compensations dues.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction de la route Tinkoto-Bandafassi est une chose très bénéfique pour les populations de la zone. Plusieurs accidents qui se sont produits seraient liés au mauvais état de la route.

Sa construction permettra :

- De réduire les accidents ;
- De baisser les coûts de transport ;
- De faciliter la mobilité des personnes et des biens et l'évacuation des personnes malades.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Sans une connaissance exacte de la date de démarrage des travaux il nous sera difficile de nous préparer en conséquence ;
- Si le Projet procède à la libération des emprises sans dédommager au préalable, les PAP feront face à des difficultés ;
- Les propriétaires des maisons impactées vont perdre des logements alors qu'ils n'ont nul part où aller avec leurs enfants ;
- Si elles ne sont pas informées à temps, les PAP dont les places d'affaires sont impactées ne sauront que faire de leurs activités ;
- Les moyens de subsistance des personnes affectées pourraient connaître des perturbations ;
- Le démantèlement des places d'affaires va provoquer une insécurité alimentaire dans le village.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Baliser l'emprise de la route pour que nous puissions en connaître les limites ;
- Informer le plus tôt possible pour éviter :



• Que les propriétaires des parcelles agricoles ne les mettent en culture ;



• Que les personnes qui vont perdre des logements se retrouvent sans abris ;

- Laisser aux propriétaires d'activités économiques suffisamment de temps pour qu'ils puissent planifier leur déplacement ;
- Ériger des ralentisseurs pour limiter les risques d'accidents ;
- Tenir compte des réseaux d'adduction d'eau potable pour ne pas les impacter au risque de perturber la fourniture d'eau potable ;
- Respecter les engagements pris avec la population et les PAP ;
- Indemniser les pertes avant la libération des emprises.

Gestion foncière et gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Les terres à usage d'habitation sont disponibles dans le village. Les personnes qui vont perdre des logements pourront trouver des terrains de substitution. Par contre, il n'existe pas de disponibilité foncière pour les PAP qui perdront d'importantes surface agricoles.

Les terres sont détenues par les individus mais les formalités administratives sont du ressort de l'autorité municipale.

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Formation en restauration ;
- Faciliter les conditions d'Approvisionnement des opérateurs économiques (le transport de marchandises) ;
- Aider les opérateurs économiques à trouver un site de recasement des activités impactées ;
- Aider à la construction de nouvelles places d'affaires sur le site de recasement ;
- Débloquer des fonds pour renforcer en matériels/outils de travail les artisans dont les activités sont impactées ;
- Doter de matériels agricoles les PAP dont les champs sont impactés. Leur fournir un appui en intrants agricoles (engrais, semences et pesticides).



Image de consultation des PAP à Tenkoto/mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Tomboronkoto / Barafouté

Structure/Acteur rencontré : les PAP du village de Barafouté

Lieu de la rencontre : domicile du chef de village

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars s'est tenue à Barafouté une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec les PAP du village dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 11 H 05 Min pour prendre fin à 12 H 09 Min.

La séance a été présidée par le chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 09 participants dont 08 homme (s) et 01 femme (s).

Les échanges ont été faits en poular.

Contacts :

M. Nombo Keita, chef de village 77 087 22 44

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction de la route Tinkoto-Bandafassi est un excellent projet qui va permettre :

- D'éliminer la pollution atmosphérique liée à la piste ;
- De faciliter l'écoulement des produits et l'évacuation des personnes malades ;
- La création d'emploi et la baisse du chômage.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- La perte d'arbres aura des conséquences néfastes sur nos moyens de subsistance.
- Les mangues en particulier font partie de notre alimentation. Mais nous ne consommons pas tout le produit. Nous en vendons une partie pour subvenir aux besoins de nos ménages ;
- Les PAP qui perdent des logements pourraient se retrouver dans une situation sans abris si le Projet ne leur accorde pas un délai suffisant pour la reconstruction de nouveaux logements ;
- L'hivernage s'installe très tôt dans la région. Les pluies peuvent constituer un obstacle par rapport à la reconstruction des logements impactés ;
- Le taux de chômage est élevé dans le village. Nous espérons qu'avec ce projet, nous aurons du travail ;
- Nous craignons une politisation du recrutement de la main-d'œuvre au point de léser les habitants de notre village.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Verser les compensations bien avant la libération des emprises et le début de l'hivernage afin de permettre aux PAP qui perdent des logements de pouvoir en construire d'autres ;
- Indemniser les pertes d'arbres fruitiers ;
- Ériger des ralentisseurs pour minimiser le risque de survenance des accidents ;
- Prioriser la main-d'œuvre locale dans le recrutement ;
- Éviter la politisation du recrutement de la main-d'œuvre ;

Gestion foncière

Les terres sont détenues par les individus et les familles. Nous avons une disponibilité foncière suffisante pour la réinstallation.

La procédure d'acquisition foncière est la suivante :

- Le demandeur se rapproche du chef de village pour formuler sa demande puis du propriétaire de l'assiette ciblée pour négocier ;
- S'ils arrivent à un accord, le demandeur se rend

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Doter les agriculteurs affectés d'un tracteur d'intrants comme les pesticides, les engrais et les semences ;
- Reconstruire les clôtures démantelées au niveau des parcelles agricoles ;
- Doter les propriétaires des champs impactés de kits d'irrigation.
- Aménager le terrain de football de la jeunesse.



Image de consultation des PAP à Barafouté/avril 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Dimboli / Vélingara

Structure/Acteur rencontré : les PAP du village de Vélingara

Lieu de la rencontre :

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars s'est tenue à Vélingara une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec les PAP du village dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 15 H 10 Min pour prendre fin à 16 H 33 Min.

La séance a été présidée par le chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 14 participants dont 05 homme (s) et 09 femme (s).

Les échanges ont été faits en poular, langue locale.

Contacts :

M. Souleymane Diallo, chef de village de Vélingara 76 803 22 18

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction de la route Kédougou - Fongolimbi est un excellent projet qui répond à une vieille doléance.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- La route va constituer un risque pour les enfants qui fréquentent l'école qui se trouve en bordure de route ;
- Nous risquons de faire face à un problème de logement si le projet impact nos maisons sans nous laisser le temps d'en construire d'autres ;
- La poussière aura une incidence négative sur la santé des populations (rhume maladie pulmonaire) ;
- L'école du village ne dispose pas de mur de clôture ;
- Nos places d'affaires seront impactées alors qu'elles sont une importante source de revenus pour les ménages.
- Nos places d'affaires nous permettent de prendre en charge la scolarité des enfants, les dépenses quotidiennes, les soins de santé, les actes de solidarité ;

- Les jeunes ont des métiers et des diplômes mais ils chôment. Les projets ne recrutent pas au niveau local.
- Les charges d'aménagement et d'acquisition de nouveaux champs sont très lourdes pour nous.
- Une personne qui perd l'intégralité de son champ ou une bonne partie, verra ses moyens de subsistance affectés, et il y a un risque pour le propriétaire d'abandonner l'agriculture ;
- Les personnes dont les maisons seront impactées vont être obligés d'habiter en retrait dans des zones éloignées du village, donc livrés à eux-mêmes sans sécurité ;
- Après la construction de la route, les propriétaires des maisons situées sur la route, risquent de nous refuser l'occupation de la devanture de leur maison pour notre petit commerce

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Collaborer avec le chef du village pour trouver un site de recasement des places d'affaires ;
- Construire les déviations à l'extérieur du village, pour éviter la pollution atmosphérique ;
- Privilégier les jeunes et habitants du village lors de recrutement de la main-d'œuvre ;
- Accorder un délai suffisant aux personnes affectées pour la reconstruction de leur maison ;
- Arroser la zone de travaux de façon régulière ;
- Offrir aux PAP des compensations financières et un accompagnement ;
- Respecter les engagements pris avec les PAP ;
- Ériger des ralentisseurs en particulier à la hauteur de l'école élémentaire ;

Information et communication avec les parties prenantes

- Informer les PAP et les communautés par téléphone en appelant le chef de village

Gestion foncière et gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

La disponibilité de terres agricoles à proximité, pose problème. Les terres agricoles disponibles sont très éloignées de nos habitations ;

Les Terres sont détenues par les populations en cas de besoin, la procédure est la suivante :

- Le demandeur se rapproche du Chef de village et lui soumet sa demande ;
- Le chef de village le met un rapport avec le propriétaire pour une négociation ;
- Lorsque les deux trouvent un accord, le demandeur se rend à la mairie pour les formalités administratives.

Mesures d'accompagnement social et restauration de moyens de subsistance

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Accompagner les femmes et autres PAP qui perdent des places d'affaires à acquérir un site de réinstallation (un marché) ;

- Doter les PAP perdant des surfaces agricoles de matériel, de semences et d’engrais ;
- Accorder un financement à chaque propriétaire de place d’affaires mais aussi des formations en gestion financière et en marketing commercial ;



5. Communautés Affectées par le Projet

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D’AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Fongolimbi / Fongolimbi I, Fongolimbi II et Wallan Sinthiourou

Structure/Acteur rencontré : les populations des villages de Fongolimbi I, Fongolimbi II et Wallan Sinthiourou

Lieu de la rencontre : domicile du chef de village de Fongolimbi 1

L’an deux mille vingt-trois, le 26 mars, s’est tenue à Fongolimbi une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales des villages de Fongolimbi 1, Fongolimbi 2 et Walan Sinthiourou dans le cadre de la préparation du PAR du projet d’aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 10 H 07 Min pour prendre fin à 11H 49 Min.

La séance a été présidée par : Sakaly Niakhasso, chef de village de Fongolémi 1

Etaient présents à cette rencontre : 60participants dont 40 homme (s) et 20 femme (s).

Les échanges ont été faits en Peulh et français

Contacts :

M. Sakhaly Niakhasso, chef de village de Fongolimbi I 77-735-07-14

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Questions posées

- Quels sont ces personnes qui subiront des impacts du présent projet ?

Réponses apportées

- La liste des personnes affectées par le projet vous sera communiquée dans les jours à venir par les équipes d'enquête.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Un projet qui nous intéresse et qui nous parait utile pour les populations en terme d'accessibilité et de mobilité qu'il va nous offrir.

Il faut comprendre aussi que c'est un projet que nous avons tant attendu depuis plus de 60 ans .Sur ce on ne peut que l'accepter et accueillir ces activités qui interviendront dans la zone même si nous assisterons à des craintes lors de sa mise en œuvre .Bref, le projet aura de nombreux avantages positifs :

- L'évacuation rapide de nos malades en cas d'urgence ;
- La baisse du cout élevé du transport après livraison de l'infrastructure routière ;
- Le développement. de la zone

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Nous craignons que le projet soit une approche politique parce que le constat est qu'on est consulté qu'en période post électoral ;
- Une grande fréquentation de la zone après construction de la route, ce qui nous amène à des vols de bétail et du banditisme ;
- Le cout du transport élevé tout lié à l'absence d'infrastructure ;
- Nous craignons aussi qu'à tout moment ce projet peut être placé dans les tiroirs après les présidentielles avec un nouveau élu.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Informer les personnes affectées sur le nombre de mètre sur lequel le projet va impacter (concessions et parcelles agricoles) ;
- Communiquer sur les barèmes d'indemnisations en amont ;

- Nous exigeons la poursuite des travaux même après changement du régime actuel portant le projet ;
- Avant grattage de la piste, arrosé fréquemment pour minimiser les émanations de poussière ;
- Maximiser la construction de dos d'ânes pouvant freiner voire limiter les accidents ;
- Eviter à ce les déviations soient proches des habitations ;
- Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale pour participer à la création d'emploi des jeunes surtout ;
- Faire profiter des jeunes non instruits des postes de gardiennage et des travaux de manœuvre qui ne demandent pas de qualifications particulières .

Information et communication avec les parties prenantes

- Passer par le chef de chef de village à travers un coup de fil téléphonique est le meilleur canal de divulgation de l'information.

Gestion foncière et gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Il existe bien un comité de gestion des plaintes dans nos différents villages .La composition de ces derniers sont : le chef de village, l'Imam, les Badiéno Gokh et les personnes ressources.

Rare sont des plaintes qui remontent dans les autres instances.

Nous femmes et filles sont souvent victimes de violences et surtout de viols et ces questions sont gérés aussi par le comité existant mais cette fois-ci avec la présence de l'infirmier chef de poste et du comité villageois de protection de l'enfance.

Avec une collaboration avec la mairie, nous pensons qu'au moment de la réinstallation d'un bien ou d'une du village, l'assiette foncière sera bien disponible.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation des jeunes sur l'Agriculture de manière générale, une activité phare de la zone ;
- Formation des jeunes sur l'Entreprenariat rapide ;
- Formation des chefs de village (administrateurs locaux) sur la gestion des plaintes ;
- Formation des femmes sur les activités de transformation des produits locaux (fruits et légumes) et sur la manipulation de digitales pour la commercialisation de ces produits en ligne.

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Penser à nous ravitailler d'eau, une thématique préoccupante surtout pour les populations de Walan Sinthiourou ;
- Réfection et construction d'infrastructures scolaires (équipements, mur et salles de classe) ;
- Construction et équipements de mosquée ;
- Dotation d'une ambulance médicalisée commune aux trois villages mais avant tout ça, penser à la construction d'un poste de santé de dernière génération avec au complet le personnel médical ;

- Participer à la suppression ou élimination des abris provisoires.



**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Dindéfelo / Afia II

Structure/Acteur rencontré : la population du village de Afia II

Lieu de la rencontre : domicile du chef de village

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars s'est tenue à Afia II une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec la population du village dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 11 H 13 Min pour prendre fin à 12 H 54 Min.

La séance a été présidée par le chef de village de Afia II.

Etaient présents à cette rencontre : 65 participants dont 24 homme (s) et 41 femme (s).

Les échanges ont été faits en poular, langue locale.

Contacts :

M. Mamoudou Diallo, chef de village de AFIA II / 77 854 91 99

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;

- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La construction de l'axe Siling-Ségou-Frontière Guinée comporte de loin plus d'avantages que d'inconvénients.

L'enclavement et le manque d'eau sont les inquiétudes majeures dans notre village, Afia II. Nous n'avons pas de bonnes routes. Nous écoulons nos produits en marchant jusqu'à Ségou ou Dindéfelo où nous les commercialisons. Les voitures arrivent rarement dans notre village. Une bonne partie de nos produits (pain de singe, fonio, carité, pomme de liane) pourrit sur place à cause de l'enclavement de notre village.

L'enclavement et l'éloignement du village fait que les femmes ne participent pas aux activités féminines de la Commune.

L'accès difficile au village nous place dans une situation d'insécurité alimentaire. Nous manquons de l'essentiel des denrées dont le poisson et la viande.

Quand l'un de nous tombe malade, nous le portons dans nos mains au moyen de sacs cousus jusqu'au poste de santé de Dindéfelo. Il est arrivé que des personnes malades et des femmes enceintes meurent en cours d'évacuation.

Nous pensons que cette route dont nous demandons la construction depuis l'année 1984 sera d'un grand intérêt pour le Sénégal mais particulièrement pour les communautés qui vivent le long de son tracé. Nous sommes très heureux de la nouvelle et de l'initiative.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Le projet risque d'impacter beaucoup de biens dont des parcelles agricoles. Nos moyens de subsistance risquent d'être affectés ;
- Dans la phase travaux comme pendant l'exploitation, des accidents impliquant des êtres humains risquent de se produire. La communauté qui vit dans le village n'est pas habituée au trafic routier ;
- Nos activités économiques risquent d'être perturbées par le projet en sa phase travaux ;
- L'espace où je parque mon troupeau se trouve juste à côté de la route. Je crains qu'une partie de sa superficie ne se retrouve dans l'emprise de la route.
- La poussière aura des incidences négatives sur les activités et la santé humaines. Elle va souiller nos aliments et salir le linge ;
- La jeunesse de AFIA II est affectée par le chômage. Nous percevons le projet comme une opportunité d'employer des jeunes. Mais nous craignons que nos espoirs ne tombent dans l'eau ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Sensibiliser la population par rapport aux risques d'accidents en phases travaux et exploitation ;
- Ériger des ralentisseurs pour minimiser le risque de survenance d'accidents ;
- Libérer les voies de ruissellement des eaux pluviales ;
- Construire des ouvrages adaptés de gestion des eaux pluviales pour prévenir les inondations et garantir la durabilité de l'infrastructure routière ;
- Arroser les zones de travaux et les déviations de façon régulière pour réduire la poussière et la pollution atmosphérique ;

Information et communication avec les parties prenantes

Transmettre les informations en appelant le chef de village.

Gestion foncière

La procédure d'acquisition foncière est la suivante :

- Affectation des terres auprès du chef de village, de l'imam et des notables du village.
- Délibération et procédure administrative auprès de l'autorité municipale.

Nous disposons de suffisamment de terres pour assurer la réinstallation des personnes et des activités économiques.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Les conflits et réclamations sont toujours gérées par le comité villageois qui est composé du chef de village (Président), de l'imam, des notables, des jeunes et des femmes.

Autres instances de gestion des plaintes

- Mairie de Dindéfelo ;
- Police des frontières ;
- Sous-préfecture de Bandafassi.

Les VBG peuvent être discutées d'abords avec les familles ou les entreprises impliquées. Si les négociations n'arrivent pas à une solution, les affaires peuvent être renvoyées aux autorités administratives.

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Doter la population de médicaments pour la prise en charge des effets néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé humaine ;
- Construire un centre de formation professionnelle et technique dans le village ;
- Offrir au village un meilleur accès à l'eau potable en implantant un nouveau forage ;
- Aménager des périmètres maraichers ;
- Doter le village de AFIA d'un poste de santé ;
- Construire un collège dans le village. Nos enfants fréquentent le collège de Dindéfelo. L'éloignement entre ce collège et notre village explique le taux élevé des abandons scolaires ;
- Doter les femmes d'un moulin ;
- Réhabiliter la mosquée du village ;
- Renforcer la sécurité quand route sera opérationnelle en implantant un poste de gendarmerie.



Image de consultation publique à Afia II/mars 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER-ETATS LABE – MALI – KEDOUGOU (220 KM)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Bandafasi / Thiankou Malal

Structure/Acteur rencontré : la population du village de Thiankou Malal

Lieu de la rencontre : Domicile du Chef de village

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars, s'est tenue à Thiankou Malal une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 16 H 05 Min pour prendre fin à 17H 02 Min.

La séance a été présidée par : Ibrahima Camara, Chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 11 participants dont 05 homme (s) et 06 femme (s)

Les échanges ont été faits en Peulh et Wolof

Contacts : 77-473-44-14

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Questions posées

- Savez-vous les personnes impactées par ce projet dans notre village ?
- Si oui, quel est nombre exact ?

Réponses apportées

- Pour ce qui est de cette question nous ne saurions vous dire le nombre. En effet, il y a une équipe du même cabinet qui s'en charge et ce travail ne tardera pas vu que ces personnes censées le faire sont déjà sur le terrain.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

L'absence d'infrastructure routière nous amène à vivre une situation carcérale dans la mesure où nos déplacements sont limités. Sur ce, le projet ne peut qu'être important aux yeux des populations de Thiankou que nous sommes.

Ceci étant dit, le projet participera aussi au développement de la zone dans la mesure où c'est avec une bonne route que nous pourrions évacuer nos malades en cas d'urgence, écouler nos productions dans les grands marchés pour ne citer que ces deux exemples. Bref, les populations environnantes ne pourraient jamais mesurer l'importance de la route.

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- L'impraticabilité de la piste en période hivernale ;
- Le frein sur les activités agricoles même si cette dernière reste une activité phare de la zone. Chaque année des centaines de tonnes de mangues sont jetées et tout ceci est lié à l'inaccessibilité de la zone ;
- Le coût élevé du transport, phénomène lié à l'état de la route qui limite la fréquentation des véhicules dans les différents villages de la zone d'intervention du projet ;
- Beaucoup de morts d'hommes sont notés lors de l'évacuation des patients ;
- Des morts dus aux longues distances parcourues par les femmes pour accoucher ;
- L'abandon scolaire, un problème récurrent. En effet après l'élémentaire, rare sont ces élèves qui poursuivent leur cursus scolaire, phénomène lié à la fréquentation faible des moyens de transport.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Accompagner ce projet avec un éclairage public ;
- Aménager des couloirs de passerelles pour le déplacement du cheptel, du bétail ;
- Dans les activités du projet, prévoir des campagnes de sensibilisation pour limiter voire éviter les accidents sur la vie humaine ;
- Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale, une politique pouvant minimiser les conflits ;
- En collaboration avec la commune mettre en place une citerne pour l'arrosage de la piste pendant les travaux pour prévenir les maladies liées au soulèvement de poussière ;
- Aménager des voies de contournement pendant les travaux pour la mobilité des personnes et du bétail ;

Information et communication avec les parties prenantes

L'information peut être véhiculée par les canaux suivants :

- Le maire de la commune ;
- Le chef de village par le biais d'un coup de fil.

Gestion foncière et gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Interrogé sur la gestion des plaintes, le chef de village dit qu'il n'existe un mécanisme de gestion des plaintes formel même si la plupart des problèmes sont réglés à l'amiable et ces plaintes gérées par le chef de village et les concernés.

Vu l'importance qu'il donne au projet, il aimerait avec l'aide de ce dernier mettre en place un comité élargi avec l'implication de tous les représentants des différentes couches et avec l'appui de ces dernières, ils pourront essayer ensemble de régler tout type de problèmes provenant du village.

Comme composition de ce comité, le chef et ses notables suggèrent l'implication des personnes suivantes :

- Le chef de village et ses conseillers ;
- Le représentant des jeunes ;
- Les différentes présidentes des groupements féminins ;
- Et les Bajenu Gox.

Pour les VBG avant même d'être interrogé sur cette question, un des intervenants a évoqué cette problématique qui est d'actualité. En effet, ils disent ensemble que ce phénomène est lié à l'absence d'infrastructure scolaire et de route aussi dans la mesure où si ces dernières étaient disponibles, leurs enfants regagneraient tous les soirs leurs domiciles. Avec l'absence de l'infrastructure, ils sont obligés de laisser les élèves migrer dans les régions pour continuer leur cursus scolaire et là, leurs enfants sont exposés à d'énormes : des grossesses, viols, etc...

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation sur les activités génératrices de revenus à l'exemple du commerce (jeunes et femmes) ;
- Formation sur la transformation et la conservation de fruits et légumes.

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Penser à la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires et sanitaires des zones d'intervention du projet (à l'exemple du mur de clôture d'école pour la sécurité des élèves) ;
- Ravitailler en eau potable le village avec la construction de forage ;
- Participer si possible au projet de construction y compris l'équipement de la mosquée en cours.

La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Comme vous l'avez vu, nous sommes un village avec des manquements immensurables .Sur ce, il faut en collaboration avec la mairie, trouver forcément des sites proches pour la relocalisation de nos activités.



Image de consultation publique avec les populations de Thiankou Malal, avril 2023

Commune/Village : Dindéfélo

Structure/Acteur rencontré : la population du village de Dindéfélo

Lieu de la rencontre : Place publique

L'an deux mille vingt-trois, le 25 mars, s'est tenue à Dindéfélo une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 10H 20 Min pour prendre fin à 11H 38 Min.

La séance a été présidée par : Bailo Diallo, représentant du chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 67participants dont 53 homme (s) et 14 femme (s).

Les échanges ont été faits en Peulh et en français

Contacts : 77-730-34-79

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;

- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Questions posées

- Est-ce que pour ce projet au-delà de l'aménagement de l'infrastructure routière, des accompagnements sociaux sont prévus pour les villages traversés par les travaux ?
- A quand la date de démarrage des travaux du projet ?

Réponses apportées

- Pour la première question, notre réponse est oui même si le projet peut ne pas prendre en compte tous les besoins en accompagnement évoqués par les populations bien vrai que dans la plupart des projets cette thématique est prise en compte d'où la présence de cette question dans l'élaboration du guide d'entretien.
- Vu que nous sommes en phase d'étude et c'est tout un processus nous ne pourrions-nous prononcer sur la date de démarrage des travaux, tout ce que nous pouvons vous dire c'est qu'après nous d'autres équipes vont s'en suivre à l'exemple des enquêtes socioéconomiques .Bref, à chaque étape du projet vous serez informés.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Nous sommes confrontés à d'énormes difficultés liées au transport .Il faut savoir que nous parcourons plus de deux(2) heures de temps pour nous rendre à Kédougou .Nous ne pouvons pas se développer dans cet état dans la mesure où nous sommes enclavés ,ce qui ne devait pas être vu une zone touristique que nous sommes . Sur le plan économique et social ,nous sommes handicapés parce que nos pistes sont impraticables mais avec l'aménagement de l'infrastructure routière ,nous pensons qu'au delà du désenclavement de la zone ,nous aurons de l'électricité continue .En effet ,le projet dans son ensemble pourra nous faire sortir des difficultés que nous vivons depuis des années .

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Après livraison de la piste, il y aura beaucoup d'accidents sur la vie humaine et du bétail, un paramètre à prendre en compte ;
- L'infrastructure fera appel à la délinquance, au vol de bétail ;
- Nous n'existons pas en terme de développement dans la mesure où en cas d'urgence même on ne pourrait pas d'un seul coup de déplacer (inaccessibilité de la zone) ;
- Des pertes de vies humaines toutes liées au manque d'infrastructures routières praticables ;

- Potentiels impacts sur beaucoup de parcelles agricoles, concessions et espèces forestières,
- Notre érection en commune nous a conduits à d'énormes difficultés et nous constatons que ce projet est d'actualité qu'en période post électoral.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Prévoir des ralentisseurs et des panneaux de signalisations à l'entrée de chaque village pour prévenir et minimiser les accidents sur le cheptel et surtout sur la vie humaine ;
- Arroser fréquemment la piste abritant les activités du projet ;
- Respecter les promesses tenues .En effet, depuis plus de 25 ans, on nous de ces activités et jusqu'à nos jours nous ne voyons pas naître ces dernières ;
- Privilégier le recrutement de la main d'œuvre limitant des griefs pouvant subvenir de l'intervention du projet,
- Recruter des agents pour la protection de la nature ;
- Prévoir des campagnes de reboisement après les travaux pour compenser les pertes d'arbres ;
- Communiquer avec les populations de la zone d'intervention du projet sur le délai des travaux.

Information et communication avec les parties prenantes

Pour la diffusion d'information, cette dernière peut être véhiculée par l'administrateur du village : le chef de village.

Gestion foncière et gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Il existe un comité de gestion des plaintes au niveau local .Il est composé du chef de village, des conseillers, de l'imam et d'un agent ASP .Rarement sont des conflits qui ne peuvent être réglé dans ce comité local .Sur ce, au cas où des plaintes ne sont pas résolus en interne, le maire de la commune est saisi et c'est à son niveau que des solutions sont soit apportées ou remonter à d'autres instances (autorités administratives).

Il faut noter que notre est village est confronté à des litiges fonciers et la gestion de ces derniers entre dans le domaine de la commission domaniale et du chef de village.

Des cas de viols ou de violences, nous n'en avons pas presque mais il y a une structure à part du nom de KEO basée à Kédougou qui se charge de la sensibilisation.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation sur les activités agricoles et de l'élevage pour les jeunes ;
- Formation sur la transformation et la conservation des fruits et légumes.

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Adduction d'eau ;
- Dotation de forage solaire ;
- Réaménagement des pistes :
 - Dindéfelo-Afia 4km ;
 - Dindéfelo-Peiel 7km ;
 - Dindéfelo-Bouchra 3km ;
 - Dindéfelo-Thianghé.
- Amélioration de l'éducation avec comme participation : la construction de nouvelles salles de classe ; réfection et clôture nouvelle des murs d'écoles ;
- Construction d'une tribune pour le stade municipal ;
- Construction d'un foyer de jeunes pouvant accueillir toute activité ;
- Dotation des cimetières du village d'un mur de clôture ;
- Construction d'un marché pour les activités hebdomadaires.

La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Cette thématique nous préoccupe dans la mesure où de là du village chef-lieu que nous sommes, Dindéfelo est une zone touristique d'où l'exliquation du pourcentage important des activités socioéconomiques menées sur le long de la piste devant accueillir les travaux. Ceci étant dit, il faut un site de recasement proche des potentiels impacts (biens) du projet.



Image de consultation publique avec les populations de Dindéfelo, avril 2023

Image de

Commune/Village : Tomboronkoto /Tenkonto

Structure/Acteur rencontré : la population du village de Tenkonto

Lieu de la rencontre : Domicile du chef de village

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars, s'est tenue à Tenkonto une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales dans le cadre de la préparation du PAR du projet d'aménagement de la route inter-Etats LABE – MALI – KEDOUGOU. La séance a commencé à 12 H 27 Min pour prendre fin à 13H 48 Min.

La séance a été présidée par : Sina Sadiakho, Chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 16 participants dont 07 homme (s) et 09 femme (s).

Les échanges ont été faits en Peulh, Mandingue et français

Contacts : 77-570-28-53

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Questions posées

- A quand la date de démarrage des travaux ?
- Est-ce que le projet prévoit un recrutement de la main d'œuvre locale ?

Réponses apportées

- A chaque étape du projet, vous serez informé soit par la mairie soit le chef de village.
- D'habitude oui, et la procédure vous sera communiquée aussi.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Un projet d'une grande importance dans la mesure où il participera à la connexion des différents villages. Mieux, il est pour avoir la fonction de désenclavement des zones rurales. Sur ce, notre devoir ne serait que

l'accueillir vu son synonyme de développement même si nous avons des craintes particulières par rapport aux déplacements physiques et impacts sur les biens et équipements communautaires .

Préoccupations et contraintes

Les préoccupations soulevées par l'acteur sont les suivantes :

- Un problème est souligné par rapport aux difficultés que les populations vivent pour l'accès à l'eau à l'entame de la rencontre et ceci est lié à l'absence d'ouvrages hydrauliques ;
- La perturbation de la mobilité humaine et du cheptel pendant les activités du projet, une question en prendre en compte ;
- La naissance de pollution sonore avec la présence des tracteurs et grues ;
- L'émanation de poussières qui peut entraîner la naissance de nouvelles maladies ;
- L'élagage d'un bon nombre d'arbres s'expliquant par le fait que l'infrastructure routière traverserait pour la plupart de forêts ;
- Des accidents prévisibles sur la vie humaine et du bétail avec l'excès de vitesse fréquente avec même l'absence de pistes praticables ;
- Il y a un bon nombre de projets qui sont passés et n'ont pas respecté leurs promesses ni respecter les décisions prises lors des travaux ;
- Un bon nombre d'impacts sera occasionné par les travaux dans la mesure où la plupart des places d'affaire (restaurants et boutiques) et concessions occupent le long du tracé.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Sensibiliser les populations sur les activités du projet pour qu'en phase travaux minimiser voir éviter les accidents ;
- Penser à l'arrosage des pistes abritant les travaux pour éviter les fortes émanations de poussières ;
- Privilégier le recrutement de la main d'œuvre, une politique pouvant permettre d'anticiper voire éviter la naissance de griefs entre porteur de projet et les populations de la zone d'intervention des activités ;
- Mettre en place des campagnes de reboisement pour compenser un peu les pertes d'arbres forestiers et fruitiers occasionnées par le passage de l'infrastructure ;
- Maximiser la construction de dos d'ânes au cas échéant mettre des panneaux de signalisations indiquant les zones à forte mobilité humaine toujours pour prévenir les accidents .

Information et communication avec les parties prenantes

Selon les populations de Tinkoto, l'idéal serait de passer l'information par l'administrateur du village .En deuxième option passer par l'autorité territoriale (le maire) par un courrier physique vu que nous sommes dans une zone ou le réseau est instable.

Ils disent aussi vouloir être informé à chaque étape du projet.

Gestion foncière et gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Il existe un comité de gestion des plaintes au niveau local .Il est composé du chef de village, des conseillers, de l'imam et des plaignants.

Nous n'avons jamais saisi les autres instances pour intervenir à la gestion et à la résolution des plaintes venant du village. Il faut noter que jusqu'à nos jours nous n'assistons pas à des litiges fonciers et nous rendons grâce au tout puissant.

Pour la question de la disponibilité foncière, le chef de village dit ne pas vouloir avancer là-dessus vu que c'est une affaire ces notables et lui.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formations des jeunes sur les différentes activités prévues dans le projet pour une intégration facile de la main d'œuvre locale ;
- Former le chef de village et ses conseillers sur les politiques de réinstallation dans la mesure où lors de la mise en œuvre il sera forcément interrogé sur cette question par ses notables d'où l'importance de cette connaissance.

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Réhabilitation des infrastructures sociales de bases ;
- Construction de poste de santé avec un équipement moderne de dernière génération pour les populations de Tinkoto ;
- Financement du groupement féminin pour l'aménagement et l'équipement d'un périmètre maraicher pour booster l'activité agricole ;

La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Pour ce qui est de cette interrogation, il faut tout simplement penser à prévoir des accompagnements sociaux en fonction du revenu journalier.



Image de la consultation publique avec les populations de Tinkoto, avril 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION (PAR) DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU (220km)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Bandafassi/Sylla counda Peulh

Structure/Acteur rencontré : la population du village de Sylla counda Peulh

Lieu de la rencontre : Chez le chef de village de Sylla counda peulh

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars s'est tenue à Sylla counda Peulh une consultation publique dans le cadre de la préparation du PAR du Projet d'aménagement de la route Inter Etat Labe-Mali-Kédougou, sections Siling-Ségou-Dindefelo, Segou-Frontiere Guinée ; Tinkoto-Bandafassi et Kedougou-Fongolimbi. La séance a commencé à 10H 24Min pour prendre fin à 11H43Min.

La séance a été présidée par le chef de village de Sylla counda Peulh M. Moussa Diallo

Etaient présents à cette rencontre : 36 participants dont 19 homme (s) et 17 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle) et en peulh.

Contacts : M. Moussa Diallo, Chef de village 78 632 45 12

Points abordés

Les points abordés avec la population présente à la réunion sont les suivants :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les Préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social;

- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Questions posées

- Est-ce que les impactés du projet seront indemnisés?

Réponses et précisions apportées

- Les impactés du projet seront recensés et indemnisés. Tous les biens qui se trouvent dans l'emprise des travaux seront inventoriés.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Nous sommes très content du projet car la difficulté de déplacement dans la zone sera réglée avec l'aménagement de la route. En plus, les habitants ont souvent des difficultés liées à l'évacuation des malades vers kedougou et le coût très élevé du transport.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la population sont les suivantes :

- Les risques d'accidents pour les personnes et le cheptel qui traverse souvent la route pour aller dans la forêt ;
- Lors des travaux, la population aura des difficultés à se déplacer dans la zone du projet et ceci peut impacter l'activité des habitants ;
- Les craintes de la population sont liées aussi à l'absence d'indemnisation des impactés ;
- Le risque de diminution de la fréquence des pluies avec l'abatage des arbres ;
- Le risque d'augmentation de la chaleur et de diminution de l'humidité avec l'abatage des arbres qui se trouvent dans l'emprise du projet ;
- Les difficultés du transport et le coût élevé des tarifs.

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, la population a formulé quelques recommandations et attentes :

- Construire impérativement des ralentisseurs (dau d'âne) au niveau du village pour éviter les accidents ;
- Compenser les impactés en espèce et de façon juste et équitable ;
- Faire un recensement exhaustif des biens impactés par le projet ;
- Créer des canalisations pour éviter que l'eau de pluie inonde nos champs agricoles ;
- Créer une relation saine entre le personnel du chantier et la population.

Information et communication avec les parties prenantes

- Informer la population à travers l'affichage au niveau de la mairie ou par téléphone.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

On retrouve au sein du village de Sylla counda peulh un comité villageois chargé de traiter les plaintes à l'amiable. Ce comité est composé du chef de village, l'imam, le représentant des femmes et le représentant des jeunes. Les plaintes traitées sont souvent liées à l'eau. Il n'existe pas pour le moment des violences basées sur le genre au niveau du village néanmoins lors du démarrage du projet, les femmes vont sensibiliser les jeunes filles pour éviter les incidents.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par les habitants ont été exprimés comme suit :

- Les jeunes du village s'activent dans l'agriculture et l'élevage et une formation dans ses filières est importante ;
- Renforcer les jeunes dans le domaine de la maçonnerie et du transport ;
- Former le groupement des femmes dans la transformation des produits alimentaires.

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les choix en termes d'accompagnement social exprimés par la population sont les suivants :

- Finaliser la construction de la mosquée du village et fournir des équipements (moquette, micro etc.) ;
- Augmenter la capacité du forage pour permettre de satisfaire les besoins en eau de la population et favoriser l'accès à l'eau ;
- Recruter la main d'œuvre locale dans le projet avec qualification car il y a des jeunes diplômés dans le village et sans qualification (surveillance du chantier, ouvriers etc.) ;
- Construire une école pour les élèves du village qui font 2km à pied pour aller étudier à Thiabidji ;
- Construire un forage pour développer le jardin maraîcher des femmes du village qui ont arrêté leurs activités agricoles à cause du manque d'eau ;
- Clôturer le jardin maraîcher des femmes et réaménager le périmètre de culture ;
- Aménager et clôturer le terrain de foot des jeunes ;
- Créer des bassins de rétention pour conserver l'eau de pluie qui pourra être utilisé en saison sèche ;
- Recruter les femmes pour la restauration du personnel du chantier ;
- Construire une poste de santé pour soulager les femmes qui vont jusqu'à thiabidji pour se soigner ;
- Doter aux femmes des moulins pour alléger les travaux ménagères ;
- Financer le groupement « DJIKE » des femmes du village ;
- Distribuer des semences et pesticides aux agriculteurs.



Images de la consultation du publique à Sylla counda peulh/mars 2023.

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU (220km)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Tomboronkoto /Bagnoba

Structure/Acteur rencontré : la population du village de Bagnoba

Lieu de la rencontre : Place publique du village de Bagnoba

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars s'est tenue à Bagnoba une consultation publique dans le cadre de la préparation d'un plan d'action et de réinstallation(PAR) du Projet d'aménagement de la route Inter Etat Labe-Mali-Kédougou, sections Siling-Ségou-Dindefelo, Segou-Frontiere Guinée ; Tinkoto-Bandafassi et Kedougou-Fongolimbi. La séance a commencé à 10H24Min pour prendre fin à H43Min.

La séance a été présidée par le représentant du village

Etaient présents à cette rencontre : 26 participants dont 15 homme (s) et 11 femme (s).

Les échanges ont été faits en mandingue et wolof.

Contacts : *M. Mahan Camara, représentant du Chef de village 77 664 85 29*

Points abordés

Les points abordés avec la population présente à la réunion sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes(VBG) ;
- Renforcement des capacités ;
- Réinstallation des PAP ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Questions posées

- Est-ce que les impactés seront indemnisés ?

Réponses et précisions apportées

- Oui il y'aura un recensement des biens et personnes impactés par le projet et qui seront indemnisés à la hauteur des pertes subies.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La route est très utile pour la population qui souffre de l'absence d'infrastructure depuis des decennies. C'est un projet très important et on espere que ça réalisation soit une realité. Nous sommes très content du projet car le déplacement sera facile jusqu'a kedougou.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevée par la population sont les suivantes :

- Le village est à 10km de la commune de Tomboronkoto et en période hivernale la population a énormément de difficulté à se déplacer. En plus, les fortes pluies enregistrées dans la zone provoquent des inondations avec le débordement des marigots. Cette situation induit l'inaccessibilité du village et l'arrêt de beaucoup d'activités (commerce et transport) ;
- Les craintes liées aux charges de travail des femmes qui font 30mn pour aller chercher de l'eau au niveau du forage dont le débit est très limité ;
- Les craintes liées à l'enclavement du village qui souffre de l'absence de réseau téléphonique et d'électricité ;
- Les risques d'accidents sur la route alors qu'il y'a une école à coté ;

- Le village est confronté en plus de l'absence de route, d'un problème de personnel enseignant et de médecin qualifié pour soigner les malades. Il y'a une case de santé mais pas de médicaments disponibles ;

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, la population a formulé quelques recommandations et attentes :

- Lors du démarrage des travaux, il faut réaliser des déviations ou des dégager des couloirs de passage pour faciliter le déplacement du cheptel et de la population ;
- Réaliser des ralentisseurs tels que le dos d'âne après les travaux afin d'éviter les accidents de la route ;
- Sensibiliser la population sur les dangers de la route car il y'a une école tout près et les élèves font beaucoup de déplacement ;
- Prendre en compte de l'état de la montagne qui se trouve à la sortie du village de Bantata car c'est un relief très dangereux ou il ya eu beaucoup d'accidents. Il faut terrasser et niveler avant de commencer les travaux de construction de la route ;
- Placer un surveillant au niveau de la route pour faire traverser les élèves aux heures de sortie et de récréation et que ça soit un jeune du village ;
- Mettre des tableaux de signalisation pour les personnes et le bétail ;
- Respecter les décisions prises en terme de RSE dans le cadre de ce projet ;
- Sensibiliser les filles sur les VBG afin de prévenir les incidents avec le personnel de chantier.

Information et communication avec les parties prenantes

- Partager l'information à travers les groupes WhatsApp du village ou se déplacer au niveau du village.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

Les conflits sont traités à l'amiable au niveau de Bagnoba. Il existe un comité composé du chef de village, l'imam, le représentant des femmes et le représentant des jeunes qui gère toutes les types de plaintes. Les types de plaintes traitées sont souvent liés aux heures de travail fixé par la communauté et dont les étrangers (dioula) ne respectent pas. Il existe des violences basées sur le genre mais c'est toujours réglé à l'amiable et en secret. Le foncier est gère par le chef de village et la mairie qui formalise les affectations de terrain et il y'a une disponibilité foncière pour la réinstallation des impactés. Au niveau du village, les filles vont à l'école mais ne continuent pas leur éducation à cause des mariages précoces.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par les habitants ont été exprimés comme suit :

- Former et renforcer les jeunes dans les métiers de la construction de la route, en plomberie, électricité et du transport ;
- Former les femmes du village dans le domaine de la maternité afin de permettre aux femmes d'accoucher sur place au lieu d'aller jusqu'à Kédougou.

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les choix en termes d'accompagnement social exprimés par la population sont les suivants :

- Construire la piste Bagnoba-Tomborokoto qui est très fréquenté par la population. La commune de Tomborokoto est difficile d'accès alors que la population y va régulièrement pour les services administratives et autres ;
- Faire une extension du réseau d'adduction en eau afin de soulager les difficultés des femmes qui font 5km entre les maisons et le forage pour s'approvisionner en eau ;
- Aménager le terrain de foot pour l'épanouissement des jeunes du village ;

- Clôturer le périmètre maraîcher des femmes afin de freiner la divagation et permettre le développement des activités économiques ;
- Clôturer l'école primaire du village pour mieux sécuriser les élèves et rassurer les parents ;
- Electrifier le village et renforcer la sécurité ;
- Doter aux femmes des moulins car elles vont jusqu'à Kédougou pour transformer l'arachide ;
- Construire deux salles de classes et une direction au niveau de l'école et renforcer le personnel enseignant ;
- Fournir à la case de santé des médicaments et affecter un médecin qualifié ;
- Construire la mosquée du village et fournir des équipements (moquettes et micro) ;
- Recruter les femmes dans le projet à travers des tâches telles que la restauration et le nettoyage ;
- Fournir des matériels de cuisines et des équipements pour le maraîchage.



Images de la consultation du publique à Bagnoba/mars 2023.

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU (220km)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Dindéfelo/Ségou

Structure/Acteur rencontré : la population du village de Ségou

Lieu de la rencontre : Chez le chef de village de Ségou

L'an deux mille vingt-trois, le 25 mars s'est tenue à Ségou une consultation publique dans le cadre de la préparation d'un plan d'action et de réinstallation(PAR) du Projet d'aménagement de la route Inter Etat Labe-Mali-Kédougou, sections Siling-Ségou-Dindéfelo, Segou-Frontiere Guinée ; Tinkoto-Bandafassi et Kedougou-Fongolimbi. La séance a commencé à 14H15Min pour prendre fin à 15H38Min.

La séance a été présidée par le chef de village de Ségou M. Mamadou Diallo

Etaient présents à cette rencontre : 87 participants dont 63 homme (s) et 24 femme (s).

Les échanges ont été faits en peulh et wolof.

Contacts : M. Mamadou Diallo, Chef de village de Ségou, 77 9591376

Points abordés

Les points abordés avec la population présente à la réunion sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes(VBG) ;
- Renforcement des capacités ;
- Réinstallation des PAP ;

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La population s'est confrontée à beaucoup de problèmes à cause de l'absence de la route dans la zone. C'est un projet très important et d'utilité publique. La population est très impatiente par rapport à la construction de la route. On espère que ce n'est pas de la politique car il ya eu autant de réunion et de passage de topographe dans la zone mais toujours sans suite. Nous croirons à la réalisation de ce projet lors qu'on verra les machines sur le site.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevée par la population sont les suivantes :

- La difficulté de se déplacer jusqu'à Kédougou car le temps de trajet est de 4h pour seulement 24km ;
- L'état de dégradation de la route et l'absence d'ambulance entraine beaucoup de mortalité maternelle dans le village ;
- Le cout élevé du transport et les difficultés d'écoulement des produits alimentaires (mangue) ;
- L'enclavement du village induit un recul des projets de développement et humanitaire ;
- Les risques d'augmentation des accidents dans la zone ;
- Les risques d'insécurité avec la réalisation de la route.

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, la population a formulé quelques recommandations et attentes :

- Eviter la saison hivernale pour le démarrage des travaux car la mobilité est très difficile à cette période ;
- Améliorer la sécurité de la zone en renforçant l'infrastructure de la police en équipements et autres ;
- Elargir la largeur de la route car il y'a les gros porteurs qui passent dans le village pour aller à guinée et cela permettra aussi d'éviter les accidents ;
- Construire la route Badiari-frontiere guinée qui a plus davantage et plus fréquenté par la population ;
- Sensibiliser les filles avant l'arrivée du personnel de chantier pour prévenir les incidents d'abus ou autres.

Information et communication avec les parties prenantes

- Pour les informations qui concernent le village, il faut passer par le chef de village via un appel téléphonique ou par WhatsApp et au besoin de se déplacer.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

Les conflits sont traités à l'amiable au niveau de Ségou. Il existe un comité composé du chef de village, l'imam, le représentant des femmes et le représentant des jeunes qui gère toutes les types de plaintes. Il y'a une disponibilité foncière pour la réinstallation des impactés. Au sein du village il existe un comité chargé des plaintes liées aux VBG et un fond de caisse pour appuyer les filles ou femmes victime de violences.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par les habitants ont été exprimés comme suit :

- Former les jeunes dans le secteur de l'agriculture, l'élevage et l'entrepreneuriat ;
- Renforcer les groupements de femme dans le secteur de la transformation des produits locaux (fonio, bouye et tamarin) ;
- Former le comité villageois sur la gestion des plaintes ;

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les choix en termes d'accompagnement social exprimés par la population sont les suivants :

- Recruter la main d'œuvre locale car nos jeunes ont du mal à trouver de l'emploi dans les chantiers environnants ;
- Construire un garage à Ségou et participer à la création de l'emploi ;
- Réhabiliter et clôturer la mosquée du village ;
- Construire une poste de santé et une école pour le village ;
- Construire un deuxième forage afin de répondre au besoin en eau de la population ;
- Aménager des espaces de jeux (terrain de foot et basket) pour les jeunes ;
- Construire un foyer des jeunes ;
- Appuyer le groupement des femmes en mini-forage, tracteur et de clôture pour les jardins maraichers et les champs de riz;
- Financer les femmes dans leurs activités économiques ;
- Renforcer le fond de caisse des femmes pour favoriser leurs autonomies et les rendre moins vulnérables ;
- Construire un marché pour faciliter la commercialisation des céréales.

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU (220km)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Fongolimbi/Lesfalo/Thiehoun et Walan Kingui

Structure/Acteur rencontré : les populations de Lesfalo, Thiehoun et Walan Kingui

Lieu de la rencontre : Au niveau de l'école de Lesfalo

L'an deux mille vingt-trois, le 26 mars s'est tenue à Lesfalo une consultation publique dans le cadre de la préparation d'un plan d'action et de réinstallation(PAR) du Projet d'aménagement de la route Inter Etat Labe-Mali-Kédougou, sections Siling-Ségou-Dindefelo, Segou-Frontiere Guinée ; Tinkoto-Bandafassi et Kedougou-Fongolimbi. La séance a commencé à 09H38Min pour prendre fin à 12HMin.

La séance a été présidée par le chef de village de Lesfalo M. Alpha Oumar Diallo

Etaients présents à cette rencontre : 102 participants dont 32 homme (s) et 70 femme (s).

Les échanges ont été faits en peulh et wolof.

Contacts : M. Alpha Oumar Diallo, Chef de village Lesfalo, 77

Points abordés

Les points abordés avec la population présente à la réunion sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes(VBG) ;
- Renforcement des capacités ;
- Réinstallation des PAP ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Questions posées

- Est-ce que les impactés seront indemnisés?

Réponses et précisions apportées

- Oui, il y'aura d'abord un recensement des pertes subies par chaque impactés.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

La population a toujours voulu et attendu cette route dont la construction assure le développement de la zone. La route permet le développement du village et c'est une nécessité pour la population. C'est un projet très important dont la réalisation facilitera la mobilité des personnes et biens. La population gagnera une diminution du temps de trajet pour ses déplacements dans la zone. Ce projet vient à son heure car la population a beaucoup souffert de l'absence de la route. Ce projet va régler les difficultés de commercialisation des mangues et autres produits qui pourrissaient dans la zone.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevée par la population sont les suivantes :

- L'absence d'électrification du village et les risques d'insécurité avec les travaux ;
- Les craintes liées à la perturbation de nos activités si les travaux démarrent en période hivernale ;
- La difficulté de se déplacer au moment des travaux et l'arrêt de nos activités commerciales et agricoles.

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, la population a formulé quelques recommandations et attentes :

- Réaliser les travaux dans les délais afin de soulager la difficulté des habitants ;
- Indemniser les impactés de façon juste et équitable ;
- Réaliser des dos d'âne pour prévenir les accidents et aménager des couloirs de passage pour faciliter la mobilité du bétail et des personnes ;
- Appuyer les femmes des trois villages (Lesfalo, Walan Sinthiourou et Thiehoun) dans les activités économiques en construisant des clôtures des périmètres maraichers et distribuer des équipements agricoles ;
- Informer la population sur le démarrage des travaux pour qu'elle puisse se préparer ;

- Impliquer la population dans les activités du projet.

Information et communication avec les parties prenantes

- Partager l'information en passant par le chef de village, les conseillers municipaux, la mairie, les enseignants et les groupes de femmes.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

Le foncier est gère par le chef de village et la mairie qui formalise les affectations de terrain et il y'a une disponibilité foncière pour la réinstallation des impactés. Les plaintes sont traitées à l'amiable et par les sages du village et si ce n'est pas résolue, le dossier est transfère au niveau de la mairie ou gendarmerie.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par les habitants ont été exprimés comme suit :

- Former les jeunes dans les techniques d'élevage, la conduite de véhicule et le BTP ;
- Renforcer les jeunes dans la gestion de lutte contre les feux de brousse qui sont très fréquent dans la zone.

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les choix en termes d'accompagnement social exprimés par la population sont les suivants :

- Electrifier le village pour assurer la sécurité de la population ;
- Construire des forages ou mini-château d'eau pour résoudre le problème d'accès à l'eau potable au niveau de Lesfalo, Walan Sinthiourou;et Thiehoun ;
- Procéder à l'extension du réseau d'adduction d'eau à Lesfalo car les femmes souffrent beaucoup pour aller puiser de l'eau;
- Doter aux groupements de femmes des trois villages des moulins à mil, des machines pour couper le savon fabriqué et des machines à pâte d'arachide ;
- Recruter les jeunes de la localité dont la plupart sont au chômage ;
- Renforcer les cases de santé de Lesfalo, et Walan sinthiourou en médicament et en équipement car les habitants vont jusqu'à fongolimbi pour se soigner ;
- Clôturer les écoles qui sont à côté de la route pour sécuriser les élevés ;
- Recruter les femmes pour certaines taches (restauration et nettoyage) ;
- Construire des édicules (toilette) dans les villages ;
- Construire une mosquée près de la route à Lesfalo et clôturer la mosquée de Walan Sinthiourou ;
- Rénover la mosquée de Thiekhon et fournir la sonorisation et la logistique ;
- Doter aux paysans des tracteurs pour favoriser le développement du secteur agricole ;
- Fournir aux jeunes des équipements de lutte contre les feux de brousse ;
- Construire des puits pour les femmes qui font du maraichage.



Images de la consultation du publique à Lesfalo/mars 2023.

PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU (220km)

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Dimboli/Velingara

Structure/Acteur rencontré : la population du village de Vélingara

Lieu de la rencontre : Chez le chef de village de Velingara

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars s'est tenue à Velingara une consultation publique dans le cadre de la préparation d'un plan d'action et de réinstallation(PAR) du Projet d'aménagement de la route Inter Etat Labe-Mali-Kédougou, sections Siling-Ségou-Dindefelo, Segou-Frontiere Guinée ; Tinkoto-Bandafassi et Kedougou-Fongolimbi. La séance a commencé à 10H05Min pour prendre fin à 11H31Min.

La séance a été présidée par le chef de village de Velingara M. Souleymane Diallo

Etaient présents à cette rencontre : 37 participants dont 26 homme (s) et 11 femme (s).

Les échanges ont été faits en peulh et wolof.

Contacts : M. Souleymane Diallo, Chef de village de Velingara, 76 803 22 18

Points abordés

Les points abordés avec la population présente à la réunion sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes(VBG) ;
- Renforcement des capacités ;
- Réinstallation des PAP ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Questions posées

- Est-ce que ceux qui sont déplacés auront un autre site pour continuer nos activités ?

Réponses et précisions apportées

- Lors des travaux, tous les biens qui se trouvent dans l'emprise du projet seront déplacés soit de façon temporaire ou définitive.

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Nous sommes très content du projet et remercions l'état du Sénégal pour sa décision de réaliser la route. C'est un projet d'une grande utilité pour la population car la route permettra de régler les problèmes de mobilité, d'écoulement de nos produits et de commercialisation vers d'autres localités. La route est une nécessité pour nous développer et améliorer notre cadre de vie. Ce projet permettra de résoudre les difficultés liées à l'évacuation des malades vers Fongolimbi ou Kedougou.

Préoccupations et craintes

Les craintes et préoccupations soulevées par la population sont les suivantes :

- Les difficultés liées à la mobilité des personnes et du cheptel ;
- Le risque de frein des activités commerciales qui sont à l'abord de la route ;
- Le risque de respirer plus de poussière avec les travaux ;
- Les risques d'accidents avec les machines et les tas de sable sur le site alors qu'il y'a des élèves qui vont à l'école qui est à l'abord de la route ;
- Les craintes liées à la réduction de l'espace de culture, la destruction des concessions ou place d'affaire ;
- Les pertes de revenus lors des travaux causés par l'arrêt temporaire de nos activités.

Recommandations et attentes

Pour permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés, la population a formulé quelques recommandations et attentes :

- Informer et sensibiliser la population lors du démarrage des travaux ;
- Arroser régulièrement le chantier pour atténuer l'impact de la poussière sur la population ;
- Aménager des couloirs de passage pour faciliter le déplacement des personnes et le bétail ;
- Appliquer la limitation des vitesses et mettez des panneaux de signaler pour avertir les passants ;
- Aménager un site de recasement provisoire pour les commerçants au moment des travaux afin qu'il puisse continuer leurs activités ;
- Sensibiliser le personnel du chantier mais aussi la population sur les VBG ;
- Passer par le chef de village pour le recrutement de la main d'œuvre locale.

Information et communication avec les parties prenantes

- Il faut informer la population à travers le chef de village et par téléphone, la mairie ou la sous-préfecture.

Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) /gestion foncière

Le foncier est géré par le chef de village qui identifie la parcelle et puis le dossier est remonté à la mairie pour formaliser. C'est une gestion commune et il y'a une disponibilité foncière dans le village. Il existe des litiges fonciers mais c'est traité par le comité villageois (chef de village, imam et notables) et à l'amiable. Le comité villageois traite tous les types de plaintes mais a besoin de ressources financières et matériels dans le cadre de ce projet. Les violences basées sur le genre existaient dans le village mais avec les séances de sensibilisation le comité reçoit moins de plaintes sensibles.

Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel

Les renforcements des capacités souhaités par les habitants ont été exprimés comme suit :

- Former les agents de santé du village afin d'améliorer la santé des populations ;
- Former les jeunes dans les techniques de secourisme et de lutte contre les feux de brousse qui ont récemment fait des victimes dans le village ;
- Former les femmes dans les techniques culturales du maraichage ;
- Former les jeunes dans les métiers de l'électricité, l'aviculture, BTP et l'informatique.

Mesures d'accompagnement social/RSE

Les choix en termes d'accompagnement social exprimés par la population sont les suivants :

- Construire des cantines pour les femmes qui s'activent dans le commerce après la construction de la route ;
- Recruter la main d'œuvre locale car il y'a beaucoup de chômeur dans le village ;
- Renforcer la capacité en volume d'eau du forage afin de satisfaire la demande en eau de la population ;
- Construire un marché pour les femmes du village qui sont sous le soleil pour vendre leur produits ;
- Reconstruire la mosquée du village qui est en banco ;
- Doter à la case de santé des médicaments et renforcer le personnel soignant ;
- Fournir une ambulance pour évacuer les malades vers Kédougou et d'éviter de transporter les femmes enceinte en moto ;
- Distribuer des équipements de lutte contre les feux de brousse ;
- Fournir aux femmes des moulins à pate d'arachide et des équipements de cuisine (fourneaux et ustensiles) ;
- Doter aux jeunes des machines apicoles pour mieux extraire le miel sans difficulté ;
- Doter aux paysans des équipements agricoles et pesticides ;
- Construire un magasin de stockage des produits agricoles.



Image de la consultation publique à Velingara, mars 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR ET DE L'EIES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Bandafassi/Thiabédji

Structure/Acteur rencontré : la population du village de Thiabédji

Lieu de la rencontre : Place publique

L'an deux mille vingt-trois, le 23 Mars s'est tenue à une rencontre publique avec la population du village de Thiabédji dans le cadre de la préparation du PAR et de L'EIES du projet de construction de la route inter Etats LABE-MALI-KEDUGOU.

La séance a commencé à 10H50 mn pour prendre fin à 12H12 mn.

Elle a été présidée par : Monsieur Assane Ba, chef de village de Thiabédji

Etaient présents à la rencontre 89 participant (s) dont 64 homme (s) et 25 femme (s).

Les échanges se sont déroulés en poular

Contact : 77-706-88-77

Les points discutés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Selon la population consultée « le Projet est une chance pour le village car il permettra de réduire les longs trajets, de faciliter la circulation des personnes et les échanges entre les communautés. Il permettra aussi de développer l'agriculture grâce à son volet accompagnement social ». Toujours selon la population consultée « la construction d'une route peut nécessiter parfois la destruction de quelques biens juste pour l'intérêt commun de la population ».

Préoccupations et craintes liées au projet

Les préoccupations soulevées par la population sont les suivantes :

- Le soulèvement de la poussière qui peut causer des maladies pulmonaires très sévères ;
- Les risques d'entrave à la circulation si les déviations sont mal faites ;
- La divagation des animaux qui peut être source d'accident pendant et après les travaux de construction de la route ;
- Les risques de perturbation de l'alimentation en eau potable du village car les conduites d'eau peuvent être affectées par les travaux ;
- Les risques d'inondations qui peuvent être causés par le blocage des voies d'écoulement des eaux de pluie ;
- La surélévation de la piste qui peut être dangereux pour la circulation des véhicules.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la population a formulé les recommandations ci-après :

- Arroser systématiquement la piste avant de démarrer les travaux ;
- Prévoir des dos d'âne pour éviter les accidents ;
- Prévoir l'éclairage de la route au niveau du village ;
- Impliquer la main d'œuvre locale dans les travaux de construction de la route ;
- Prévoir des panneaux de signalisation pour amoindrir les accidents de tout genre ;
- Discuter avec les personnes impactées et faire une évaluation exhaustive de tous les biens impactés par le projet ;
- Dédommager toutes les personnes affectées par le projet à la hauteur du préjudice subi ;
- Sensibiliser les travailleurs et la population sur les risques de contamination de maladies sexuellement transmissibles ;
- Passer par le chef du village pour l'identification des personnes vulnérables ;
- Aplatir si possible certaines montagnes pendant la construction de la route pour faciliter la circulation et éviter en même temps les accidents.

Information et communication avec les parties prenantes

Mettre en place un comité qui va regrouper un représentant de chaque village impacté et les acteurs municipaux pour le partage d'informations relatives au projet. Le projet peut aussi informer directement, par téléphone, les chefs de villages.

Gestion foncière et des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

La gestion des terres est coutumière. Toutefois le chef de village est informé de tout ce qui se fait. Il est témoin et donne son approbation si la situation est régulière. Le village dispose assez d'espaces qui peuvent servir de recasement aux personnes qui vont perdre leurs maisons ou leurs activités.

Il n'existe pas de comité de gestion de conflits dans le village. Dans le cadre de ce projet, la population voudrait, avec l'aide des autorités municipales, mettre en place un comité formel de gestion des plaintes. La plupart des conflits sont entre agriculteurs et éleveurs. La gestion des plaintes se fait souvent à l'amiable par les principales personnes concernées, même s'il s'agit de violences basées sur le genre. Le chef du village intervient lorsque le problème n'est pas résolu. Les conflits sont transférés aux autorités municipales en cas de non résolution au niveau villageois.

Besoins de renforcement des capacités/Appui institutionnel

La population consultée souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation en gestion des feux de brousse ;
- Formation des délégués en gestion foncière et en gestion des conflits.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la population sont :

- Un appui médical pour le dispensaire du village ;
- L'aménagement d'un petit marché pour les femmes ;
- Une dotation en matériel de transformation de produits locaux et d'allégement de travaux domestique ;
- L'aménagement de bassins pastoraux ;
- L'aménagement d'un bloc maraicher pour les femmes de la localité ;
- La construction d'un forage dans le périmètre maraicher ;
- Une formation des jeunes du village en technique d'élevage et en technique agricole ;
- La clôture du cimetière du village ;
- Une fourniture en logistique pour la mosquée du village (micros, haut-parleur etc..).

La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques

Selon la population, il serait préférable de trouver un emplacement stratégique pour permettre la continuité des activités socio-économiques.

Photo de la rencontre



Rencontre avec la population locale du village de Thibédji, Mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA
PREPARATION DU PAR ET DE L'EIES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE
INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Bandafassi/Baraboy

Structure/Acteur rencontré : la population du village de Baraboy

Lieu de la rencontre : Place publique

L'an deux mille vingt-trois, le 23 Mars s'est tenue à Baraboy une rencontre publique avec la population locale dans le cadre de la préparation du PAR et de L'EIES du projet de construction de la route inter Etats LABE-MALI-KEDUGOU.

La séance a commencé à 13H05 mn pour prendre fin à 14H15 mn.

Elle a été présidée par : Monsieur Kaly Sadiakhou, chef de village de Baraboy

Etaient présents à la rencontre 50 participant (s) dont 29 homme (s) et 21 femme (s).

Les échanges se sont déroulés en français (langue officielle)

Contact : 77-824-07-31

Les points discutés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

Perception/Avantages et enjeux majeurs

Selon la population consultée, le Projet est très important car sa réalisation permettra :

- De désenclaver la zone ;
- D'écouler rapidement la production ;
- De faciliter l'évacuation des malades dans de brefs délais.

Préoccupations et craintes liées au projet

Les préoccupations soulevées par la population sont les suivantes :

- La pollution atmosphérique et sonore dues aux engins de travaux ;
- Les accidents pendant la construction de la route dus aux excès de vitesse des engins de travaux ;
- La nature accidentée des pistes qui ne favorise pas la circulation ;
- L'absence de panneaux de signalisation pendant les travaux et à la fin des Travaux ;
- La non implication de la main d'œuvre locale pendant les travaux ;
- Les omissions de personnes impactées par le projet.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la population a formulé les recommandations ci-après :

- Prévoir des infrastructures résilientes ;
- Informer très tôt la population de la date de démarrage des travaux pour minimiser les impacts négatifs du projet ;
- Arroser systématiquement la piste pour réduire la pollution atmosphérique ;
- Prendre en compte, pendant la construction de la route, du relief de la zone du projet ;
- Réduire les virages, si possible afin d'éviter les accidents ;
- Faire les déviations nécessaires pour faciliter la circulation pendant toute la période des travaux ;
- Impliquer la main d'œuvre locale pour faire profiter le projet aux populations locales ;
- Installer des panneaux de signalisation pendant les travaux et après les travaux pour faciliter la circulation et éviter les accidents de tout genre ;
- Construire la route en tenant compte du parcours du bétail ;
- Faire les travaux durant le mois de Novembre au mois de Mai ;
- Sensibiliser l'entreprise concessionnaire des réalités socio-culturelles des différentes zones d'intervention du projet ;
- Faire une évaluation méticuleuse des biens impactés pour assurer une bonne indemnisation.

Information et communication avec les parties prenantes

La population propose de passer par le chef de village pour communiquer avec elle. S'il n'est pas joignable, le maire peut être saisi pour relayer les informations.

Gestion foncière et des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Au niveau villageois, les terres sont gérées par le chef de village. La mairie est chargée de faire les délibérations nécessaires. Le village dispose d'une assiette foncière suffisante pour les activités du projet.

Selon la population, il arrive souvent que des conflits surviennent dans le village. Les conflits sont souvent liés à la divagation des animaux, au vol d'animaux et aussi aux VBG. Le règlement des conflits se fait à l'amiable. Il existe un comité informel de gestion des conflits composé du chef de village, de l'imam, des sages du village et des conseillers du chef de village. Les plaintes sont transférées vers les autorités administratives compétentes si nécessaire.

Besoins de renforcement des capacités/Appui institutionnel

La population consultée souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation en techniques agricoles et en élevage des agriculteurs et des éleveurs ;
- Formation de la population en gestion des feux de brousses.
- Formation du chef de quartier et des délégués en gestion foncière et en gestion environnementale et sociale ;

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la population prenante sont :

- La clôture de l'école du village ;
- Le remblayage du trou qui est au niveau de l'école et qui servait jusque-là de bassin ;
- Une fourniture en matériels d'allégement des travaux domestiques ;
- Une fourniture en machines de transformation de produits locaux ;
- La dotation d'un haut-parleur pour le village ;
- Un appui financier pour les activités économiques des GIE et des associations ;
- La construction d'un forage pour les blocs maraichers ;
- Une dotation en matériels de lutte contre les feux de brousses.

La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques

Permettre à chaque personne impactée de reprendre ses activités. Le projet doit trouver un site adéquat qui réunira tous les avantages nécessaires au développement des activités socio-économiques.

Photo de la rencontre



Rencontre avec la population du village de Baraboy, Mars 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR ET DE L'EIES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Bandafassi/Bandafassi

Structure/Acteur rencontré : la population du village de Bandafassi

Lieu de la rencontre : Place publique

L'an deux mille vingt-trois, le 23 Mars s'est tenue à Bandafassi une rencontre publique avec la population locale dans le cadre de la préparation du PAR et de L'EIES du projet de construction de la route inter Etats LABE-MALI-KEDUGOU.

La séance a commencé à 17H15 mn pour prendre fin à 18H05 mn.

Elle a été présidée par : Monsieur Moussa Diallo, chef de village

Etaient présents à la rencontre 51 participant (s) dont 31 homme (s) et 20 femme (s).

Les échanges se sont déroulés en français et en poular

Contact : 77-156-99-68

Les points discutés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

Connaissance du projet et perception de la partie prenante

Selon la population consultée « le développement passe nécessairement par la construction de routes, nous nous réjouissons de la venue de ce projet car sa réalisation permettra :

- De rendre fluide la circulation ;
- D'avoir accès facilement à de meilleurs soins ;

- Et de développer les différentes communes traversées par le projet. »

Préoccupations et craintes liées au projet

Les préoccupations soulevées par la population sont les suivantes :

- Les conséquences de la poussière sur la santé des êtres vivants et de la végétation ;
- Le non recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Le non-respect des clauses des contrats de travail entre employeurs et employés ;
- Les accidents de la route pendant et après les travaux et les pertes d'animaux causées les accidents ;
- La coupe d'arbres ;
- Le non-respect des dimensions réglementaires d'aménagement de la route ;

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la population a formulé les recommandations ci-après :

- Prévoir un reboisement compensatoire à la fin des travaux ;
- Respecter les dimensions réglementaires d'aménagement prévues ;
- Recenser tous les biens impactés par le projet ;
- Prévoir une bonne compensation ;
- Prévoir des panneaux de signalisation ;
- Construire des dos d'âne à l'entrée, à la sortie du village et au niveau des infrastructures sociales de base ;
- Prévoir dans certains endroits des ponts au lieu de dos d'âne ;
- Arroser la piste avant le démarrage des travaux ;
- Bâcher les camions pour minimiser la chute de pierres et l'envol de la poussière ;
- Recruter la main d'œuvre locale ;
- Prévoir des passages piétons.

Information et communication avec les parties prenantes

La population propose de passer par le chef de village pour le partage des informations. Le projet peut aussi passer par la mairie pour faire passer les informations au cas où le chef de village serait injoignable.

Gestion foncière et des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

La mairie est chargée de la gestion foncière, c'est elle qui fait la délibération. Néanmoins le chef de village est toujours consulté avant la délibération. La terre est suffisamment disponible pour les besoins du projet.

Il existe un comité villageois de gestion des plaintes. Le règlement à l'amiable est le mode de gestion le plus priorisé cependant les plaintes liées aux viols sur des mineurs sont directement transférées à la gendarmerie.

Besoins de renforcement des capacités/Appui institutionnel

La population consultée souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation des jeunes en mécanique, en conduite d'engins lourds et en BRP ;
- Formation des femmes en techniques de transformation de produits locaux ;
- Formation en gestion foncière et en gestion des feux de brousses.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La construction de latrines dans les écoles ;
- La construction d'une ferme communale ;
- La clôture du bloc maraîcher et la construction d'un puits ou d'un forage ;
- La construction d'un terrain municipal ;
- Un renforcement en bornes fontaines pour faciliter l'accès à l'eau à toute la population ;
- La réhabilitation de la route Bandafassi-Daka.

La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques

Selon la population il est important de respecter le choix des personnes qui doivent être déplacées. Le projet doit favoriser, pour cela, la concertation.

Photo de la rencontre



Rencontre avec la population du village de Bandafassi, Mars 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR ET DE L'EIES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Tomboronkoto/Bantata

Structure/Acteur rencontré : la population du village de Bantata

Lieu de la rencontre : Maison du chef de village

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars s'est tenue à Bantata une rencontre publique avec la population locale dans le cadre de la préparation du PAR et de L'EIES du projet de construction de la route inter Etats LABE-MALI-KEDUGOU.

La séance a commencé à 10H10 mn pour prendre fin à 11H10 mn.

Elle a été présidée par : Monsieur Moussa Camara, deuxième adjoint au Maire

Etaient présents à la rencontre 26 participant (s) dont 19 homme (s) et 7 femme (s).

Les échanges se sont déroulés en français et en manding

Contact : 77-033-16-47

Les points discutés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

Connaissance du projet et perception de la partie prenante

Selon la population consultée, le Projet est une bonne initiative car le développement passe par la construction de routes. Ainsi la réalisation du projet permettra :

- De rendre fluide le transport.

Préoccupations et craintes liées au projet

Les préoccupations soulevées par la population sont les suivantes :

- Le démarrage brusque des travaux qui pourrait impacter négativement les activités socioéconomiques ;
- Les risques de maladies pulmonaires causées par la pollution atmosphérique ;
- Les accidents de la circulation causés par les excès de vitesse et l'absence de ralentisseurs et de panneaux de signalisations ;
- La non-prise en compte de la main d'œuvre locale pendant le recrutement des employés ;
- La non-prise en compte de tous les biens impactés par le projet pendant le recensement ;
- Le manque d'information par rapport au projet.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la population a formulé les recommandations ci-après :

- Informer les personnes qui seront impactées de la date butoir de déguerpissement avant le démarrage des travaux, afin d'éviter d'impacter les activités socioéconomiques ;
- Recenser tous les biens impactés par le projet ;
- Arroser la piste régulièrement pour réduire le soulèvement de la poussière ;
- Mettre des dos d'âne et des panneaux de signalisation dans les endroits jugés nécessaires pour éviter les accidents de tout genre ;
- Aplatir certaines montagnes et réduire au maximum les virages brusques pour faciliter la circulation et en même temps pour éviter les accidents de tout genre ;
- Tenir compte, pendant les travaux, du site culturel qui est près du terrain de football ;
- Recruter la main d'œuvre locale pour faciliter l'acceptabilité du projet ;
- Mettre en place une atmosphère conviviale entre les populations et les entreprises concessionnaire en partageant les bonnes informations.

Information et communication avec les parties prenantes.

Dans le cadre du projet, faire passer les informations via le chef de village ou via le maire de la commune.

Gestion foncière et des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

La gestion des terres est familiale. Cependant le chef de village est l'administrateur, il assure la bonne gestion des terres. Toutefois dans certains cas (implantation d'un projet etc.), il faut consulter la municipalité qui doit à son tour consulter le chef de village.

Dans le cadre des activités du projet, le village dispose d'un espace suffisant pour le recasement des personnes et des activités impactées.

Toutes les plaintes sont gérées de la même manière, dans le village, par un comité informel composé du chef de village et de ses conseillers. Le règlement à l'amiable est le plus priorisé.

Besoins de renforcement des capacités/Appui institutionnel

La population consultée souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation de la population en gestion des feux de brousse ;
- Formation des femmes en technique de transformation de produits locaux.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la population sont :

- L'aménagement d'un bloc maraicher pour les femmes de la localité ;
- Une dotation en médicaments pour la case de santé du village ;
- La réhabilitation des forages du village ;
- Un renforcement en matériels agricoles et en intrants ;
- La réhabilitation du périmètre maraicher des femmes et la construction d'un puits ou d'un forage ;
- L'électrification du village et celle des infrastructures sociales de base ;
- La construction d'une école franco-arabe et l'affectation d'un professeur ;
- La construction de la clôture de l'école et d'une salle de classe supplémentaire ;
- La réhabilitation de la mosquée du village.

La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques

Pour une bonne réinstallation des personnes et des activités socio-économiques, le projet doit discuter avec toutes les personnes qui seront déplacées pour identifier leurs préférences.

Photo de la rencontre



Rencontre avec la population du village de Bantata, Mars 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR ET DE L'EIES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Tomboronkoto/Barafouté

Structure/Acteur rencontré : la population du village de Barafouté

Lieu de la rencontre : Maison du chef de village

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars s'est tenue à Barafouté une rencontre publique avec la population locale dans le cadre de la préparation du PAR et de L'EIES du projet de construction de la route inter Etats LABE-MALI-KEDUGOU.

La séance a commencé à 11H38 mn pour prendre fin à 12H40 mn.

Elle a été présidée par : Monsieur Nombo Keita, chef de village

Etaient présents à la rencontre 20 participant (s) dont 16 homme (s) et 4 femme (s).

Les échanges se sont déroulés en français et en malinké

Contact : 77-087-22-44

Les points discutés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

Connaissance du projet et perception de la partie prenante

Selon la population consultée « l'arrivée de cette route est une bonne opportunité pour nous car sa réalisation permettra de réduire la poussière qui s'élève actuellement après le passage des véhicules, d'établir des conditions saines du transport, de faciliter l'accès et l'évacuation des malades ».

Préoccupations et craintes liées au projet

Les préoccupations soulevées par la population sont les suivantes :

- La pollution atmosphérique et sonore ;
- Le non-respect des normes de qualité pendant la construction de la route ;
- Les pertes d'arbres, de concessions et de champs ;
- La présence de sites sacrés et culturels à côté de la piste ;
- La lenteur du démarrage du projet et des travaux de construction de la route ;
- L'impact négatif que pourrait entraîner le projet sur les activités socioéconomiques si la période de démarrage est mal choisie ;
- Les omissions de personnes impactées par le projet ;
- La faiblesse et la lenteur des indemnisations ;
- Le manque d'information relative au projet.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a formulé les recommandations ci-après :

- Prévoir des dos d'âne ;
- Prévoir un bon éclairage le long de la piste ;
- Prévoir des passages piétons et des panneaux de signalisation ;
- Recruter la main d'œuvre locale ;
- Dédommager les convenablement les pertes de biens et d'activités ;
- Dédommager les personnes impactées avant leur délocalisation et avant le début des travaux ;
- Faire les travaux durant le mois de Décembre jusqu'au mois de Mai ;
- Aviser les habitants bien avant le démarrage des travaux ;
- Construire la route Thiobo-barafouté qui permet à la population de rallier la case de santé qui se trouve à Thiobo ;
- Construire une école dans le village pour éviter la circulation des enfants sur la route.

Information et communication avec les parties prenantes

La communication avec la population peut se faire à travers deux canaux :

- Informer directement le chef de village qui se chargera directement de relayer l'information à la population ;
- Ou passer par les autorités administratives comme le maire, le sous-préfet ou le préfet pour le partage de l'information.

Gestion foncière et des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

La gestion des terres est familiale au niveau du village. Cependant, le chef de village supervise tout ce qui concerne le foncier. Les terres ne se vendent pas. Lorsqu'il s'agit de projets publics, le maire peut consulter

le chef de village ou vis versa pour trouver une solution par rapport à la mise en place de ce projet. Il y a suffisamment de terres dans le village pour la délocalisation des activités ou des biens affectés par le projet.

Le village enregistre plusieurs sortes de plaintes, cependant les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont les plus récurrentes. Il existe un comité informel de gestion des conflits qui regroupe le chef de village et quelques notables. La gestion des plaintes à l'amiable est privilégiée. Néanmoins certaines plaintes, ne pouvant être résolues, sont transférées à la mairie pour leur résolution.

Dans le cadre de ce projet, mettre en place un comité de gestion des plaintes formel qui regroupera tous les acteurs (chef de village, imam, un représentant de la jeunesse, un représentant des handicapés, un représentant des agriculteurs et des éleveurs etc.)

Besoins de renforcement des capacités/Appui institutionnel

La population consultée souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation des groupements et des associations en technique agricole et en élevage ;
- Formation des jeunes en conduite d'engins lourds ;
- Formation des femmes en technique de transformation de produits locaux.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la population sont :

- La construction d'un forage au niveau du périmètre maraîcher des femmes ;
- Une dotation en matériel d'allègement de travaux domestiques (moulins etc.) ;
- Fourniture en matériel agricole ;
- Construction d'un forage au niveau du périmètre maraîcher qui se trouve à Thiobo ;
- La construction d'un foyer des jeunes et d'un terrain de football ;
- La construction d'une chapelle.

La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques

La population voudrait que la réinstallation des personnes et des activités se fassent dans le respect des choix de chaque personne concernée. Une alternative devrait être trouver pour permettre la continuité des activités socio-économiques impactées par le projet, pendant les travaux.

Photo de la rencontre



Rencontre avec la population du village de Barafouté, Mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA
PREPARATION DU PAR ET DE L'EIES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE
INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Bandafassi/Itato

Structure/Acteur rencontré : la population du village d'Itato

Lieu de la rencontre : Place publique

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Mars s'est tenue à Itato une rencontre publique avec la population locale dans le cadre de la préparation du PAR et de L'EIES du projet de construction de la route inter Etats LABE-MALI-KEDUGOU.

La séance a commencé à 15H12 mn pour prendre fin à 16H20 mn.

Elle a été présidée par : Monsieur Yéro Diallo, chef de village

Etaient présents à la rencontre 41 participant (s) dont 22 homme (s) et 19 femme (s).

Les échanges se sont déroulés en français et en poular

Contact : 77-709-45-37

Les points discutés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

Connaissance du projet et perception de la partie prenante

Selon la population consultée, le Projet est une bonne chose car sa réalisation permettra :

- De faciliter la circulation ;
- De diminuer le taux de mortalité des femmes, pendant l'accouchement, dû au long trajet.

Préoccupations et craintes liées au projet

Les préoccupations soulevées par la population sont les suivantes :

- Les pertes de biens et la perturbation des activités socioéconomiques du milieu ;
- La pollution atmosphérique et sonore pendant les travaux ;
- Les accidents de la route pendant et après la réhabilitation de route ;
- L'absence de dos d'âne au niveau des endroits sensibles ;
- Le non recrutement de la main d'œuvre locale ;

- L'absence de barrières de sécurité le long des chantiers.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la population a formulé les recommandations ci-après :

- Arroser la piste systématiquement avant les travaux ;
- Prévoir de bonnes déviations pour la continuité de la circulation ;
- Privilégier la main d'œuvre locale pendant les recrutements ;
- Prévoir des barrières le long des chantiers ;
- Installer des panneaux de signalisation et prévoir une électrification de la piste ;
- Reboiser après les travaux ;
- Faire un bon recensement et assurer une bonne évaluation des biens perdus ;
- Prévoir une bonne compensation des pertes subies ;
- Construire des infrastructures résilientes.

Information et communication avec les parties prenantes

La communication avec la population peut se faire à travers deux canaux :

- Informer directement le chef de village qui se chargera de relayer l'information à la population ;
- Passer par les autorités administratives comme le maire, le sous-préfet ou le préfet pour le partage de l'information.

Gestion foncière et des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

La gestion des terres est coutumière. Toutefois le chef de village est toujours consulté pour l'acquisition d'une terre. Pour être en règle il faut cependant une délibération de la mairie.

Le village dispose assez d'espace pour les besoins du projet.

Il existe un comité informel de gestion des conflits qui privilégie la gestion à l'amiable. Ce comité est composé du chef de village et des sages du village. La plupart des plaintes sont liées à la divagation des animaux sur les périmètres agricoles. Les VBG sont directement transférées à la gendarmerie.

Besoins de renforcement des capacités/Appui institutionnel

La population consultée souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation des jeunes en BTP et en mécanique générale ;
- Formation des acteurs en entrepreneuriat, en agriculture, en maraichage et en aviculture ;
- Formation des femmes en technique de transformation de produits locaux ;
- Formation en gestion des feux de brousse ;

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la population sont :

- Un renforcement en équipement agricole ;
- La construction d'une case de santé ;
- Une dotation en panneau solaire ou une extension du réseau électrique ;
- Une dotation en matériel d'allégement de travaux domestiques ;
- Une dotation en matériel et ustensile de cuisine pour le groupement de femmes ;
- La construction d'un forage dans le village.

Photo de la rencontre



Rencontre avec la population du village de Itato, Mars 2023

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PAR ET DE L'EIES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Dimboli/Afia Dandé Mayo

Structure/Acteur rencontré : la population du village d’Afia Dandé Mayo

Lieu de la rencontre : Place publique

L’an deux mille vingt-trois, le 25 Mars s’est tenue à Afia Dandé Mayo une rencontre publique avec la population locale dans le cadre de la préparation du PAR et de L’EIES du projet de construction de la route inter Etats LABE-MALI-KEDOUGOU.

La séance a commencé à 10H00 mn pour prendre fin à 11H17 mn.

Elle a été présidée par : Monsieur Diamboye Diallo, chef de village

Etaient présents à la rencontre 61 participant (s) dont 57 homme (s) et 4 femme (s).

Les échanges se sont déroulés en français et en poular

Contact : 77-870-29-53

1. Les points discutés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l’acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d’accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

2. Connaissance du projet et perception de la partie prenante

Selon la population consultée, le Projet est très important pour le développement de la localité car sa réalisation permettra :

- De faciliter les échanges économiques inter-régionaux ;
- De réduire la durée des parcours ;
- Et de faciliter les déplacements.

Préoccupations et craintes liées au projet

Les préoccupations soulevées par la population sont les suivantes :

- Les nombreux virages qui peuvent rendre difficile la circulation ;
- L'étroitesse de la chaussée qui peut occasionner plusieurs accidents ;
- Les pertes de biens et la perturbation des activités socioéconomiques pendant les travaux ;
- Le soulèvement de la poussière pendant les travaux ;
- L'ouverture de carrière sur un domaine privé sans avis du propriétaire ;
- L'absence de dos d'âne et de panneaux de signalisation ;
- Les frustrations créées par le non recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Les nombreuses omissions pendant le recensement des biens impactés ;
- L'inefficacité des radiers pendant la saison des pluies.

3. Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la population a formulé les recommandations ci-après :

- Arroser la route avant le début des travaux ;
- Faire un recensement exhaustif des bien impactés ;
- Indemniser convenablement toutes les personnes impactées ;
- Réduire les frustrations en recrutant la main d'œuvre locale ;
- Installer des dos d'âne et des panneaux de signalisation ;
- Prévoir des rampes d'accès pour les places d'affaires qui sont sur la route ;
- Construire une route très large avec moins de virages pour amoindrir les accidents ;
- Construire des infrastructures résilientes ;
- Prévoir un bon éclairage de la route ;
- Prévoir des voies d'écoulement des eaux de pluie de part et d'autre de la chaussée ;
- Construire de petits ponts à la place des radiers submersibles, si la route est en hauteur ;
- Faire très tôt une expression des besoins en emploi, pour permettre à la population de se préparer.

Information et communication avec les parties prenantes

La communication avec la population peut se faire à travers deux canaux :

- Informer directement par téléphone ou par courrier le chef de village qui se chargera de relayer l'information à la population ;
- Ou passer par la mairie qui se chargera d'informer le chef de village.

Gestion foncière et des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

Les terres du village sont gérées par le chef de village. Cependant tout morcellement et toute construction accordée par la chefferie du village demande au préalable un contrôle des autorités étatiques avant la réalisation.

Au niveau du village, il n'existe pas de comité formel de gestion de plaintes. Le chef de village avec l'aide des chefs coutumiers, règlent en général les conflits, y compris ceux liés aux VBG, à l'amiable.

Dans le cadre de ce projet la population souhaiterait la création d'un comité pour la gestion des plaintes qui pourraient naître pendant la réalisation du projet. Elle souhaiterait aussi la création d'un registre de plaintes qui sera déposé à la mairie.

Besoins de renforcement des capacités/Appui institutionnel

La population consultée souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation des délégués de quartiers en gestion des conflits et en gestion environnementale et sociale ;
- Formation des jeunes en électricité et en conduite d'engins lourds ;
- Formation des femmes en technique de transformation de produits locaux ;
- Formation de la population en gestion des feux de brousse ;

4. Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la population sont :

- La construction d'un local pour les GPF du village ;
- Un renforcement en équipement agricole ;
- L'aménagement d'un marché pour les commerçants ;
- Une dotation en matériel d'allègement de travaux domestiques ;
- La construction d'une case de santé ;
- La clôture du périmètre maraîcher des hommes du village ;
- Une dotation en matériel d'allègement de travaux domestiques ;
- La construction d'une école coranique.

La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques

Selon la population, le projet doit tout faire pour minimiser les pertes d'activités car la zone est dépourvue de tout. La population voudrait que le projet fasse un bon accompagnement et un bon suivi des personnes et des activités socio-économiques après la réinstallation.

Photo de la rencontre



Rencontre avec la population du village de Afia dandé Mayo, Mars 2023

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA
PREPARATION DU PAR ET DE L'EIES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE
INTER ETATS LABE-MALI-KEDOUGOU**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Dimboli/Thiangoul Yaya

Structure/Acteur rencontré : la population du village de Thiangoul Yaya

Lieu de la rencontre : Place publique

L'an deux mille vingt-trois, le 25 Mars s'est tenue à Thiangoul Yaya une rencontre publique avec la population locale dans le cadre de la préparation du PAR et de L'EIES du projet de construction de la route inter LABE-MALI-KEDOUGOU.

La séance a commencé à 11 H 50 mn pour prendre fin à 12H58 mn.

Elle a été présidée par : Monsieur Souty Niakhasso, chef de village

Etaient présents à la rencontre 33 participant (s) dont 15 homme (s) et 18 femme (s).

Les échanges se sont déroulés en français et en poular

Contact : 77-365-59-18

5. Les points discutés

Plusieurs points ont été abordés avec la partie prenante à savoir :

- La perception de l'acteur/les avantages et enjeux majeurs du projet ;
- Les préoccupations et craintes ;
- Les suggestions et attentes ;
- La gestion des plaintes et conflits ;
- Les renforcements des capacités et mesures d'accompagnement social ;
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.
- La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques.

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

6. Connaissance du projet et perception de la partie prenante

Selon la population consultée, le Projet est accueilli avec joie car l'eau, le transport et la sécurité sont les piliers du développement et personne ne peut s'en passer.

Préoccupations et craintes liées au projet

Les préoccupations soulevées par la population sont les suivantes :

- La proximité de la piste par rapport aux habitations ;
- La lenteur des travaux qui risquerait d'impacter négativement les activités socio-économiques du milieu ;
- Les pertes de biens et la perturbation de la circulation pendant les travaux ;
- La pollution atmosphérique et sonore ;
- Les accidents de la route de tout genre.

Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la population a formulé les recommandations ci-après :

- Prendre les mesures nécessaires pour la continuité de la circulation et des activités socio-culturelles ;
- Prévoir des barrières le long des chantiers pour protéger la population ;
- Arroser la piste avant le démarrage des travaux ;
- Construire des dos d'âne pour réduire les risques d'accidents ;
- Privilégier la main d'œuvre locale pendant les recrutements ;
- Installer des panneaux de signalisation et prévoir une électrification de la piste ;
- Recenser tous les biens et identifier toutes les personnes impactées par le projet ;
- Etablir un bon barème d'indemnisation des personnes impactées ;
- Prévoir un reboisement après les travaux ;
- Impliquer le chef de village, ainsi que toute la population, dans toutes les étapes du projet ;
- Favoriser la concertation entre les différentes parties prenantes pour une bonne synergie d'action.

Information et communication avec les parties prenantes

Pour qu'elle puisse contribuer à la réussite du projet, la population voudrait être informée du début à la fin du projet. Et pour cela, elle propose de mettre en place une commission qui se chargera de partager les informations avec toutes les parties prenantes du projet. Cette commission doit être composée de tous les représentants des parties prenantes du projet.

Gestion foncière et des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

La gestion des terres est coutumière. Le chef de village et le maire sont les garants légaux du foncier. Ils travaillent en étroite collaboration pour une bonne gestion de la terre. Pour faciliter l'acquisition d'une parcelle, il faut passer par ces derniers.

Il n'existe pas de comité formel de gestion des plaintes dans le village. Le chef de village tente toujours de régler les conflits à l'amiable en confrontant les personnes concernées. Dans la plupart des cas, les conflits sont résolus à ce niveau sans être transférés à la mairie.

Besoins de renforcement des capacités/Appui institutionnel

La population consultée souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Formation des délégués en gestion foncière et en gestion environnementale et sociale ;
- Formation de la population en gestion des feux de brousse ;
- Formation des jeunes en conduite d'engins lourds ;
- Formation des femmes en technique de transformation de produits locaux ;
- Formation des femmes et des jeunes en techniques agricoles.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la population sont :

- La construction de forages ;
- Un renforcement en équipement agricole ;
- La construction d'une case de santé et des salles de classes ;
- Une dotation en ustensiles de cuisine pour la cantine scolaire ;
- La construction d'un local pour les activités des GPF ;
- L'aménagement d'un périmètre maraîcher ;
- Une dotation en intrants agricoles
- Une dotation en matériel d'allègement de travaux domestiques ;
- Une fourniture en matériel de lutte contre les feux de brousse.

Photo de la rencontre



Rencontre avec la population du village de Thiangoul Yaya, Mars 2023

Annexe 3 : Questionnaires utilisés

	<p>PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETAT LABE – MALI – KEDOUGOU</p>
---	---

QUESTIONNAIRE PLACE D'AFFAIRES

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
Q-1) Nom et Prénom de l'enquêteur :
Q-2) Date de recensement : <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Q-3) Code de l'Enquêteur :
Q-4) Site d'étude :
<ul style="list-style-type: none"> 1) AXE KÉDOUGOU-FONGOLIMBI 2) AXE TINKOTO-BANDAFASSI 3) AXE SILING-SÉGOU-DINDÉFÉLO 4) AXE SÉGOU-FRONTIÈRE GUINÉE
Q-5) Lieu d'implantation de la place d'affaires
<ul style="list-style-type: none"> 1. Département 2. Commune (Kédougou, Fongolimbi, Tomboronkoto, Bandafassi, Dindéfélo, Dimboli) 3. Quartier/Village

Q-6) **CODE place d'affaires impactée**

Q-6.1 : Coordonnées GPS de la place d'affaire (prise au centre) : Longitude / Latitude

Q-6.3 : Prendre une photo de la place d'affaire impactée

Q-6.4 : Le bien figure-t-il dans le parcellaire : Oui 2- Non

SECTION I : IDENTIFICATION DES PAP DANS LA PLACE D'AFFAIRE

A-1) Le répondant est-il lui-même la PAP ? 1- OUI ; 2- NON ; Si OUI, allez à la A.4.

A-2) Identification du (de la) répondant(e), s'il ou elle est différent (e) de la PAP :

A-2.1 Type de pièce d'identification présentée par le répondant (Cochez la bonne réponse)

1- Aucune (Aller à 2.4)	2- CNI
3- Carte d'Identité CEDEAO	4- Passeport
5- Permis de conduire	6- Autre (spécifier) _____

A2.2) Si Autre, Précisez le type de pièce d'identification : _____

A.2.3) Numéro de la pièce d'identification (**si CNI, c'est le NIN qu'il faut enregistrer**) :

Format Alphanumérique

A.2.4 Prénom _____ NOM _____

(À partir de la pièce d'identification s'il y a lieu)

A.2.7 Surnom du répondant : _____ (s'il y a lieu)

A.2.8 Numéro de téléphone du (de la) Répondant(e) :

A-3) Lien existant entre le (la) Répondant(e) et la PAP : (une seule réponse possible)

Le (la) Répondant (e) est le (la) de la PAP : 1- Père / 2)- Mère / 3- Conjoint /

4- Enfants / 5- Frère/Sœur / 6- Oncle/Tante / 7- Neveu/Nièce / 8- Petit fils / Petite fille /

9- Autre à Précisez _____

A-4) Identification de la PAP :

En cas d'absence de la PAP, le (la) Répondant (e) répondra autant que possible aux questions qui suivent.

A.4.1 Prénom _____ NOM _____

A.4.2 Numéro de téléphone de la PAP

Si la PAP n'a pas de téléphone, mentionner un numéro à partir duquel la PAP peut être joignable et préciser les Prénoms et Nom de son propriétaire et son lien avec la PAP.

A.4.3 Sexe de la PAP : 1- Masculin : 2- Féminin

A.4.4 Age de la PAP :

(À partir de la pièce d'identification s'il y a lieu)

SECTION 2 : PROPRIETE DE LA PLACE D'AFFAIRE ET DE L'ACTIVITE

B- 1) : Quel est le statut de la PAP par rapport à la place d'affaires impactée ?

- A- Propriétaire unique/exploitant
- B- Propriétaire unique/non exploitant
- C- Copropriétaire/exploitant
- D- Copropriétaire/non exploitant
- E- Non Propriétaire/locataire
- F- Non Propriétaire/hébergé
- G- Non Propriétaire/Squatter

Si la réponse est A, B, C ou D, quel est le titre de propriété des lieux de la place d'affaire impactée ?

1 - Bail de l'État	2 - Permis d'occuper	3 - Acte administratif
4 - Droit coutumier	5- Aucun	6- Autres à spécifier

Si le propriétaire de place d'affaire dispose d'un titre de propriété, prendre les références et une copie (photo).

Relevez le nom inscrit sur le titre de propriété de la place d'affaire _____

B- 2) : Quel est le statut de la PAP par rapport à l'activité impactée ?

- A- Propriétaire/propriétaire unique
- B- Propriétaire/Copropriétaire
- C- Non Propriétaire/Employé
- D- Non Propriétaire/Apprenti
- E- Non Propriétaire/Travailleur bénévole

SECTION 3 : CARACTERISTIQUES DE LA PLACE D'AFFAIRES ET DE L'ACTIVITE IMPACTEES

NB : les questions C1 et C2 de la présente section ne doivent être posées qu'aux PAP propriétaires ou copropriétaires de places d'affaires

C 1)- Quelle est la nature de la place d'affaires impactée ?

1 - Etal	2 – Par terre	3 – Kiosque	4- Bâtiment en dur
6 - Conteneur	7- Hangar	8- Cantine	9- Charriot
10- Autre (s) précisez			

C-2) : Existe-t-il une/des activité (s) exercée (s) sur/dans la place d'affaire impactée ?

1 - OUI / 2 – NON

Si non,

Quelle est la raison qui justifie la non occupation de la place d'affaires ?

A- Arrêt temporaire d'activité B- Arrêt définitif d'activité

SECTION 4 : ELEMENTS IMPACTES DANS LA PLACE D'AFFAIRE

NB : Cette section est réservée aux PAP propriétaires uniques ou copropriétaires de places d'affaires

D-1) Quelle est la nature des éléments impactés dans la place d'affaire ?

(Prendre une photo des tous les éléments impactés dans la place d'affaires et remplir le tableau suivant)

Nature de l'élément impacté	Quantité	Type de matériau	Appartenance (propriétaire exploitant ou l'exploitant non propriétaire)
1 – Pièce (nombre)			
2 - Etagère (nombre)			
3 - Toilette (nombre)			
4 - Clôture (mètre)			
5 - Terrain (superficie)			
6 - Excroissance (nombre)			
7 - Rampe d'accès (nombre)			
8 - Fosse septique (nombre)			
9 - Terrain (m²)			
10 - Puits traditionnel (nombre)			
11 - Enclos (nombre)			
12 - Poulailier (nombre)			
13 - Magasin (nombre)			
14 - Autre (préciser)			
15 - Autre (préciser)			
16 - Autre (préciser)			

Type de matériau : 1 - ciment ; 2 - béton ; banco ; 3 - tôle ; 4 - paille ; 5 - bois ; 6 - grillage ; 8 - aluminium ; 9 - fer ; 10 - verre ; 11 - haie vive ; 12 - haie morte ; 11- Autre à Préciser.....

D-2) A quel degré la place d'affaire est-elle impactée ?

1- Au premier degré (seules les excroissances)

2- Au deuxième degré (excroissances et clôture)

3- Au troisième degré (excroissance + clôture + équipements)

4- Au quatrième degré (La structure de la place d'affaire est elle-même impactée)

D-3) Y a-t-il des arbres fruitiers impactés dans la place d'affaires ?

OUI ; 2- NON

Arbres fruitiers impactés		Pieds Productifs	Pieds non Productifs
		Nombre	Nombre
1- Anacardier	3- Mandarinier		
2- Avocatier	14-Manguier G		
3- Badamier	15-Manguier NG		

4- Bananier	16-Oranger		
5- Cerisier	17-Pamplemousse		
6- Corossolier	18-Papayer		
7- Citronnier G	19-Sapotier		
8- Citronnier NG	20-Tamarinier		
9- Grenadier	21-Caju (anacarde)		
10-Goyavier	22-Palmier		
11-Jujubier G	Autre		
2- Jujubier NG			

D-4) Y a-t-il des arbres forestiers impactés dans la place d'affaires ?

1- OUI ; 2- NON

Arbres forestiers impactés		Pieds Productifs	Pieds non Productifs
		Nombre	Nombre
23- Parinari Excelsa	39- Parinari Excelsa		
24- Xylopi aethiopica	40- Xylopi aethiopica		
25- Cola cordifolia	41- Cola cordifolia		
26- Spondios mobin	42- Spondios mobin		
27- Terminala macroptera	43- Terminala macroptera		
28- Parkia biglobosa	44- Parkia biglobosa		
29- Acassia abida	45- Acassia abida		
30- Tamarindus indica	46- Tamarindus indica		
31- Fieus glumosa	47- Fieus glumosa		
32- Piliostigma thonningii	48- Piliostigma thonningii		
33- Eugenia diambo	49- Eugenia diambo		
34- Parinari macrophylla	50- Parinari macrophylla		
35- Adansonia digitata	51- Adansonia digitata		
36- Bombax costaum	52- Bombax costaum		
37- Rhizophora racemosa	53- Rhizophora racemosa		
38- Autres à spécifier.....	54- Autres à spécifier.....		

D-5) Y a-t-il des cultures impactées dans la place d'affaire ?

1 - OUI ; - NON

Cultures impactées			
		Nombre	Superficie
1- Aubergine	1- Concombre		
2- Aubergine amer	12-Piment		
3- Carotte	13-Poireau Persil		
4- Chou	14-Oseille (Bissap)		
5- Laitue (Salade)	15-Poivron		
6- Tomate	16-Gombo		
7- Nana	17-Courge		
8- Navet	18-Pastèque		
9- Oignon vert	19-Autre		
10-Oignon	20-Autre		
Superficie totale impactée en m2			
Cultures pluviales impactées			
		Nombre	Superficie
1- Manioc			
2- Mil			
3- Mais			
4- Sorgho			
5- Autre			
Autre			
Superficie totale impactée (ha)			

SECTION 5 : PREFERENCE EN TERMES D'INDEMNISATION

E-1 Quelle est votre préférence d'indemnisation pour les pertes que vous pourriez subir ?

- a) En nature
- b) En espèces
- c) Une combinaison nature et espèces

E-2 Souhaitez-vous continuer à exercer votre activité ou préférez-vous vous reconvertir dans une autre activité ?

a) Continuer à exercer mon activité

b) me reconvertir dans une autre activité

E-3 De quelle formation avez-vous besoin pour mener à bien l'activité présente ou vous reconvertir dans une autre activité ?

**SECTION 6 : COMMENTAIRE DE L'ENQUETEUR
SUR LA BASE DE SON APPRECIATION PERSONNELLE**

Risque de conflit au sein de la place d'affaire affectée/activité :

1 - OUI / 2 - NON

Si OUI, Expliquez pourquoi ?

COMMENTAIRE DE L'ENQUETEUR

I

QUESTIONNAIRE PARCELLE AGRICOLE/FERME-VERGER

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	
Q-1) Nom et Prénom de l'enquêteur :	
Q-2) Date de recensement :	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Q-3) Code de l'Enquêteur :	
Q-4) Site d'étude :	
<p>5) AXE KÉDOUGOU-FONGOLIMBI</p> <p>6) AXE TINKOTO-BANDAFASSI</p> <p>7) AXE SILING-SÉGOU-DINDÉFÉLO</p> <p>8) AXE SÉGOU-FRONTIÈRE GUINÉE</p>	
Q-5) Lieu d'implantation de la parcelle agricole	
1. Département2. Commune (Kédougou, Fongolimbi, Tomboronkoto, Bandafassi, Dindéfelo, Dimboli) 3. Quartier/Village.....	
1— Identifiant de l'enquêteur :	
2— Date de recensement :	
3— CODE PARCELLE AGRICOLE/FERME/ VERGER : _____	
4— Le bien figure t il dans le parcellaire : Oui — 2 Non	

Q-6) CODE de la parcelle agricole impactée

Q-6.1 : Coordonnées GPS de la parcelle agricole (prise au centre) : Longitude / Latitude

Q-6.3 : Prendre une photo de la parcelle agricole impactée

Q.6.4 : Le bien figure-t-il dans le parcellaire : 1- Oui 2- Non

5— Informations Géographiques sur la parcelle agricole / ferme / verger	
5a— Coordonnées GPS de la Parcelle Agricole / Ferme / Verger (centre) : Longitude / Latitude	
5b— Lieu d'implantation de la parcelle agricole	
1. Département2. Commune 3. Quartier/Village.....	
5c— Prendre une photo de la Parcelle Agricole / Ferme / Verger	

SECTION I : IDENTIFICATION DES PAP DANS LA PARCELLE AGRICOLE

6 Le répondant est-il lui-même la PAP ? 1- OUI ; 2- NON ; **Si OUI, allez à 8**

7 Identification du (de la) répondant(e), s'il ou elle est différent (e) de la PAP :

7.1 Type de pièce d'identification présentée par le répondant (Cochez la bonne réponse)

1- Aucune	2- CNI
3- Carte d'Identité CEDEAO	4- Passeport

d - Titre foncier global	e -Titre foncier individuel	f - Bail de l'état
g- Titre d'Affectation	h- Autres (spécifiez le droit d'occupation) _____	

Si le propriétaire de la parcelle agricole dispose d'un titre de propriété, prendre les références et une copie (photo).
Relevez le nom inscrit sur le titre de propriété de la place d'affaire _____

B- 2) : Quel est le statut de la PAP par rapport à l'activité ou la spéculation impactée sur la parcelle agricole ?

- F- Propriétaire/propriétaire unique
- G- Propriétaire/Copropriétaire
- H- Non Propriétaire/Employé
- I- Non Propriétaire/Apprenti
- J- Non Propriétaire/Travailleur bénévole

SECTION 3 : CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE AGRICOLE IMPACTEE

B- 1 Quelle est la nature de la parcelle agricole ?

- 1 – Champs 2 – Verger 3 – Ferme

9 – La Parcelle est-t-elle connectée à un réseau d'irrigation ?

- a – Oui b – Non

9.a – Si oui, lesquels

- 1- Forage 2- puits 3- Cours d'eau 4- Autre

9b – Si Autre (s), Précisez la source d'eau hydraulique : _____

10 – La parcelle agricole est-elle mise en valeur : OUI 2 – NON (Si Non Aller à 47)

11 – Nature de la mise en valeur (Cochez la bonne réponse)

- a – en culture b – en Jachère (préciser la durée _____) **Si Jachère Aller à 23** c –Autre (à préciser)

12 – Quel est actuellement le mode d'usage de la parcelle affectée ?

a – Cultures irriguées	b – Cultures Saisonnières	e – Maraîchage	d – Verger	e – Ferme agricole	f – Autre (spécifiez) _____
------------------------	---------------------------	----------------	------------	--------------------	-----------------------------

13 - Nombre de PAP au sein de cette parcelle agricole / ferme / verger ?

14 – Code de la PAP :

15 – Statut de la PAP au sein de cette parcelle agricole / ferme / verger ? (Choisir la bonne réponse)

15a – PROPRIETAIRE NON EXPLOITANT

15b – PROPRIETAIRE EXPLOITANT

~~15c EXPLOITANT NON PROPRIETAIRE~~

~~15d PAP INCONNUE~~

16 – Sous statut de la PAP au sein de cette parcelle agricole / ferme / verger ? (Choisir la bonne réponse)

~~16a PROPRIETAIRE EXPLOITANT/ Propriétaire unique~~

~~16b PROPRIETAIRE EXPLOITANT/ Copropriétaire~~

~~16c PROPRIETAIRE NON EXPLOITANT/ Propriétaire unique~~

~~16d PROPRIETAIRE NON EXPLOITANT/ Copropriétaire~~

~~16e EXPLOITANT NON PROPRIETAIRE / Locataire~~

~~16f EXPLOITANT NON PROPRIETAIRE / Prêt~~

~~16g EXPLOITANT NON PROPRIETAIRE / Squatter~~

~~16h PAP INCONNUE~~ *Si Inconnu Aller à*

15 – Si la PAP est locataire, quel est le montant du loyer mensuel _____ F CFA

16 – Combien de parcelles possédez-vous ? _____ Parcelles,

a) dont _____ dans l'emprise du projet

17 – Combien de parcelles cultivez-vous ? _____ Parcelles,

19-a - dont _____ dans l'emprise du projet

18) Quelles est la proportion des parcelles cultivées hors emprise par rapport à la parcelle affectée ?

a quart; b moitié; .c A part égale; d Autre (à spécifier)

19) Quelle est la superficie totale de ces parcelles hors emprise cultivées en m² ? : _____

20 – Combien de fois cultivez-vous sur cette parcelle dans l'année ?

21-Quelle est la durée moyenne de vos campagnes ?

22- Avez-vous engagé des *sourga* (main d'œuvre saisonnière) pour exploiter votre (vos) parcelle (s) cette année ?

1 - OUI

2 – NON

Si Non Aller à la 27

23 –Si oui, pour combien de Campagnes..... (Max 4) ?

24 – Combien de *sourga* engagez-vous par campagne ?.....

25 – Combien de *sourga* engagez-vous de façon permanente dans votre verger ? Si verger.....

26 – Quel est le mode de paiement d'un *sourga* ?

a – en nature

b – en espèces

c-en nature et en espèce

– Si en nature, donner la quantité en Kg.....

– Si en espèces, préciser le montant

28a – Par campagne _____ FCFA

28b – Par mois _____ FCFA

27 - Statut d'occupation de la Parcelle affectée

a - Propriétaire de la parcelle	b – Exploitant Non propriétaire / Locataire	c – Exploitant Non Propriétaire / Prêt	d Exploitant Non Propriétaire / Squatter
1) Année d'Acquisition: _____ 2) Année(s) de mise en valeur : _____ 3) Observation	1) Colocation : (OUI /NON) 2) Type de Redevance par campagne: - Espèce : - Nature : - Nature et espèce : 3) Redevance par campagne si espèce : _____ 4) Redevance par campagne si nature : _____ 5) Redevance par campagne si nature et espèce : _____ 6) Année(s) d'occupation : _____ 7) Lien avec le Propriétaire : _____ 8) Observations : _____	1) Année(s) d'occupation : _____ 2) Lien avec le Propriétaire : _____ 3) Observations : _____	1) Année(s) d'occupation : _____ 2) Lien avec le Propriétaire : _____ 3) Observations : _____

28 – De quel droit d'occupation disposez-vous sur la parcelle agricole / ferme / verger ?

a – Occupation informelle	b – Acte de vente	e – Droit coutumier
d – Titre foncier global	c – Titre foncier individuel	f – Bail de l'état
g – Titre d'Affectation	h – Autres (spécifiez le droit d'occupation) _____	

29 – Si vous disposez d'un titre officiel, précisez les références et en fournir une copie: _____

30 – Prénoms et Nom inserits sur le titre de propriété: _____

De quel droit d'occupation disposez-vous sur la parcelle agricole / ferme / verger ? NON POUR Locataire/ Prêt/Squatter

a – Occupation informelle	b – Acte de vente	e – Droit coutumier
d – Titre foncier global	c – Titre foncier individuel	f – Bail de l'état
g – Autres (spécifiez le droit d'occupation) _____		

Si vous disposez d'un titre officiel, précisez les références et en fournir une copie: _____

Prénoms et Nom inscrit sur le titre de propriété : _____

28 – En hivernage, que cultivez-vous sur cette parcelle affectée (de juillet à novembre/décembre) ?

a – Spéculation	b – Superficie cultivée (m²)	c – Quantité récoltée (nombre de sacs en kg)
1 – Riz paddy ou non décortiqué	sacs de __ kg
2 – Riz blanc ou décortiqué	sacs de __ kg
3 – Arachide	sacs de __ kg
4 – Maïs	sacs de __ kg
5 – Mil (Souna)	sacs de __ kg
6 – Mil (Bassi)	sacs de __ kg
7 – Manioc	sacs de __ kg
8 – Tomate	cageots de __ kg
9 – Oignon	sacs de ____ kg
10 – Piment	cageots de __ kg
12 – Aubergine doux	sacs de __ kg
13 – Aubergine amer	sacs de __ kg
14 – Gombo	sacs de __ kg
15 – Patate	sacs de __ kg
16 – Oignon	sacs de __ kg
17 – Niébé	sacs de __ kg
18 – Carotte	sacs de __ kg
19 – Chou	sacs de __ kg
20 – Navet	sacs de __ kg
21 – Concombre	sacs de __ kg
22 – Salade	sacs de __ kg
23 – Poivron	sacs de __ kg
24 – Coton		
24 – Autres cultures maraichères à spécifier	sacs de __ kg

29 – En contre-saison froide, que cultivez-vous sur cette parcelle (de septembre à mars)?

a - Spéculation	b - Superficie cultivée (m²)	c - Quantité récoltée (nombre de sacs en kg)
1 – Riz paddy ou non décortiqué	sacs de __ kg
2 – Riz blanc ou décortiqué	sacs de __ kg
3 – Arachide	sacs de __ kg
4 – Maïs	sacs de __ kg
5 – Mil (Souna)	sacs de __ kg
6 – Mil (Bassi)	sacs de __ kg
7 – Manioc	sacs de __ kg
8 – Tomate	cageots de __ kg
9 – Oignon	sacs de ____ kg
10 – Piment	cageots de __ kg
11 – Aubergine doux	sacs de __ kg
12 – Aubergine amer	sacs de __ kg
13 – Gombo	sacs de __ kg
14 – Patate	sacs de __ kg
15 – Oignon	sacs de __ kg
16 – Niébé	sacs de __ kg
17 – Carotte	sacs de __ kg
18 – Chou	sacs de __ kg
19 – Navet	sacs de __ kg
20 – Concombre	sacs de __ kg
21 – Salade	sacs de __ kg
22 – Poivron	sacs de __ kg

23 –Coton	sacs de __ kg
24 – Autres cultures maraîchères à spécifier	sacs de __ kg

30 – En saison chaude humide, que cultivez-vous sur cette parcelle (fin février à juillet)?

a - Spéculation	b - Superficie cultivée (m ²)	c - Quantité récoltée (nombre de sacs en kg)
1 – Riz paddy ou non décortiqué	sacs de __ kg
2 – Riz blanc ou décortiqué	sacs de __ kg
3 – Arachide	sacs de __ kg
4 – Maïs	sacs de __ kg
5 – Mil (Souna)	sacs de __ kg
6 – Mil (Bassi)	sacs de __ kg
7 – Tomate	cageots de __ kg
8 – Oignon	sacs de __ kg
9 – Piment	cageots de __ kg
10 – Aubergine doux	sacs de __ kg
11 – Aubergine amer	sacs de __ kg
12 – Gombo	sacs de __ kg
13 – Patate	sacs de __ kg
14 – Oignon	sacs de __ kg
15 – Niébé	sacs de __ kg
16 – Carotte	sacs de __ kg
17 – Chou	sacs de __ kg
18 – Navet	sacs de __ kg
19 – Concombre	sacs de __ kg
20 – Salade	sacs de __ kg
21 – Poivron	sacs de __ kg
22 –Coton	sacs de __ kg
23 – Autres cultures maraîchères à spécifier	sacs de __ kg

31– Si verger, Nombre et description des arbres présents dans l'emprise

1) Types d'arbres fruitiers	a) Nombre de Pied En production	b) Nombre de Pied Non productif	2) Types d'arbres fruitiers	a) Nombre de Pied En production	b) Nombre de Pied Non productif
1 – Anacardier			11 – Jujubier greffé		
2 – Avocatier			12 – Jujubier non greffé		
3 – Badamier			13 – Mandarinier		
4 – Bananier			14 – Manguier greffé		
5 – Cerisier			15 – Manguier non greffé		
6 – Corossolier			16 – Oranger		
7 – Citronnier greffé			17 - Pamplemousse		
8 – Citronnier non greffé			18 – Papayer		
9 – Grenadier			19 – Sapotier		
10 – Goyavier			20 – Tamarinier		
21 – Autre à préciser					

32) Nombre et description des arbres forestiers PRESENTS SUR L'EMPRISE (comme brise-vent par exemple)

1) Types d'arbres forestiers	2) Nombre de Pied Jeune	3) Nombre de Pied Mature	1) Types d'arbres forestiers	2) Nombre de Pied Jeune	3) Nombre de Pied Mature	1) Types d'arbres forestiers	2) Nombre de Pied Jeune	3) Nombre de Pied Mature
<i>Acacia ataxacanta</i> (Dedd)			<i>Cassia ou Senna tora</i> (Mboum ndour)			<i>Heeria insignis</i>		
<i>Acacia raddiana</i> (Sing)			<i>Cassia ou Senna obtusifolia</i> (mboum)			<i>Hexalobus monopetalus</i> (Khassaw)		
<i>Acacia holosericea</i>			<i>Capparis tomentosa</i>			<i>Indigofera tinctoria</i>		
<i>Acacia senegal</i> (Wereck)			<i>Celtis integrifolia</i> (Mboul)			<i>Leucena leucocephala</i>		
<i>Adansonia digitata</i> (Bouye)			<i>Combretum glutinosum</i> (Ratt)			<i>Manguifera indica</i> (Mango)		
<i>Albizia lebbek</i>			<i>Combretum paniculatum</i> (Sawate)			<i>Maytenus senegalensis</i> (Dori)		
<i>Aphania senegalensis</i>			<i>Commiphora africana</i> (Ngauntot)			<i>Neocarya macrophylla</i> (Neew)		
<i>Anacardium occidentale</i> (Darcassé)			<i>Crataeva religiosa</i> (Khourel)			<i>Parkia biglobosa</i> (Oull ou Nété)		
<i>Anogeisus leiocarpus</i> (Nguédiane)			<i>Detarium microcarpum</i> (Dankh)			<i>Phoenix dactylifera</i> (Tandarma)		
<i>Annona senegalensis</i> (Dougour)			<i>Dichrostachys glomerata</i> (Sinth)			<i>Piliostigma reticulatum</i>		
<i>Azadirachta indica</i> (Neem)			<i>Diospyros mespiliformis</i> (Alom)			<i>Piliostigma thonningi</i> (Nguiguiss)		
<i>Balanites aegyptiaca</i> (Soump)			<i>Dychrostachys glomerata</i>			<i>Prosopis juliflora</i> (Dakhar toubab ou nep nep toubab)		
<i>Bauhinia reticulata</i> (Fara)			<i>Euphorbia balsamifera</i> (Salane)			<i>Pterocarpus erinaceus</i>		

<i>Bauhinia rufescens</i> (Randd)			<i>Faidherbia albida</i> (Kadd)			<i>Pourpartia birrea</i> (Beer)		
<i>Borassus aethiopum</i> (Rôn)			<i>Ficus iteophylla</i> (Loro)			<i>Securidaca longepedunculata</i>		
<i>Boscia senegalensis</i> (Niandam)			<i>Ficus platyhylla</i> (Kheull)			<i>Stereospermum kunthianum</i> (Etideum)		
<i>Cadaba farinosa</i>			<i>Gardenia triacanta</i>			<i>Strychnos spinosa</i>		
<i>Calotropis procera</i> (Poftane)			<i>Gardenia triacanta</i>			<i>Tamarindus indica</i> (Dakhar)		
			<i>Guiera senegalensis</i> (Nguer)			<i>Ziziphus mauritiana</i> (Siddem)		
			<i>Grewia bicolor</i> (Kell)			<i>Vitex madiensis</i>		
			<i>Jatropha chevaleri</i> (Witen mbeut)			<i>Voacanga africana</i>		
						<i>Ximenia americana</i>		
						36 - Autre (Précisez) _____		

q) Si Autre, Précisez le type d'arbre forestier : _____

33 – Est-ce que votre propre bétail paît ou broute sur cette parcelle ? 1 - OUI 2 - NON

34 – Est-ce que le bétail d'autres exploitants paît ou broute sur cette parcelle ? 1 - OUI 2 - NON

35 – Est-ce qu'une clôture délimite la parcelle agricole / ferme / verger? 1 – OUI 2 – NON **Si NON allez à la 50**

36 – De quel matériau principal est faite la clôture. Cocher une seule réponse ?

a - Paille	b - Banco/béton	c - Tôle	d - Banco
e - Briques simples	f - Grillage	g - Bois	h- Banco/Paille
i - Briques pleines	j - Zinc	k - Haie vive	l- Haie morte
m- Autre (Précisez) _____			

37 – Prendre une photo de la clôture

38 – Existe-t-il des bâtiments dans la Parcelle Agricole Ferme Verger ? 1 – OUI 2 – NON **Si Non allez à la 52**

Si oui donner le nombre de bâtiments : _____

39 – Prendre une photo de tous les bâtiments de la parcelle Agricole/Ferme/Verger

40 – Existe-t-il des équipements sur la Parcelle Agricole ? 1 – OUI 2 – NON **Si Non allez à 55**

Si oui donner le nombre d'équipements

41 – Donnez le type d'équipement

1 – Bassin de dissipation	2 – Abreuvoir à bétail	3 – Canal d'irrigation	4 – Station de pompage
5 – Groupe motopompe	6 – Abri pour motopompe	7 – Lavoir multi-usage	8 – Réservoir d'eau
9 – Douche de base extérieure	10 – Enclos pour animaux	11 – Étang de pisciculture	12 – Bloc latrine et douche de base extérieur
13 - Case de repos en bois et nattes	14 – Fosse septique	15 – Grenier	16 - Hangar de repos en paille ou dur
17 – Cuisine	18 - Latrine de base extérieure	19 – Magasin de stockage	20 – Puits traditionnel
21 - Pigeonnier	22 – Poulailier	23 – Système goutte à goutte	24 – Autre (Précisez) _____

- Prendre une photo de l'équipement

42) La parcelle agricole ou Ferme/Verger dispose-t-elle d'un branchement à un réseau de concessionnaires ?

- 1 - Oui 2 – Non Si Non Aller à 46)
 a) Si oui, lesquels

1-SENELEC 2- SEN'EAU 3- SONATEL 4 – Autre à préciser

b) Si Autre, préciser le réseau de concessionnaires.....

43 – Quelle est votre préférence en termes d'indemnisation pour les pertes que vous pourriez subir ?

(Cochez la bonne réponse)

Entièrement compenser les pertes en espèces
Obtenir une parcelle agricole ou verger en remplacement et compenser les équipements en espèces
Remplacer la parcelle agricole et ses équipements (le cas échéant) à neuf sur un nouveau site
Ne sait pas ou ne veut pas répondre, sans opinion exprimée
Autre (Spécifiez)

44 – Souhaitez-vous continuer à exercer votre activité ou préférez-vous vous reconverter dans une autre activité ?

- a) Continuer à exercer mon activité b) me reconverter dans une autre activité**

45 - De quelle formation avez-vous besoin pour mener à bien l'activité présente ou vous reconverter dans une autre activité ?

Dans l'éventualité où votre parcelle agricole serait remplacée et non compensée en espèces, où préféreriez-vous avoir une nouvelle parcelle ou verger (en fonction de la disponibilité) ?

(Une seule réponse possible ; ne pas lire la liste)

Le plus près du site actuel possible	
Près des exploitants avec qui je cultive actuellement	
Près de là où j'habite	
A proximité d'une zone spécifique, sans que ce soit forcément avec les gens du quartier ou village (spécifiez) _____	
Ne sait pas ou ne veut pas répondre, sans opinion exprimée	

46 - Existe-t-il à l'intérieur ou autour de la concession des tombes ?

1 - OUI → remplir le tableau ci-dessous 2 - NON → Passez à la Section C

Caractéristiques des tombes	Quantité
1 - Tombe sans aménagement particulier	
2 - Tombe avec délimitation en parpaings ciment sans dallage	
3 - Tombe avec délimitation en parpaings ciment avec dallage	
4 - Tombe aménagée avec revêtement en carreaux	
5 - Tombe aménagée avec abri	
6 - Caveau familial avec abri	
7 - Autre à préciser	

47 - Que souhaiteriez-vous qu'on fasse des tombes qui sont à l'intérieur ou autour de votre concession ?

(Ne pas lire les choix de réponse, une seule réponse possible).

1 - Les laisser sur place

2 - Exhumer et refaire les tombes dans la nouvelle concession

3 - Exhumer et amener dans un cimetière commun

4 - Exhumer les tombes récentes et laisser sur place celles qui sont anciennes

5 - Doit se concerter avec la grande famille avant de répondre

6 - Ne sait pas ou ne veut pas répondre, sans opinion exprimée

Autres (précisez)

48 – Avez-vous des préoccupations particulières par rapport aux impacts que le Projet pourrait avoir sur vous et votre ménage ? _____

COMMENTAIRE DE L'ENQUÊTEUR BASE SUR SON APPRECIATION PERSONNELLE

49 – Risque-t-il d'y avoir des conflits au sein de la parcelle agricole ? 1 - OUI 2 – NON

– Si OUI, Pourquoi ? _____

50.

Commentaires



**PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION
(PAR) D'ASSAINISSEMENT DE LA CORNICHE**

QUESTIONNAIRE MENAGE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	
Q-1) Nom et Prénom de l'enquêteur :	
Q-2) Date de recensement :	Q-3) Code de l'Enquêteur : <input type="text"/>

Q-5) CODE PAP

Q-6) Nombre de biens de la PAP qui sont impactés selon la Typologie :

Q-6.1 Concession Q-6.2 Place d'Affaires Q-6.3 Parcelle agricole Ferme Verger
 Q-6.4 Autres à préciser

Q-7) Est-ce que la PAP est connue ? 1- OUI ; 2- NON (si non, arrêter le questionnaire)

SECTION I - IDENTIFICATION DE LA PAP OU DE SON REpondANT

A-1 Le répondant est-il lui-même la PAP ? 1- OUI ; 2- NON ; Si OUI, allez à la A.4.

A-2 Identification du (de la) répondant(e), s'il ou elle est différent (e) de la PAP :

A-2.1 Type de pièce d'identification présentée par le répondant (Cochez la bonne réponse)

1- Aucune (Aller à 2.4)	2- CNI
3- Carte d'Identité CEDEAO	4- Passeport
5- Permis de conduire	6- Autre (spécifier) _____

A2.2) Si Autre, Précisez le type de pièce d'identification : _____

A.2.3) Numéro de la pièce d'identification (si applicable) :

Format Alphanumérique

A.2.4 Prénom _____ NOM _____

A.2.5 Surnom du répondant : _____ (s'il y a lieu)

A.2.6 Numéro de téléphone du (de la) Répondant(e) :

A-3 Lien existant entre le (la) Répondant(e) et la PAP : (une seule réponse possible)

Le (la) Répondant (e) est le (la) de la PAP : 1- Père / 2)- Mère / 3- Conjoint /

4- Enfants / 5- Frère/Sœur / 6- Oncle/Tante / 7- Neveu/Nièce / 8- Petit fils / Petite fille /

9- Employé / 10- Employeur / 11- Autre à Précisez _____

A-4 Identification de la PAP :

En cas d'absence de la PAP, le (la) Répondant (e) répondra autant que possible aux questions qui suivent.

A.4.1 La PAP possède-t-elle une carte nationale d'identité (CNI) ? 1 - OUI 2 - NON

Demandez à la PAP de vous présenter sa carte d'identité. Si elle ne l'a pas, demandez-lui de vous présenter une autre pièce d'identité.

A.4.2 Type de pièce d'identification présentée par la PAP (Cochez la bonne réponse) :

1- Aucune (Aller à 4.5)	2- CNI
-------------------------	--------

3- Carte d'Identité CEDEAO	4- Passeport
5- Permis de conduire	6- Autre (spécifier) _____

A.4.3) Si Autre, Précisez le type de pièce d'identification : _____

A.4.4 Numéro de la pièce d'identification (si applicable) :

Format Alphanumérique

A.4.5 Prénom _____ NOM _____

(À partir de la pièce d'identification s'il y a lieu)

A.4.6 Surnom : _____ (s'il y a

lieu) A.4.7 Est-il possible de rencontrer la PAP ? 1 – OUI 2 - NON **Si Non allez à A.4.10**

A.4.8 Prendre une photo de la pièce d'identification de la PAP

A.4.9 Prendre une photo de la PAP avec le bien affecté

A.4.10 Numéro de téléphone de la PAP :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Si la PAP n'a pas de téléphone, mentionner un numéro à partir duquel la PAP peut être joignable et préciser les Prénoms et Nom de son propriétaire et son lien avec la PAP.

–

A.4.11 Sexe de la PAP : 1- Masculin : 2- Féminin

A.4.12 Age de la PAP :

SECTION II – CARACTERISATION DU MENAGE DE LA PAP

B-1 Statut matrimonial de la PAP

1-a Marié(e) ménage monogame

1-b Marié(e) ménage polygame à 2 femmes

1-c Marié(e) ménage polygame à 3 femmes

1-d Marié(e) ménage polygame à 4 femmes

1-e Marié(e) ménage polygame à plus de 4 femmes

2- Célibataire

3- Divorcé (e)

4- Veuf - Veuve

5- Autre à préciser _____

B-2 Nationalité de la PAP :

1- Sénégalaise / 2- Guinéenne / 3- Bissau-guinéenne / 4- Gambienne / 5- Malienne /

6- Mauritanienne / 7- Burkinabé / 8- Togolaise / 11- Ghanéenne / 12- Nigérienne / 13 Nigériane

/13- Autre à préciser _____

B-3 Religion de la PAP :

1- Islam / 2- Christianisme / 3- Animisme / 4- Autre à préciser

B-4 Groupe ethnique de la PAP :

1-Wolof / 2- Peulh / 3-Sérère / 4- Balante / 5- Mandingue / 6- Diola/ 7- Soninké / 8 Manjack / 9- Diahanké / 10- Soninké / 11- Khassonké / 12- Bambara /Autre à préciser_____

B-5 La PAP sait-elle lire dans une langue ? OUI [] / NON []

B-6 Si Oui, précisez la langue :

B-7 La PAP sait-elle écrire dans une langue ? OUI [] / NON []

B-8 Si Oui, précisez la langue :

B-9 Quel est le niveau d'instruction de la PAP ?

1- Aucun / 2- Primaire / 3- Secondaire / 4- Supérieur / 5- Coranique/ 6- Alphabétisé : préciser la langue / 7- Autres (préciser)

B-10 Activité(s) professionnelle(s) principale de la PAP

1 - Service de linge	5 - Agriculture	9 - Garage mécanique
2 - Pêche	6 - Atelier artisanal	10 - Rente locative
3 - Elevage	7 - Restauration et hôtellerie	11 - Education/formation
4 - Commerce	8 - Services divers	12 -Industrie
13 - Transport	14 - Aucune	15 - Autre (à préciser)

Aller à B 12 si aucune

B-11 Activité(s) professionnelle(s) secondaire de la PAP

1 - Service de linge	5 - Agriculture	9 - Garage mécanique
2 - Pêche	6 - Atelier artisanal	10 - Rente locative
3 - Elevage	7 - Restauration et hôtellerie	11 - Education/formation
4 - Commerce	8 - Services divers	12 -Industrie
13 - Transport	14 - Aucune	15 - Autre (à préciser)

B-12 Lieu de résidence de la PAP :

1- Sénégal :

a. Départementb. Commune (**Kédougou, Fongolimbi, Tomboronkoto, Bandafassi, Dindéfelo, Dimboli**) c. Quartier/Village.....

2- Extérieur (à préciser).....

B-13 Est-ce-que vous souffrez d'un handicap ? OUI [] / NON []

Si non, aller à B-12

Si OUI, quelle est la nature du handicap

- a) Non-voyant / **b) Mal voyant** / c) Incapacité motrice / **d) Surdit ** / e) Mutisme / f) Autre : pr ciser la nature _____

Si la r ponse est b) handicap moteur

Avez-vous besoin d'un support ou mat riel m dical adapt    votre handicap ?

OUI [] / NON []

Si oui, quel est le type de support ou mat riel m dical dont vous avez besoin ?

- a) B quilles / b) Fauteuil roulant / Autres (pr ciser)

Si non, aller   B-12

B-14 Est-ce-que la PAP souffre d'une maladie chronique invalidante ? OUI [] / NON []

Si OUI, pr ciser la maladie

- a) Diab te/ b) Arthrite/ c) Hypertension/ d) Scl rose en plaques/ e) Maladie de Parkinson/ f) Epilepsie/ g) Asthme/ h) AVC/ i) Maladie mentale /Autre : pr ciser la nature _____

B-15 Poss dez-vous une ou des activit s  conomique(s) directement impact e(s) par le Projet ?

1. Oui 2.Non

Si non passez   B- 17

B-16 L'activit  impact e est-elle votre principale source de revenus ?

- 1 OUI 2 NON

B-17 Quelle sont vos diff rentes sources de revenus ?

Activit�s sources de revenus de la PAP	Revenu en F CFA	
	Mensuel	Annuel
Revenus salariaux		
Revenus issus de l'activit� impact�e		
Transferts re�us		
Tontine		
Autres revenus 1		
Autres sources 2		
Total des revenus		

B-18 Quelle est la périodicité de ces transferts monétaires ?

a) mensuels/ b) bimestriels/ c) trimestriels/ d) semestriels/ e) annuels/ f) autres à préciser ?

B-19) Consommation alimentaire et non alimentaire moyenne mensuelle du ménage de la PAP

Poste	Montant F CFA	Poste	Montant F CFA
1) Alimentation		7) Eau	
2) Santé		8) Électricité	
3) Loyer		9) Téléphone	
4) Éducation		10) Cérémonie familiale	
5) Transport		11) Activités économiques (intrants, équipements, fonds de roulement)	
6) Habillement		12) Tontine	
		13) Autres (préciser)	

B-20) Existe-t-il d'autres personnes du ménage de la PAP dont les revenus sont affectés par le projet ?

1 – OUI 2 – NON

B-19) Quelle est leur contribution aux dépenses totales du ménage (en pourcentage) ?

B-22) Est-ce- que la PAP est Chef de ménage ? 1 – OUI 2 – NON

Caractéristiques démographiques et socioéconomiques du ménage de la PAP

Tranche d'âge des membres du ménage	Total	Sexe masculin	Sexe féminin
a) Nombre total de personnes compte le ménage	[]	[]	[]
b) Nombre de personnes de moins de 15 ans	[]	[]	[]
c) Nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans	[]	[]	[]
d) Nombre d'enfants âgés de 5 à 14 ans	[]	[]	[]
e) Nombre de personnes âgées de 15 à 65 ans	[]	[]	[]
f) Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus	[]	[]	[]
g) Nombre d'enfants âgés de 5 à 14 ans qui fréquentent l'école formelle	[]	[]	[]

h) Nombre d'enfants âgés de 5 à 14 ans qui fréquentent l'école non formelle	[]	[]	[]
i) Nombre d'enfants de 5 à 14 ans qui ne fréquentent ni l'école formelle, ni l'école non formelle	[]	[]	[]
j) Nombre de personnes du ménage âgées de moins de 15 ans qui travaillent	[]	[]	[]
k) Nombre de personnes du ménage âgées de 15 à 65 ans qui travaillent	[]	[]	[]
l) Nombre de personnes du ménage âgées de plus de 65 ans qui travaillent	[]	[]	[]
m) Nombre de personnes du ménage qui travaillent et disposent d'un revenu régulier	[]	[]	[]

SECTION III - MESURES DE REINSTALLATION ET D'AMELIORATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE

C-1 Souhaitez-vous continuer à exercer votre activité actuelle ou voudriez-vous vous convertir dans une autre activité ?

a. Continuer mon activité / laquelle ? (À préciser)

1 - Agriculture		5 - Transport		9 - Mécanique	
2 - Pêche		6 - Atelier artisanal		10 - Rente locative	
3 - Elevage		7 - Restauration et hôtellerie		11 - Education/formation	
4 - Commerce		8 - Services divers		12 - Industrie	
				13. Lavage de linge	
14. Autre (à préciser)					

b. Me reconvertir dans une autre activité (à préciser)

1 - Agriculture		5 - Transport		9 - Mécanique	
2 - Pêche		6 - Coiffure		10 - Peinture	
3 - Elevage		7 - Restauration		11 - Carrelage/Pavage	
4 - Commerce		8 - Services divers		12 - Couture	
				13. Lavage de linge	
14 - Autre (à préciser)					

C-2 Avez-vous besoin d'une formation pour la continuité de votre activité ou bien pour votre reconversion ?

a. Oui

b. Non

Si oui, dans quels domaines ?

1 - Agriculture		5 - Transport/conduite		9 - Peinture	
2 - Pêche		6 - Coiffure		10 - Carrelage/Pavage	
3 - Elevage		7 - Restauration		11 - Energie solaire	
4 - Commerce		8 - Couture		12 - Industrie	

13. Gestion		14. Marketing/communication		
15 - Autre (à préciser)				

SECTION IV - COMMENTAIRES DE LA PAP

D-1) Avez-vous des préoccupations particulières par rapport aux impacts positifs et négatifs que le Projet pourrait avoir sur votre vie et celle de votre ménage ? _____

SECTION V : COMMENTAIRE DE L'ENQUÊTEUR BASE SUR SON APPRECIATION PERSONNELLE

 <p>Ankh Consultants Cabinet d'Eco-conseil et d'Etudes</p>	<p>PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA CORNICHE</p>
--	---

QUESTIONNAIRE EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
<p>Q-1) Nom et Prénom de l'enquêteur :</p> <p>Q-2) Date de recensement : <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>Q-3) Code de l'Enquêteur :</p> <p>Q-4) Site d'étude :</p> <p style="margin-left: 20px;"> 9) AXE KÉDOUGOU-FONGOLIMBI 10) AXE TINKOTO-BANDAFASSI 11) AXE SILING-SÉGOU-DINDÉFÉLO 12) AXE SÉGOU-FRONTIÈRE GUINÉE </p> <p>Q-5) Lieu d'implantation de la place d'affaires</p> <p>1. Département (Kédougou) 2. Commune (Kédougou, Fongolimbi, Tomboronkoto, Bandafassi, Dindéfélo, Dimboli) 3. Quartier/Village.....</p>

Q-4) CODE EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE

c) Personnel non Résident		Hommes	Femmes	Total
d) Pensionnaires				
e) Squatter				
f) Autre (à spécifier)				

SECTION II : IDENTIFICATION DES BIENS IMPACTES DANS L'EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE

A-1) L'équipement communautaire impacté est-il occupé ? 1 – OUI / 2 - NON

A-3) Caractéristique de l'équipement communautaire impacté
 1- Construite ; 2-En cours de construction ; 3-Non construite

A-4) Situation de l'occupation de l'équipement communautaire impacté :

a) Depuis combien d'années l'équipement communautaire impacté est fonctionnel ? ____ (année)

b) Quel est le nombre total de pièces dans l'équipement communautaire impacté ?

c) Quel est le nombre total de pièces impactées dans l'équipement communautaire ?

A-5) Par le passé, cet EC a-t-il été impacté pour cause de réalisation d'un projet d'intérêt public (une compensation en nature ou en espèces).

1 – OUI / 2 – NON....

A-6.a) Si Oui pour quel projet ?

A-6.b) Si Oui, l'institution a-t-elle reçu une compensation dans le cadre de ce projet

A-5) Quel est le titre d'occupation de l'équipement communautaire impacté ?

1 - Titre foncier	2 - Bail de l'Etat	3 - Permis d'occuper
4 - Acte administratif	5 - Droit coutumier	6 - Bail de l'Etat
7 - Autres (à préciser)		

Si l'équipement communautaire dispose d'un titre de propriété, prendre les références et une copie (photo).

A-6) Quel est le nom inscrit sur le titre de propriété _____

A-7) Quelle est la nature des éléments impactés dans l'équipement communautaire ?
 (Prendre une photo des tous les éléments impactés dans l'équipement communautaire et remplir le tableau suivant)

Nature de l'élément impacté	Quantité	Type de matériau
1. Pièce (nombre)		
2. Cuisine (nombre)		
3. Toilette (nombre)		
4. Clôture (mètre)		
5. Dalle (nombre)		
6. Rampe d'accès (nombre)		
7. Portail (nombre)		
8. Conduite d'eau (mètre)		
9. Installation électrique (mètre)		
10. Fosse septique (nombre)		
11. Terrain (m ²)		

12. Puits traditionnel (nombre)		
13. Enclos (nombre)		
14. Poulailier (nombre)		
15. Magasin (nombre)		
16. Autre (préciser)		
17. Autre (préciser)		
18. Autre (préciser)		

Type de matériau : 1 - ciment ; 2 - béton ; banco ; 3 - tôle ; 4 - carrelé ; 5 - bois ; 6 - grillage ; 8 - aluminium ; 9 - fer ; 10 - verre ; 11 - haie vive ; 12 - paille ; 11- Autre à Préciser.....

A-8) A quel degré l'EC est-il impacté ?

5- Au premier degré (seules les excroissances)

6- Au deuxième degré (excroissances et clôture)

7- Au troisième degré (excroissance + clôture + équipements)

8- Au quatrième degré (Au moins un bâtiment impacté ou un investissement coûteux)

A-9) Y a-t-il des arbres fruitiers impactés dans l'équipement communautaire ? 1- OUI ; 2- NON

Arbres fruitiers impactés		Pieds Productifs	Pieds non Productifs
		Nombre	Nombre
55-Anacardier	57- Mandarinier		
56-Avocatier	68-Manguier G		
57-Badamier	69-Manguier NG		
58-Bananier	70-Oranger		
59-Cerisier	71-Pamplemousse		
60-Corossolier	72-Papayer		
61-Citronnier G	73-Sapotier		
62-Citronnier NG	74-Tamarinier		
63-Grenadier	75-Caju (anacarde)		
64-Goyavier	76-Palmier		
65-Jujubier G	Autre		
66- Jujubier NG			

A-10) Y a-t-il des arbres forestiers impactés dans l'équipement communautaire ? 1- OUI ; 2- NON

Arbres forestiers impactés		Pieds Productifs	Pieds non Productifs
		Nombre	Nombre
77- Parinari Excelsa	93- Parinari Excelsa		
78- Xylophia aethiopica	94- Xylophia aethiopica		
79- Cola cordifolia	95- Cola cordifolia		
80- Spondios mobin	96- Spondios mobin		
81- Terminala macroptera	97- Terminala macroptera		
82- Parkia biglobosa	98- Parkia biglobosa		
83- Acassia abida	99- Acassia abida		
84- Tamarindus indica	100- Tamarindus indica		
85- Fieus glumosa	101- Fieus glumosa		
86- Piliostigma thonningii	102- Piliostigma thonningii		
87- Eugenia diambo	103- Eugenia diambo		
88- Parinari macrophylla	104- Parinari macrophylla		
89- Adansonia digitata	105- Adansonia digitata		
90- Bombax costaum	106- Bombax costaum		
91- Rhizophora racemosa	107- Rhizophora racemosa		
92- Autres à spécifier.....	108- Autres à spécifier.....		

A-11) Y a-t-il des cultures impactées dans l'équipement communautaire ? 1 - OUI ; 2 - NON

Cultures impactées			
		Nombre	Superficie
21- Aubergine	1- Concombre		
22- Aubergine amer	32- Piment		
23- Carotte	33- Poireau Persil		
24- Chou	34- Oseille		
25- Laitue (Salade)	(Bissap)		
26- Tomate	35- Poivron		
27- Nana	36- Gombo		
28- Navet	37- Courge		
29- Oignon vert	38- Pastèque		
30- Oignon	39- Autre		
	40- Autre		
Superficie totale impactée en m2			
Cultures pluviales impactées			
		Nombre	Superficie
6- Manioc			
7- Mil			
8- Mais			
9- Sorgho			
10- Autre			
Autre			
Superficie totale impactée (ha)			

A-12) les activités ou services que vous offrez génèrent-ils des revenus ? 1. OUI; 2. NON

A-13) Si OUI, en moyenne quel est le montant des revenus générés par ces activités ou services au cours d'une année ?

SECTION III : PREFERENCE D'INDEMNISATION

A-14) Quelle est votre préférence d'indemnisation pour les pertes que vous pourriez subir ?
(Choisir une seule réponse possible)

a) Compenser les pertes Entièrement en espèces
b) Obtenir un terrain en remplacement et compenser le reste des pertes en espèces
c) Remplacer le terrain et les bâtiments/équipements impactés à neuf sur un nouveau site
d) Pas de réponse (opinion non exprimée)
e) Autre à préférence à spécifier.....

Si la réponse est c) Quelle est votre préférence parmi les options suivantes

(Une seule réponse possible)

1- Construction intégralement par la communauté
2- Construction par la communauté avec l'assistance du projet
3- Construction de l'équipement communautaire intégralement clé à main par le projet

SECTION IV : COMMENTAIRE DE L'ENQUETEUR SUR LA BASE DE SON APPRECIATION PERSONNELLE

Q-4.1 : Coordonnées GPS de la concession (prise au centre) : Longitude / Latitude

Q-4.2 : Lieu d'implantation de la concession

1. Département2. Commune 3. Quartier/Village.....

Q-4.3 : Prendre une photo de la place d'affaire impactée

Q-4.4 : Le bien figure-t-il dans le parcellaire : Oui 2- Non

SECTION I : IDENTIFICATION DES PAP DANS LA CONCESSION

A-1 Le répondant est-il lui-même la PAP ? 1- OUI ; 2- NON ; Si OUI, allez à la A.4.

A-2 Identification du (de la) répondant(e), s'il ou elle est différent (e) de la PAP :

A-2.1 Type de pièce d'identification présentée par le répondant (Cochez la bonne réponse)

1- Aucune (Aller à 2.4)	2- CNI
3- Carte d'Identité CEDEAO	4- Passeport
5- Permis de conduire	6- Autre (spécifier) _____

A2.2) Si Autre, Précisez le type de pièce d'identification : _____

A.2.3) Numéro de la pièce d'identification (si CNI, c'est le NIN qu'il faut enregistrer) :

Format Alphanumérique

A.2.4 Prénom _____ NOM _____

(À partir de la pièce d'identification s'il y a lieu)

A.2.7 Surnom du répondant : _____ (s'il y a lieu)

A.2.8 Numéro de téléphone du (de la) Répondant(e) :

A-3 Lien existant entre le (la) Répondant(e) et la PAP : (une seule réponse possible)

Le (la) Répondant (e) est le (la) de la PAP : 1- Père / 2)- Mère / 3- Conjoint /

4- Enfants / 5- Frère/Sœur / 6- Oncle/Tante / 7- Neveu/Nièce / 8- Petit fils / Petite fille /

9- Autre à Précisez _____

A-4 Identification de la PAP :

En cas d'absence de la PAP, le (la) Répondant (e) répondra autant que possible aux questions qui suivent.

A.4.5 Prénom _____ NOM _____

(À partir de la pièce d'identification s'il y a lieu)

A.4.6 Surnom : _____ (s'il y a lieu)

A.4.7 Numéro de téléphone de la PAP :

Si la PAP n'a pas de téléphone, mentionner un numéro à partir duquel la PAP peut être joignable et préciser les Prénoms et Nom de son propriétaire et son lien avec la PAP.

A-5) Quel est le nombre de PAP au sein de la concession impactée ?

A-6 : Statut de la PAP par rapport à la concession

- O- Propriétaire unique/résident
- P- Propriétaire unique/non résident
- Q- Copropriétaire/résident
- R- Copropriétaire/non résident
- S- Non Propriétaire/locataire
- T- Non Propriétaire/hébergé
- U- Non Propriétaire/Squatter

A-7) Si la réponse est A, B, C ou D, quel est le titre de propriété des lieux de la place d'affaire impactée ?

1 - Bail de l'État	2 - Permis d'occuper	3 - Acte administratif
4 - Droit coutumier	Titre foncier	Autres à spécifier

Si le propriétaire de la concession dispose d'un titre de propriété, prendre les références et une copie (photo). Relever le nom inscrit sur le titre de propriété de la place d'affaire _____

A-8) S'il y a des locataires affectés dans la concession, donner le montant du loyer mensuel payé et le nombre de pièces occupées par chacun d'entre eux :

Code PAP du locataire	Montant du loyer mensuel (FCFA)	Nombre de pièces occupées par le locataire
Locataire 1		
Locataire 2		
Locataire 3		
Locataire 4		
Locataire 5		
Autres locataires à ajouter s'il y'en a.		

N.B. Chaque personne affectée (Propriétaire, Locataire, Hébergée, Squatter) doit être considérée comme une PAP et devra être enquêtée (Questionnaire Ménage).

SECTION II : IDENTIFICATION DES BIENS IMPACTES DANS LA CONCESSION

A-9) La concession impactée est-elle occupée ? 1 – OUI / 2 - NON

A-10) Caractéristique de la concession impactée

1- Construit et habitée ; 2- Construite et non habitée ; 3-En cours de construction ; 4- Non construite/terrain nu à usage d'habitation ; 4-Autre (à spécifier)

A-11) Situation de l'occupation de la concession impactée :

a) Depuis combien d'années la concession impactée est occupée ? _____ (année)

b) Quel est le nombre total de pièces dans la concession ?

<input type="text"/>
<input type="text"/>

- c) Quel est le nombre total de pièces impactées dans la concession ?
- d) Quel est le nombre total de pièces impactées et occupées dans la concession ?
- e) Quel est le nombre de pièces occupées par le propriétaire ?

A-12) Quelle est la nature des éléments impactés dans la concession ?
(Prendre une photo des tous les éléments impactés dans la concession et remplir le tableau suivant)

Nature de l'élément impacté	Quantité	Type de matériau	Total M ² ou ML	Cout unitaire	Valeur totale
1 - Chambre (nombre)					
2 - Cuisine (nombre)					
3 - Toilette (nombre)					
4 - Clôture (mètre)					
5 - Terrain (superficie)					
6 - Excroissance (nombre)					
7 - Rampe d'accès (nombre)					
8 - Portail (nombre)					
9 - Escalier (nombre)					
10 - Installation électrique (mètre)					
12 - Fosse septique (nombre)					
13 - Puits traditionnel (nombre)					
14 - Enclos (nombre)					
15 - Poulailler (nombre)					
16 - Magasin (nombre)					
17 - Autre (préciser)					

Type de matériau : 1 - ciment ; 2 - béton ; banco ; 3 - tôle ; 4 - paille ; 5 - bois ; 6 - grillage ; 8 - aluminium ;
9 - fer ; 10 - verre ; 11 - haie vive ; 12 - haie morte ; 11- Autre à
Préciser.....

- A-13) A quel degré la concession est-elle impactée ?
- 9- Au premier degré (seules les excroissances)
 - 10- Au deuxième degré (excroissances et clôture)
 - 11- Au troisième degré (excroissance + clôture + équipements)
 - 12- Au quatrième degré (Au moins un bâtiment impacté ou un investissement couteux)

A-14) L'impact va-t-il occasionner un déplacement physique ? 1-OUI ; 2-NON

A-15) Y a-t-il des arbres fruitiers impactés dans la concession ? 1- OUI ; 2- NON

Arbres fruitiers impactés		Pieds Productifs	Pieds non Productifs
		Nombre	Nombre
109- Anacardier	21- Mandarinier		
110- Avocatier	122- Manguier G		
111- Badamier	123- Manguier NG		
112- Bananier	124- Oranger		
113- Cerisier	125- Pamplemousse		
114- Corossolier	126- Papayer		
115- Citronnier G	127- Sapotier		
116- Citronnier NG	128- Tamarinier		
117- Grenadier	129- Caju (anacarde)		
118- Goyavier	130- Palmier		
119- Jujubier G	Autre		
20- Jujubier NG			

A-16) Y a-t-il des arbres forestiers impactés dans la concession ? 1- OUI ; 2- NON

Arbres forestiers impactés		Pieds Productifs	Pieds non Productifs
		Nombre	Nombre
31- Parinari Excelsa			
32- Xylopia aethiopica	47- Parinari Excelsa		
33- Cola cordifolia	48- Xylopia aethiopica		
34- Spondios mobin	49- Cola cordifolia		
35- Terminala macroptera	50- Spondios mobin		
36- Parkia biglobosa	51- Terminala macroptera		
37- Acassia abida	52- Parkia biglobosa		
38- Tamarindus indica	53- Acassia abida		
39- Fieus glumosa	54- Tamarindus indica		
40- Piliostigma thonningii	55- Fieus glumosa		
41- Eugenia diambo	56- Piliostigma thonningii		
42- Parinari macrophylla	57- Eugenia diambo		
43- Adansonia digitata	58- Parinari macrophylla		
44- Bombax costaum	59- Adansonia digitata		
45- Rhizophora racemosa	60- Bombax costaum		
46- Autres à spécifier.....	61- Rhizophora racemosa		
	62- Autres à spécifier.....		

A-17) Y a-t-il des cultures impactées dans la concession ?

1 - OUI ; 2- NON

Cultures impactées	Nombre	Superficie
A-9-a Cultures maraichères impactées		
41-Aubergine		
42-Aubergine amer	11. Concombre	
43-Carotte	12. Piment	
44-Chou	13. Poireau Persil	
45-Laitue (Salade)	14. Oseille (Bissap)	
46-Tomate	15. Poivron	
47-Nana	16. Gombo	
48-Navet	17. Courge	
49-Oignon vert	18. Pastèque	
50-Oignon	19. Autre	
	
A-9-b Cultures pluviales impactées		
11- Manioc		
12-Mil		
13-Mais		
14-Sorgho		
15-Autre		
.....		
Autre		
Superficie totale impactée (ha)		

B-17) Quelle est la superficie totale du Jardin impacté dans la concession

B-19) La concession dispose-t-elle d'un branchement à un réseau de concessionnaires ?

2 - Oui 2 - Non

Si oui, lesquels

1- SENELEC

2- SDE

3- SONATEL

4 - Autre à

préciser

Si Non Aller à B-19)

B-20) Existe-t-il à l'intérieur ou autour de la concession des tombes ?

1 - OUI → remplir le tableau ci-dessous 2 - NON → Passez à la Section C

Caractéristiques des tombes	Quantité
1 - Tombe sans aménagement particulier	
2 - Tombe avec délimitation en parpaings ciment sans dallage	
3 - Tombe avec délimitation en parpaings ciment avec dallage	
4 - Tombe aménagée avec revêtement en carreaux	
5 - Tombe aménagée avec abri	
6 - Caveau familial avec abri	
7 - Autre à préciser	

**B-21) Que souhaiteriez-vous qu'on fasse des tombes qui sont à l'intérieur ou autour de votre concession ?
(Ne pas lire les choix de réponse, une seule réponse possible).**

- 1 - Les laisser sur place
 - 2 - Exhumer et refaire les tombes dans la nouvelle concession
 - 3 - Exhumer et amener dans un cimetière commun
 - 4 - Exhumer les tombes récentes et laisser sur place celles qui sont anciennes
 - 5 - Doit se concerter avec la grande famille avant de répondre
 - 6 - Ne sait pas ou ne veut pas répondre, sans opinion exprimée
- Autres (précisez) _____

SECTION III : PREFERENCE D'INDEMNISATION

NB : Les questions de cette section s'adressent exclusivement au propriétaire

A-22) Quelle est votre préférence d'indemnisation pour les pertes que vous pourriez subir ?
(Choisir une seule réponse possible)

f) Compenser les pertes Entièrement en espèces
g) Obtenir un terrain en remplacement et compenser le reste des pertes en espèces
h) Remplacer le terrain et les bâtiments/équipements impactés à neuf sur un nouveau site
i) Ne sait pas ou ne veut pas répondre (opinion non exprimée)
j) Autre à préférence à spécifier.....

Si la réponse est c) :

(i) Quelle est votre préférence parmi les options suivantes
(Une seule réponse possible)

4- Je reconstruis intégralement ma maison moi-même
5- Je reconstruis ma maison avec l'assistance du projet
6- Le projet reconstruit intégralement ma maison clé à main

**SECTION IV : COMMENTAIRE DE L'ENQUETEUR
SUR LA BASE DE SON APPRECIATION PERSONNELLE**

1. Risque de conflit au sein de la concession impact

1 - OUI / 2 - NON

Si OUI, Expliquez pourquoi ?

2. **Commentaire de**

l'enquêteur

—

—

Annexe 4 : Code du domaine de l'État

LOI N° 76-66 DU 2 JUILLET 1976

portant Code du domaine de l'Etat

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du mardi 29 juin 1976,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

LIVRE PREMIER : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1.-Le domaine de l'Etat comprend le domaine public et le domaine privé.

Article 2.-Le domaine public et le domaine privé de l'Etat s'entendent de tous les biens et droits mobiliers et immobiliers qui appartiennent à l'Etat.

Ceux de ces biens qui, en raison de leur nature ou de la destination qui leur est donnée, ne sont pas susceptibles d'appropriation privée, constituent le domaine public.

Les autres biens constituent le domaine privé.

Article 3.- L'administration du domaine de l'Etat est régie par le présent Code sous réserve des dispositions particulières insérées dans d'autres textes.

LIVRE II : DOMAINE PUBLIC

TITRE PREMIER : COMPOSITION - CONSTITUTION - CARACTERES

Article 4.- Le domaine public est naturel ou artificiel.

Article 5.- Le domaine public naturel comprend :

- a. la mer territoriale, le plateau continental tel que défini par la loi, la mer intérieure, les rivages de la mer couverts et découverts lors des plus fortes marées, ainsi qu'une zone de cent mètres de large à partir de la limite atteinte par les plus fortes marées ;
- b. les cours d'eau navigables ou flottables dans les limites déterminées par la hauteur des eaux coulant à pleins bords avant de déborder, ainsi qu'une zone de vingt cinq mètres de large à partir de ces limites sur chaque rive et sur chacun des bords des îles ;
- c. les cours d'eau non navigables ni flottables dans les limites déterminées par la hauteur des eaux coulant à pleins bords avant de déborder ainsi qu'une zone de dix mètres de large à partir de ces limites sur chaque rive ;
- d. les lacs, étangs et mares permanentes dans les limites atteintes par les plus hautes eaux avant débordement ainsi qu'une zone de vingt cinq mètres de large à partir de ces limites sur chaque rive et sur chacun des bords des îles ;
- e. les eaux de surface et les nappes aquifères souterraines quelle que soit leur provenance, leur nature ou leur profondeur ;
- f. le sous-sol et l'espace aérien.

Article 6.-Le domaine public artificiel comprend notamment :

- a. les emprises des routes, des chemins de fer, des gares routières et des voies de

communication de toute nature avec les dépendances nécessaires à leur exploitation ;

- b. les ports maritimes et fluviaux avec leurs dépendances immédiates et nécessaires, digues, môles, jetées, quais, terre-pleins, bassins, écluses, les sémaphores, les ouvrages d'éclairage et de balisage, phares, fanaux et leurs dépendances ;
- c. les aérodromes et aéroports avec leurs dépendances nécessaires à la navigation aérienne : stations météorologiques, centres de contrôle et de guidage, etc. ;
- d. les ouvrages réalisés en vue de l'utilisation des forces hydrauliques ainsi que leurs dépendances ;
- e. les canaux de navigation ainsi que les chemins de halage, les canaux d'irrigation et de drainage, les aqueducs et oléoducs, les forages et puits ainsi que les dépendances de ces ouvrages ;
- f. les conduites d'eau et d'égouts, les lignes électriques, les lignes télégraphiques et téléphoniques, les ouvrages aériens des stations radioélectriques y compris leurs supports, ancrages, lignes d'alimentation, appareils de couplage ou d'adaptation et leurs dépendances ;
- g. les ouvrages militaires de défense terrestre, maritime ou aérienne avec leurs dépendances et leurs zones de protection.
- h. les objets d'art et collections affectés aux musées nationaux.
- i. les halles et marchés ;
- j. les servitudes d'utilité publique qui comprennent notamment :
 - 1° - les servitudes de passage, d'implantation, d'appui et de circulation nécessitées par l'établissement, l'entretien et l'exploitation des installations et ouvrages visés ci-dessus ;
 - 2°- les servitudes établies :
 - pour la défense et la sécurité ;
 - par les plans d'urbanisme ;
 - dans l'intérêt ou pour la sécurité de la navigation aérienne, maritime ou terrestre
 - dans l'intérêt des transmissions
 - dans l'intérêt ou pour la sécurité de la circulation routière (servitudes de visibilité).
 - pour la protection des monuments et des sites.
- k. et généralement les biens de toute nature non susceptibles d'appropriation privée.

Article 7.- Les servitudes d'utilité publique visées à l'article précédent ne peuvent ouvrir au profit du propriétaire ou détenteur de l'immeuble qui en est frappé un droit à indemnité que lorsqu'elles entraînent, lors de leur établissement, une modification à l'état des lieux déterminant un dommage actuel, direct, matériel et certain.

Article 8.- L'incorporation d'un immeuble au domaine public artificiel résulte soit d'un acte de

classement, soit de l'exécution de travaux qui confèrent à cet immeuble un caractère de domanialité publique.

Article 9.- Le domaine public est inaliénable et imprescriptible.

TITRE II : GESTION – DECLASSEMENT - SANCTIONS

Article 10.- L'Etat assure la gestion du domaine public naturel. Il gère les dépendances du domaine public artificiel qui n'ont pas fait l'objet d'un transfert de gestion au profit d'une autre personne morale publique, d'un concessionnaire de service public ou d'un organisme visé à l'article 11 de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national.

Article 11.- Le domaine public peut faire l'objet de permissions de voirie, d'autorisation d'occuper, de concessions et d'autorisations d'exploitation donnant lieu, sauf dans les cas prévus à l'article 18 ci-après, au paiement de redevances.

Article 12.- Les permissions de voirie sont délivrées à titre personnel, essentiellement précaire et révocable. Elles n'autorisent que des installations légères démontables ou mobiles, n'emportant pas emprise importante du domaine public ou modification de son assiette. Leur retrait ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité.

Article 13.- Les autorisations d'occuper le domaine public naturel ou artificiel sont accordées à titre personnel, précaire et révocable. L'acte accordant l'autorisation précise les conditions d'utilisation de la dépendance du domaine public qui en fait l'objet. L'autorisation peut être retirée à tout moment sans indemnité.

Article 14.- Le permissionnaire ou le bénéficiaire de l'autorisation d'occuper peut, à tout moment, renoncer au permis ou à l'autorisation qui lui a été accordée moyennant le paiement des redevances échues et en délaissant l'immeuble dans l'état où il se trouve si la remise en état des lieux ne lui est pas imposée. Si la remise en état des lieux est imposée, l'Etat peut, en cas de carence du permissionnaire ou du bénéficiaire de l'autorisation, exécuter les travaux nécessaires aux frais de celui-ci. Le recouvrement de ces frais est poursuivi contre le permissionnaire ou le bénéficiaire de l'autorisation comme en matière d'enregistrement.

Article 15.- Les autorisations d'occuper nécessitées par les exploitations de mines et de carrières sont accordées dans les formes et conditions prévues par la réglementation fixant le régime des substances minérales et des hydrocarbures.

Article 16.- Les concessions et autorisations d'exploitation sont accordées de gré à gré ou par adjudication pour une durée déterminée ou non, aux clauses et conditions fixées dans chaque cas. Elles sont réservées aux installations ayant un caractère d'intérêt général.

Article 17.- La redevance pour occupation et concession ou autorisation d'exploitation est fixée en tenant compte des avantages de toute nature procurés au permissionnaire, bénéficiaire de l'autorisation ou concessionnaire et des charges qui lui sont imposées. Elle est révisable chaque année.

Article 18.- Les autorisations d'occuper et les concessions ou autorisations d'exploitation du domaine public peuvent être accordées à titre gratuit lorsqu'elles revêtent un caractère prédominant d'utilité publique ou d'intérêt économique ou social et sous réserve qu'elles ne constituent pas pour le bénéficiaire une source directe ou indirecte de profits.

Article 19.- Sous réserve des dispositions du troisième alinéa du présent article, les dépendances du domaine public peuvent être déclassées. Le déclassement a pour effet d'enlever à un immeuble son caractère de domanialité publique et de le faire entrer, s'il est immatriculé, dans le domaine privé, ou dans le cas contraire, dans le domaine national. L'immeuble déclassé et incorporé au domaine national peut faire l'objet d'une réquisition d'immatriculation au nom de l'Etat sans formalités préalables. Le déclassement entraîne l'annulation de plein droit des titres d'occupation de la dépendance du domaine public déclassée.

La dépendance du domaine public artificiel déclassée fait l'objet, s'il y a lieu, d'une cession gratuite par l'Etat au profit de la personne morale publique qui a supporté les dépenses d'acquisition du sol et de construction de l'ouvrage et pourvu à l'entretien de ce dernier.

Seules peuvent faire l'objet d'un déclassement les dépendances du domaine public artificiel, la zone de cent mètres de large en bordure du rivage de la mer, la zone de vingt cinq mètres de large et bordure des rives des cours d'eau navigables ou flottables, lacs, étangs et mares permanentes et la zone de dix mètres de large en bordure des rives des cours d'eau non navigables ni flottables.

Article 20.- Nul ne peut, sans l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, occuper ou exploiter une dépendance du domaine public ou l'utiliser dans des limites excédant le droit d'usage qui appartient à tous sur les parties de ce domaine affectées au public.

Les agents de l'Etat ou les autres personnes habilitées à cet effet constatent les infractions aux dispositions de l'alinéa précédent en vue de poursuivre contre les contrevenants le recouvrement des indemnités correspondant aux redevances dont le trésor a été frustré, le tout sans préjudice de l'application des sanctions prévues au dernier alinéa du présent article, ou par d'autres textes.

Les mêmes infractions, les actes de nature à gêner ou empêcher l'application ou l'exercice des servitudes d'utilité publique ainsi que les actes de dégradation ou de destruction de dépendances du domaine public, sont passibles d'une amende allant de vingt mille francs à deux millions de francs et, en cas de récidive ou de non exécution des travaux prescrits, d'un emprisonnement de un mois à six mois et d'une amende de vingt mille francs à deux millions de francs sans préjudice de la réparation des dommages causés.

LIVRE III : DOMAINE PRIVE

TITRE PREMIER : CONSTITUTION

Article 21. : Entrent notamment dans le domaine privé :

- les biens et droits mobiliers et immobiliers acquis par l'Etat à titre gratuit ou onéreux selon les modes du droit commun ;
- les immeubles acquis par l'Etat par voie d'expropriation ;
- les immeubles immatriculés au nom de l'Etat ;
- les immeubles préemptés par l'Etat ;
- les biens et droits mobiliers et immobiliers dont la confiscation est prononcée au profit de l'Etat ;
- les immeubles abandonnés dont l'incorporation au domaine est prononcée en application des

dispositions de l'article 82 du décret du 26 juillet 1932 portant réorganisation du régime de la propriété foncière ;

- après immatriculation le cas échéant, les portions du domaine public déclassées ;
- les biens vacants et sans maître ;
- dans les conditions prévues à l'article 29 ci-après, les biens visés aux articles 691 et suivants du Code de procédure civile ;
- les sommes et valeurs désignées à l'article 30 ci-après.

Article 22.- Dans le délai de trois mois à compter de l'enregistrement de l'acte ou de la déclaration, l'Etat peut exercer un droit de préemption sur les immeubles et droits immobiliers faisant l'objet d'une vente en offrant de verser à l'acquéreur une somme comprenant :

- a) le prix stipulé y compris les charges augmentatives qui participent de sa nature et en constituent une partie intégrante, le tout majoré d'un dixième
- b) les frais et honoraires de l'acte d'acquisition ainsi que les droits d'enregistrement du contrat et, éventuellement, ceux de son inscription au livre foncier.

Toutefois, ce délai est réduit à deux mois lorsque l'acte ou la déclaration a été enregistré dans un bureau situé à Dakar et concerne un bien situé dans le ressort de ce bureau.

La décision d'exercer le droit de préemption est notifiée par acte extrajudiciaire à l'acquéreur à son domicile indiqué dans l'acte, ainsi qu'aux titulaires de droits inscrits sur l'immeuble à leur domicile indiqué dans le dernier acte publié au livre foncier.

Les sommes dues en conséquence par l'Etat doivent être versées à l'acquéreur ou consignées à son profit au Trésor dans les deux mois de la notification de l'exercice du droit de préemption, sous peine de dommages-intérêts.

Elles sont dans tous les cas augmentées des intérêts calculés au taux de six pour cent l'an à compter du jour de la notification de l'exercice du droit de préemption jusqu'au jour du paiement ou de la consignation.

L'acquéreur évincé ne peut prétendre au remboursement du coût des travaux éventuellement effectués depuis l'acquisition que si ceux-ci ont eu pour but la conservation de l'immeuble.

L'exercice du droit de préemption a pour effet de substituer rétroactivement l'Etat à l'acquéreur évincé ; mais, dans les rapports entre ce dernier et le vendeur, le contrat originare subsiste et doit être intégralement exécuté.

Il rend caducs tous les droits et charges nés du chef de l'acquéreur évincé relativement à l'immeuble préempté postérieurement à l'acquisition, notamment, les hypothèques, les servitudes et les baux.

La notification de la décision d'exercer le droit de préemption éteint à sa date les hypothèques inscrites sur l'immeuble. Les droits des créanciers hypothécaires, à leur rang respectif, affectent

la somme due par l'Etat à l'acquéreur évincé. En cas de contestation, ladite somme est consignée jusqu'à la décision de la juridiction compétente pour régler l'ordre.

L'Etat peut, à la demande de l'acquéreur et avant l'expiration des délais prévus à cette fin aux deux premiers alinéas du présent article, renoncer expressément à l'exercice du droit de préemption.

Article 23.- Sont réalisés dans les formes et conditions déterminées par décret :

- les baux et conventions quelconques ayant pour objet la prise en location de meubles et d'immeubles de toute nature par l'Etat.

-les acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers, de fonds de commerce ou de droits incorporels par l'Etat.

-les projets de construction d'immeubles par l'Etat.

Article 24.- Sous réserve des dispositions relatives au secret statistique, les Administrations de l'Etat sont tenues de communiquer au service des domaines tous les renseignements et documents qu'elles possèdent concernant les particuliers et pouvant servir à la détermination de la valeur locative ou de la valeur vénale des immeubles et des fonds de commerce dont la location ou l'acquisition est projetée par l'Etat.

Article 25.- Il est fait défense aux conservateurs de la propriété foncière de publier les actes de location ou d'acquisition par l'Etat lorsque ces actes ne satisfont pas aux conditions fixées par le décret visé à l'article 23 ci-dessus.

Article 26.- Les dons et legs faits à l'Etat sont acceptés par décret.

Article 27.- Sous réserve des dispositions de l'article 19 ci-dessus et du deuxième alinéa du présent article, les immeubles faisant partie du domaine national sont immatriculés au nom de l'Etat dans les formes et conditions fixées par la réglementation prise en application de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national.

Sont toutefois immatriculés au nom de l'Etat sans formalités préalables au dépôt de la réquisition:

- 1°) les terrains et leurs dépendances nécessaires qui, à la date d'entrée en vigueur du présent Code, portent des bâtiments ou installations réalisés par l'Etat.
- 2°) les terrains occupés en vertu d'un titre administratif délivré avant la même date.
- 3°) les terrains lotis avant la même date.

Article 28.- En application des dispositions des articles 30, 31 et 32 du Code pénal, les biens des personnes condamnées pour un crime ou délit prévu aux articles 56, 57, 58, 59, 79, 80, 82, 152, 153, 158, 160 et 161 du même Code peuvent être confisqués au profit de l'Etat suivant les modalités fixées par lesdits articles 30, 31 et 32.

Article 29.- Les biens sur lesquels s'exerce l'action des curateurs d'office ayant fait l'objet d'un envoi en possession provisoire du domaine sont acquis à l'Etat à l'expiration d'un délai de dix

ans à compter de la publication prévue à l'article 703 du Code de Procédure civile.

Article 30. - Sont définitivement acquis à l'Etat :

1. le montant des coupons, intérêts ou dividendes atteints par la prescription quinquennale ou conventionnelle et afférents à des actions, parts de fondateurs, obligations négociables ou autres titres analogues émis par toute société commerciale ou civile ou par toute collectivité soit privée, soit publique ;
2. les actions, parts de fondateurs, obligations et autres valeurs mobilières des mêmes sociétés et collectivités atteintes par la prescription décennale ou conventionnelle.
3. les dépôts de sommes d'argent et, d'une manière générale, tous avoirs en espèces dans les banques, les établissements qui reçoivent des fonds en dépôt ou en compte courant, lorsque ces dépôts ou avoirs n'ont fait l'objet de la part des ayants droit d'aucune opération ou réclamation depuis dix ans ;
4. les dépôts de titres et, d'une manière générale, tous avoirs et titres dans les banques et autres établissements qui reçoivent des titres en dépôt ou pour toute cause lorsque ces dépôts ou avoirs n'ont fait l'objet de la part des ayants droit d'aucune opération ou réclamation depuis dix ans.

Les agents des Impôts et des Domaines ayant au moins le grade de contrôleur ont le droit de prendre communication au siège des banques, établissements ou collectivités visés à l'alinéa précédent ou dans leurs agences ou succursales, de tous registres, délibérations, documents quelconques pouvant servir au contrôle des sommes ou titres à remettre à l'Etat.

Les infractions et, notamment, le refus de communication constaté par procès-verbal, la déclaration que les livres, contrats ou documents ne sont pas tenus ou leur destruction avant les délais prescrits sont punies d'une amende de 10.000 à 100.000 francs augmentée, le cas échéant, d'une somme égale au montant des coupons, intérêts, dividendes, dépôts ou avoirs ou à la valeur nominale des titres pour le versement ou la remise desquels une omission, une dissimulation ou une fraude quelconque a été commise au préjudice de l'Etat par la société, la collectivité ou l'établissement intéressé.

Indépendamment de cette amende, les sociétés ou compagnies sénégalaises ou étrangères et tous autres assujettis aux vérifications des agents de l'Administration doivent, en cas d'instance, être condamnés à représenter les pièces ou documents non communiqués, sous une astreinte de 10.000 francs, au minimum, par jour de retard. Cette astreinte commence à courir de la date de la signature par les parties ou de la notification du procès-verbal qui est dressé pour constater le refus d'exécuter le jugement régulièrement signifié ; elle ne cesse que du jour où il est constaté, au moyen d'une mention inscrite

par un agent de contrôle sur un des principaux livres de la société ou de l'établissement, que l'Administration a été mise à même d'obtenir

la communication ordonnée.

Article 31.- Le service des Domaines dresse et tient à jour le tableau générale des propriétés de l'Etat dans les conditions fixées par décret.

TITRE II : AFFECTATION - DESAFFECTATION

Article 32.- Le domaine privé immobilier se divise en domaine affecté et domaine non affecté.

Article 33.- Le domaine affecté comprend les immeubles mis gratuitement à la disposition des services de l'Etat pour leur permettre d'assurer leur fonctionnement. Peuvent aussi bénéficier d'une affectation les établissements publics à caractère administratif de l'Etat.

Article 34.- L'immeuble devenu inutile au service ou à l'établissement public qui le détient, est affecté à un autre service ou établissement public ou désaffecté.

Article 35.- L'affectation, le changement d'affectation et la désaffectation sont prononcés par décret pris sur la proposition du ministre chargé des Finances. L'acte prononçant l'affectation ou le changement d'affectation précise le service ou l'établissement public à l'usage duquel l'immeuble est destiné et l'utilisation qui sera faite de cet immeuble. L'immeuble désaffecté est remis au service des Domaines.

TITRE III : ADMINISTRATION DU DOMAINE NON AFFECTE

CHAPITRE PREMIER : DOMAINE IMMOBILIER

SECTION I : TERRAINS A METTRE EN VALEUR

Article 36.- Les dépendances du domaine privé immobilier non affecté consistant en terrains à mettre en valeur sont administrées de manière à assurer leur utilisation et leur mise en valeur rationnelle conformément aux plans de développement et d'urbanisme ou aux programmes d'aménagement. A ces fins, lesdits terrains peuvent faire l'objet d'autorisations d'occuper à titre précaire et révocable, de baux ordinaires, de baux emphytéotiques, de concessions du droit de superficie et de ventes.

I – AUTORISATION D'OCCUPER

Article 37.- L'autorisation d'occuper à titre précaire et révocable est accordée lorsque le terrain est situé dans une zone non encore dotée d'un plan d'urbanisme ou dont le plan d'urbanisme doit être révisé dans un délai rapproché.

L'attributaire est tenu au paiement d'une redevance dont le montant est déterminé en fonction de la valeur du terrain et, en cas d'exploitation commerciale, industrielle ou artisanale, des avantages de toute nature qu'il peut retirer de l'occupation.

Il ne peut réaliser sur le terrain que des installations légères ou démontables.

L'autorisation peut être retirée à tout moment, sans indemnité, moyennant préavis de trois mois par lettre recommandée.

L'attributaire peut y renoncer à tout moment après paiement des redevances échues.

A l'expiration de l'autorisation pour quelque cause que ce soit, le terrain doit être libéré de tous les aménagements, constructions et installations qu'il comporte, par les soins de l'attributaire. A défaut, l'Etat peut exécuter des travaux nécessaires aux frais de celui-ci. Le recouvrement de ces frais est poursuivi comme en matière d'enregistrement.

II- Bail ordinaire

Article 38.- Le bail ordinaire confère au preneur un droit de jouissance pour une durée ne

pouvant excéder dix huit ans. Il est consenti sous condition résolutoire de mise en valeur dans un délai déterminé et aux principales conditions suivantes :

1. loyer payable d'avance et révisable ;;
2. obligation pour le preneur de supporter toutes les charges relatives à l'immeuble et notamment, de payer les contributions foncières et les taxes accessoires ;
3. possibilité pour les agents de l'Etat habilités à cet effet de visiter l'immeuble pour contrôler l'exécution des obligations imposées au preneur ;
4. interdiction au preneur de céder son droit au bail ou de consentir une sous-location sans autorisation ;
5. à l'expiration du bail, reprise par l'Etat de l'immeuble avec tous les aménagements, constructions et installations qu'il comporte, à moins que la remise en état des lieux ne soit imposée, franc et quitte de toute dette ou charge et sans indemnité.

Le bail peut être résilié par le preneur, après règlement des loyers échus, moyennant préavis de six mois, en délaissant l'immeuble dans l'état où Il se trouve, à moins que la remise en état des lieux ne soit imposée.

Le bail peut être résilié par l'Etat, sans indemnité, pour inexécution par le preneur de ses obligations. La résiliation est prononcée par arrêté du ministre chargé des Finances trois mois après une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet. Le preneur est tenu de libérer l'immeuble, en le laissant dans l'état où il se trouve, à moins que la remise en état des lieux ne soit imposée, dans un délai d'un mois à compter du jour où la résiliation lui est notifiée ; passé ce délai, il peut être procédé à son expulsion en vertu d'une simple ordonnance de référé.

Les conventions passées par le preneur en infraction aux dispositions du 4°) ci-dessus, sont nulles de plein droit et entraînent la résiliation immédiate et sans indemnité du bail. Il est procédé le cas échéant à l'expulsion du preneur ou de tous occupants de son chef dans les formes indiquées à l'alinéa précédent.

Lorsque la remise en état des lieux est imposée, l'Etat peut, en cas de carence du preneur, exécuter les travaux nécessaires aux frais de celui-ci. Le recouvrement de ces frais est poursuivi contre le preneur comme en matière d'enregistrement.

III - BAIL EMPHYTEOTIQUE

Article 39.- Le bail emphytéotique confère au preneur, ou emphytéote, un droit réel susceptible, notamment, d'hypothèque, il est consenti aux principales conditions suivantes :

1°) Durée : dix huit ans au minimum et cinquante ans au maximum avec possibilité de prorogation dans la limite de la durée maximale de 50 ans, et possibilité de renouvellement ;

2°) Obligation de mise en valeur dans un délai déterminé,

3°) Loyer payable d'avance et révisable ;

4°) Obligation pour le preneur de supporter toutes les charges relatives à l'immeuble et notamment, de payer les contributions foncières et les taxes accessoires;

5°) Possibilité pour les agents de l'Etat habilités à cet effet de visiter l'immeuble pour contrôler l'exécution des obligations imposées au preneur ;

6°) A l'expiration du bail ;

a) à défaut de demande de prorogation ou de renouvellement, reprise par l'Etat de l'immeuble dans l'état où il se trouve, à moins que la remise en état des lieux ne soit imposée, franc et quitte de toute dette ou charge, notamment hypothécaire, et sans indemnité.

b) en cas de rejet de la demande de prorogation ou de renouvellement formulée par l'emphytéote, que la remise en état des lieux soit ou non imposée, reprise par l'Etat de l'immeuble franc et quitte de toute dette ou charge, notamment hypothécaire, moyennant paiement le cas échéant, d'une indemnité correspondant au coût non amorti des aménagements, constructions et installations existants, réalisés conformément aux dispositions du contrat de bail et du Code de l'Urbanisme.

Les actes de bail emphytéotique peuvent contenir une disposition soumettant à autorisation la constitution d'hypothèques, la réalisation de nouveaux investissements ainsi que la cession du droit au bail et la location de tout ou partie de l'immeuble.

Le bail emphytéotique peut être résilié par le preneur après règlement des loyers échus et radiation, le cas échéant, des charges inscrites moyennant préavis de six mois ou délaissant l'immeuble dans l'état où il se trouve, à moins que la remise en état des lieux ne soit imposée.

Il peut être résilié par l'Etat sans indemnité pour inexécution par le preneur de ses obligations. La résiliation est prononcée par arrêté du ministre chargé des Finances trois mois après une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet. Cependant, si l'immeuble a été grevé du fait du preneur, de charges quelconques, le bail ne peut être résilié sans que les bénéficiaires des dites charges aient été préalablement informés des intentions de l'administration. Ces bénéficiaires ont alors la faculté de se substituer au preneur défaillant dans l'exécution de ses obligations. A défaut, l'acte de résiliation éteint à la date de sa publication, les hypothèques inscrites ainsi que, le cas échéant, les autres droits consentis par le preneur. Ce dernier est tenu de libérer l'immeuble dans l'état où il se trouve, à moins que la remise en état des lieux ne soit imposée, dans un délai d'un mois à compter du jour où la résiliation lui est notifiée. Passé ce délai, il peut être procédé à son expulsion en vertu d'une simple ordonnance de référé.

Les conventions passées par le preneur en infraction aux dispositions éventuellement insérées à l'acte de bail en application du deuxième alinéa du présent article, sont nulles de plein droit et entraînent la résiliation immédiate et sans indemnité du bail. Il est procédé le cas échéant à l'expulsion du preneur ou de tous occupants de son chef dans les formes indiquées à l'alinéa précédent.

Lorsque la remise en état des lieux est imposée, l'Etat peut, en cas de carence du preneur, exécuter les travaux nécessaires aux frais de celui-ci. Le recouvrement de ces frais est poursuivi contre le preneur comme en matière d'enregistrement.

Un décret fixera les modalités d'application des dispositions du présent article relatives au paiement éventuel d'une indemnité à l'emphytéote à l'expiration du bail.

IV – CONCESSION DU DROIT DE SUPERFICIE

Article 40.- Il n'y a lieu à concession du droit de superficie qu'à l'égard des terrains situés dans une zone résidentielle dotée d'un plan d'urbanisme de détail et destinés :

- soit à la construction par l'attributaire d'une habitation individuelle répondant à ses besoins ;
- soit à la construction d'habitations individuelles ou d'immeubles collectifs à usage d'habitation par toute personne se consacrant avec l'agrément de l'Etat, au développement de l'habitat.

Le droit de superficie est concédé aux principales conditions suivantes :

- 1°) Durée : vingt cinq ans au minimum et cinquante ans au maximum avec possibilité de prorogation dans la limite de la durée maximale de cinquante ans, et possibilité de renouvellement,
- 2°) Obligation de mise en valeur dans un délai déterminé, par la construction d'un bâtiment à usage exclusif d'habitation conforme au règlement d'urbanisme ; ladite obligation pourra faire l'objet d'aménagements dans les zones destinées à l'installation de personnes aux ressources modestes.
 - 3°) Prix égal à la valeur du terrain pouvant être payé en plusieurs versements.
 - 4°) Interdiction de cession de la concession sans autorisation, sous peine de retrait sans indemnité.
 - 5°) Interdiction, sous la même sanction, d'exercer sur le terrain une activité commerciale, celle-ci pouvant toutefois être autorisée si le concessionnaire a son habitation principale dans l'immeuble.
 - 6°) A l'expiration de la concession, à défaut de demande de prorogation ou de renouvellement, reprise par l'Etat de l'immeuble avec tous les aménagements, constructions et installations qu'il comporte, à moins que la remise en état des lieux ne soit imposée, franc et quitte de toute dette ou charge, et sans indemnité.

La concession peut être résiliée par le concessionnaire, le cas échéant après règlement de la fraction du prix restant due et radiation des charges inscrites, en délaissant l'immeuble dans l'état où il se trouve, à moins que la remise en état des lieux ne soit imposée.

Elle peut être résiliée par l'Etat sans indemnité, pour inexécution par le concessionnaire de ses obligations ou inobservation des clauses et conditions sous lesquelles elle a été stipulée. La résiliation est prononcée par arrêté du ministre chargé des Finances trois mois après une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet. Toutefois, si le droit du concessionnaire a été grevé, de son fait, de droits et charges quelconques, la concession ne peut être résiliée sans que les bénéficiaires desdites charges aient été préalablement informés des intentions de l'Etat. Ces bénéficiaires ont alors la faculté de se substituer au concessionnaire défaillant dans l'exécution de ses obligations. A défaut, l'acte de résiliation éteint à la date de sa publication les hypothèques inscrites ainsi que, le cas échéant, les autres droits et charges nés du chef du concessionnaire. Ce

dernier est tenu de libérer l'immeuble dans l'état où il se trouve, à moins que la remise en état des lieux ne soit imposée, dans un délai d'un mois à compter du jour où la résiliation lui est notifiée. Passé ce délai, il peut être procédé à son expulsion en vertu d'une simple ordonnance de référé.

Lorsque la remise en état des lieux est imposée, l'Etat peut, en cas de carence du concessionnaire, exécuter les travaux nécessaires aux frais de celui-ci. Le recouvrement de ces frais est poursuivi contre le concessionnaire comme en matière d'enregistrement.

Les conventions passées par le concessionnaire en infraction aux dispositions du 4°) du deuxième alinéa du présent article sont nulles de plein droit et entraînent la résiliation immédiate et sans indemnité de la concession. Il est procédé, le cas échéant, à l'expulsion du concessionnaire ou de tous occupants de son chef dans les formes indiquées à l'alinéa précédent.

V- VENTE

Article 41.-La vente a lieu de gré à gré ou par voie d'adjudication, celle-ci étant réalisée aux enchères publiques ou par le procès combiné des enchères verbales et des soumissions cachetées, avec obligation de mise en valeur et aux conditions fixées dans chaque cas. Elle doit être autorisée par une loi.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent :

-la vente aux établissements publics et aux sociétés d'économie mixte spécialement créés en vue du développement de l'habitat, des terrains nécessaires à la réalisation de leurs programmes de construction approuvés est autorisée par décret.

- la vente peut être consentie sans obligation de mise en valeur dans les cas suivants :

1°) Cession, à titre d'échange, d'un terrain non grevé d'une obligation de mise en valeur, à la condition que ce dernier ait une valeur au moins égale aux trois quarts de celle du terrain cédé par l'Etat.

2°) Cession en vue de la résiliation d'une opération de remembrement ou de fusion.

SECTION II : TERRAINS MIS EN VALEUR

Article 42.- Les immeubles non affectés consistant en terrains portant des constructions, installations ou aménagements, peuvent faire l'objet d'autorisations d'occuper à titre précaire et révocable, de baux ordinaires, de baux emphytéotiques, de concessions de droit de superficie, celles-ci pouvant comporter la vente des constructions installations ou aménagements existants, dans des conditions qui seront déterminées par décret. La propriété ne peut en être transférée qu'en vertu d'une loi.

SECTION III : DISPOSITIONS COMMUNES

Article 43.- L'obligation de mise en valeur est mentionnée au livre foncier lors de l'inscription de l'acte de bail, de l'acte de concession du droit de superficie, de l'acte de vente ou du procès-verbal d'adjudication.

Le terrain loué, concédé ou vendu avec obligation de mise en valeur ainsi que les constructions

et aménagements réalisés par le preneur, le superficiaire ou l'acquéreur ne peuvent, sans autorisation, faire l'objet d'une location ou d'une cession ni être grevés de droits réels avant la radiation de cette obligation.

Article 44.-La réalisation de la mise en valeur imposée est constatée, à la demande du preneur, du superficiaire ou de l'acquéreur et en leur présence, par une commission dont la composition est fixée par décret.

L'obligation de mise en valeur et la clause résolutoire qui en résulte, sont radiées au livre foncier, sur réquisition du preneur, du superficiaire ou de l'acquéreur accompagnée de l'ampliation de l'arrêté du ministre chargé des Finances qui a prononcé leur abrogation et, suivant le cas, du certificat d'inscription ou de la copie du titre foncier.

Article 45.- La reprise partielle ou totale, pour cause d'utilité publique, d'un terrain faisant l'objet d'un bail ordinaire avant l'expiration de celui-ci a lieu dans les formes déterminées en matière d'expropriation moyennant une indemnité établie en tenant compte exclusivement de la valeur des constructions et aménagements existants réalisés conformément aux dispositions du contrat passé avec l'Etat et du Code de l'Urbanisme.

Article 46.- L'indemnité de reprise partielle ou totale, pour cause d'utilité publique, d'un terrain faisant l'objet d'un bail emphytéotique avant l'expiration de celui-ci est établie comme il est dit à l'article 45 ci-dessus.

Article 47.- A partir de la date d'expiration de la concession du droit de superficie, l'Etat peut reprendre la libre disposition du terrain qui en a fait l'objet moyennant paiement d'une indemnité établie comme il est dit à l'article 45 ci-dessus. Ladite indemnité est fixée d'un commun accord ou judiciairement comme en matière d'expropriation.

L'indemnité de reprise partielle ou totale, pour cause d'utilité publique, d'un terrain faisant l'objet d'une concession du droit de superficie avant l'expiration de celle-ci est établie comme il est dit à l'article 45 ci-dessus. Elle est majorée d'une somme égale, au prorata de superficie reprise et du temps restant à courir de la concession, au prix payé à l'Etat.

Article 48. – L'indemnité d'expropriation partielle ou totale, pour cause d'utilité publique, d'un terrain vendu est établie comme il est dit à l'article 45 ci-dessus. Elle est majorée d'une somme égale au prorata de la superficie reprise, au prix payé à l'Etat.

Article 49.- Les dispositions des articles 45 à 48 ci-dessus sont opposables non seulement au preneur, à l'emphytéote, au concessionnaire du droit de superficie et à l'acquéreur mais encore à leurs ayants cause successifs. Elles ne font pas obstacle au paiement éventuel d'indemnités accessoires à des titulaires de droits réels ou personnels consentis par le preneur, l'emphytéote, le concessionnaire ou l'acquéreur en conformité des dispositions du contrat passé avec l'Etat et du présent Code.

Les dispositions des articles 45 et 46 ci-dessus sont applicables aux baux consentis avant la date d'entrée en vigueur du présent Code.

Article 50.- L'échange avec soulte au profit de l'Etat est réalisé dans les mêmes conditions que celles de la vente.

Les règles applicables à l'échange sans soulte et à l'échange avec soulte à la charge de l'Etat,

sont celles de l'acquisition.

Article 51.- En vue de la réalisation d'opérations d'urbanisme ou de construction et de projets industriels ou touristiques, de l'exploitation d'un service public, d'une source d'énergie ou d'une richesse naturelle, de l'exécution de programmes ruraux de mise en valeur ou de la réalisation d'opérations conformes au plan de développement, l'Etat peut faire apport à une personne morale de droit privé soit d'un droit au bail, soit d'un droit de superficie, soit d'un droit de propriété constitué sur son domaine privé immobilier.

L'Etat peut également transférer les mêmes droits à des personnes morales de droit public.

L'apport ou le transfert est réalisé dans les formes et conditions fixées par une loi s'il concerne la propriété d'un immeuble ou par décret dans les autres cas.

Article 52.- Les conventions relatives aux locaux à usage d'habitation ne sont pas assujetties aux dispositions des articles 567 à 582 du Code des Obligations civiles et commerciales.

CHAPITRE II : DOMAINE MOBILIER

Article 53.- Les ventes du mobilier de l'Etat réformé ou non affecté ne peuvent être effectuées que par des agents assermentés du Service des Impôts et des Domaines qui en dressent procès-verbal.

Article 54.- Ces ventes doivent être faites par adjudication avec publicité et concurrence soit aux enchères verbales, soit par voie de soumission cachetées, soit par le procédé combiné des enchères verbales et des soumissions cachetées. Elles peuvent toutefois, à titre exceptionnel, être consenties à l'amiable dans des conditions qui seront déterminées par décret.

LIVRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 55.- Les projets intéressant le domaine de l'Etat, des communes, des communautés rurales, des établissements publics, des sociétés d'économie mixte soumises au contrôle de l'Etat et des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique et soumises au contrôle de l'Etat, sont soumis à l'avis d'une commission de contrôle des opérations domaniales. La composition, les attributions et les règles de fonctionnement de cette commission sont fixées par décret.

Article 56.- Les actes intéressant le domaine de l'Etat sont dressés par le Service des Domaines. Ces actes sont des actes administratifs et authentiques.

Article 57.- Le recouvrement des produits de toute nature du domaine de l'Etat est poursuivi dans les formes déterminées en matière d'enregistrement.

Ces produits sont soumis à la prescription décennale qui commence à courir à compter de la date à laquelle ils deviennent exigibles.

La déchéance quadriennale est seule applicable à l'action en restitution desdits produits versés à quelque titre que ce soit.

Article 58.- Les biens immobiliers des communes, des communautés rurales et des établissements publics, autres que ceux constituant des dépendances du domaine public, ainsi que les biens immobiliers appartenant aux sociétés d'économie mixte soumises au contrôle de l'Etat et aux personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance

publique et soumises au contrôle de l'Etat, sont administrés selon les modes prévus au titre III du livre III du présent Code pour les biens de même nature appartenant à l'Etat. Les conditions particulières d'administration desdits biens sont fixées par décret.

Toutefois, par dérogation aux dispositions du 1^{er} alinéa de l'article 41 ci-dessus, la vente des immeubles appartenant aux établissements publics à caractère industriel ou commercial ainsi que ceux appartenant aux sociétés d'économie mixte et aux personnes morales de droit privé visées à l'alinéa précédent, est autorisée par décret. A la demande de ces collectivités, cette vente peut être effectuée par le Service des Domaines dans les formes des ventes des immeubles de l'Etat.

Le Service des Domaines procède, dans les formes des ventes du mobilier de l'Etat, à l'aliénation des matériels réformés des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif. En ce qui concerne les autres collectivités visées au premier alinéa du présent article, un décret déterminera les conditions dans lesquelles l'aliénation sera effectuée.

Le prix obtenu est versé à la personne intéressée sous déduction d'un prélèvement au profit du budget de l'Etat pour frais d'administration et de perception. Le taux de ce prélèvement est fixé par décret.

Article 59.- Les règles suivantes sont applicables aux dépendances du domaine de l'Etat ayant fait l'objet, avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi, de titres d'occupation autres que ceux qualifiés « baux » ou « locations ».

1°) terrain occupé en vertu d'un titre permettant à son titulaire d'obtenir l'attribution définitive après mise en valeur

A défaut de mise en valeur suffisante dans un délai de deux ans, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Code, le titre d'occupation sera retiré et le terrain soumis aux règles fixées par le présent Code.

2°) terrains occupés en vertu d'un titre exclusif de l'attribution en pleine propriété

Les dispositions du présent Code leur sont immédiatement applicables.

Article 60.- Sont confirmées les affectations des terrains dits de « Tound » à Dakar prononcées conformément aux dispositions de l'arrêté du 4 mars 1926. Ces terrains sont attribués à titre définitif et en pleine propriété aux bénéficiaires desdites affectations.

Les terrains non affectés sont soumis aux règles établies par le présent Code.

Article 61.- Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent Code et notamment :

- le décret du 29 septembre 1928 portant réglementation du Domaine public et des servitudes d'utilité publique et les textes qui l'ont modifié et complété.
- le décret du 15 novembre 1935 portant réglementation des terres domaniales.
- l'article 111 de la loi du 25 juin 1920 et l'article 125 de la loi du 13 juillet 1925 relatifs aux sommes et valeurs atteintes par la prescription.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 2 Juillet 1976

Léopold Sédar SENGHOR

Par le Président de la République

Le Premier Ministre

Abdou DIOUF

FICHE DE PLAINTE

RECUEIL DE LA PLAINTE

Date de réception : .../.../202..

N°

PLAINTE :

.....
.....

Coordonnées de la personne recueillant la plainte :

.....
.....
.....

2. IDENTIFICATION PARTIE PLAIGNANTE

REPRESENTANT PERSONNE MORALE **NOM ENTITE**.....

INDIVIDUEL

Prénoms :

..... Nom
:.....
.....

Sexe : Féminin Masculin

Téléphone (s):

...../..... Mail
:.....@.....

ADRESSE

:.....
.....
.....

Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Libération des emprises	Dégâts hors emprise	Autres (à préciser)
-----------------	--------------------------	-------------------------	---------------------	---------------------

<input type="checkbox"/> Litige social	<input type="checkbox"/> Emanation d'odeurs nauséabondes (nuisance olfactive)	<input type="checkbox"/> Omission	<input type="checkbox"/> Fissuration de mur	
<input type="checkbox"/> Abus sexuel	<input type="checkbox"/> Emission de poussière	<input type="checkbox"/> Acquisition de terre	<input type="checkbox"/> Affaissement de dalle	
<input type="checkbox"/> Violences (physique, verbale, etc)	<input type="checkbox"/> Inondation	<input type="checkbox"/> Compensation	<input type="checkbox"/> Affaissement de mur	
<input type="checkbox"/> Accidents				
<input type="checkbox"/> Recrutement, emploi	<input type="checkbox"/> Bruit et vibration			
<input type="checkbox"/> Information, sensibilisation				

3. OBJET DE LA PLAINTÉ

4. DESCRIPTION DE LA PLAINTÉ

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature
daté

Signature et coordonnées (facultatif)

Signature et cachet

Partie plaignante
la Plainte

Témoïn

Personne recueillant

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- Un But – Une Foi
REGION DE KEDOUGOU



DEPARTEMENT DE KEDOUGOU



AVIS ET COMMUNIQUE

**A L'ATTENTION DES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ETRE
AFFECTEES PAR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE
LA ROUTE INTER ETATS LABE - MALI - KEDOUGOU**

Le Préfet du Département de Kédougou porte à la connaissance des populations que, dans le cadre des travaux de construction de la route inter Etats Labé – Mali - Kédougou, le Consultant chargé de l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) procédera, à partir du 23 mars 2023, au démarrage des opérations de recensement des personnes et de leurs biens implantés dans les emprises du projet. Les Communes concernées sont celles de **Dimboli, Fongolimbi, Tomboronkoto, Bandafassi, Dindéfelo et Kédougou** dans lesquelles se trouvent les axes routiers à construire, à savoir : (i) Sily – Ségou – Dindéfelo, (ii) Ségou – Frontière Guinée, (iii) Tinkoto – Bandafassi et (iv) Kédougou – Fongolimbi.

Le démarrage des opérations de recensement constitue la date d'éligibilité au-delà de laquelle toute personne qui s'installera dans les emprises du projet ne sera pas éligible à une compensation. Le Préfet du Département de Kédougou en appelle à une collaboration de tous et exhorte toutes les personnes concernées à se munir de leurs Cartes Nationales d'Identité au moment du passage des consultants chargés du recensement et de l'évaluation des biens.

Fait à Kédougou, le 22 mars 2023

Le Préfet du Département de Kédougou

**PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETAT LABÉ – MALI –
KÉDOUGOU (220 KM)**

Annexe 7 : Rapport de la mission d'information et de communication (INFOCOM)

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION ET DE RÉINSTALLATION (PAR) DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETAT LABE – MALI – KEDOUGOU,

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Sénégal a adopté depuis 2014 le Plan Sénégal Émergent (PSE) comme modèle de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence économique à l'horizon 2035. Ce référentiel a entamé en 2019 sa deuxième phase à travers le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2019-2023 qui vise à relever les défis relatifs (i) au développement d'une économie compétitive, inclusive et résiliente ; (ii) au développement du capital humain et à la capture du dividende démographique ; (iii) à la réduction de la pauvreté et des inégalités et à l'adaptation aux changements climatiques ; (iv) au renforcement de la gouvernance et la promotion d'une administration publique moderne et efficace ; (v) à la mobilisation des ressources nécessaires au financement du développement et (vi) à l'amélioration du suivi et de l'évaluation de la stratégie.

La pandémie de la COVID a fortement affecté la mise en œuvre de cette seconde phase du PSE d'où l'élaboration du PAP 2A qui a pour objectif de rétablir la trajectoire initiale de croissance du PSE en s'appuyant sur l'objectif de la phase II et les nouveaux défis nés de la crise pour un véritable développement endogène porté par un secteur privé fort, avec l'implication de tous les acteurs.

Pour réaliser la vision et les objectifs du PSE dans le secteur des transports, le gouvernement a défini sa stratégie à travers une lettre de politique sectorielle couvrant la période 2020-2024. Cette lettre de politique sectorielle met l'accent sur la gestion et la mise en œuvre d'infrastructures de transport durables pour soutenir l'économie rurale et urbaine et faciliter les échanges au niveau régional et interrégional.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé – Mali – Kédougou qui vise à renforcer le réseau routier principal en améliorant l'interconnexion entre les différents corridors et particulièrement les sections des routes nationales à fort trafic comme celles reliant le Sud Est du Sénégal à la Guinée.

Ainsi, la réhabilitation de cet important axe sous régional contribuera de manière certaine à l'amélioration de la desserte entre le Sénégal et la Guinée, mais également permettra de réduire considérablement le coût du transport sur cet important axe international. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, les républiques du Sénégal et de la Guinée ont soumis à la Banque Africaine de Développement (BAD) des requêtes pour le financement desdits travaux.

Le projet est classé dans la catégorie 1 selon la législation Sénégalaise en raison de l'ampleur des impacts environnementaux et sociaux attendus et de la nature des activités et de la même catégorie conformément au SSI de la BAD. Pour respecter les dispositions législatives et réglementaires du pays et il a été élaboré à la phase de préparation du projet une Étude d'impact environnemental et social (EIES).

Zone d'impact du projet

La zone d'influence directe du projet est constituée des villages qui se situent le long des différents axes routiers à construire, à savoir l'axe Siling-Ségou et l'axe Ségou-Frontière Guinée. Pour ce qui est de la zone d'influence élargie, c'est le Département de Kédougou qui est considéré.

Dans le cadre de la préparation de l'élaboration du PAR et de l'EIES du projet, une mission d'information et de communication a été déroulée du 16 mars au 03 avril 2023.

Objectif de la mission d'information et de communication

Les objectifs visés à travers les rencontres d'information et de communication sont les suivants :

- ❖ Informer toutes les parties prenantes (PP) des objectifs du projet et de la mission du consultant en charge de l'élaboration du PAR et de l'EIES ;
- ❖ Expliquer aux PP l'importance de chaque mission qui sera déroulée sur le terrain dans le cadre du PAR et de l'EIES ;
- ❖ Eviter la transmission de fausses informations aux parties prenantes par des acteurs tiers et les incidence de celle-ci sur le déroulement du projet ;
- ❖ Permettre aux PP de se tenir prêtes pour le déroulement des prochaines étapes du projet ;
- ❖ Identifier d'autres parties prenantes au niveau local avec l'aide des PP rencontrées au cours de la mission d'information et de communication.

Cibles de la mission d'information et de communication

Cibles primaires : l'ensemble des personnes affectées directement ou indirectement par le projet

Cibles secondaires : Autorités administratives, autorités religieuses, leaders d'opinion, personnes influentes, Organisation de jeunes, groupement de femmes ...

Méthodologie

Communication interpersonnelle (dialogue, entretien), affiches, dépliants, transmission de l'information à travers les lieux de culte tels que les mosquées...

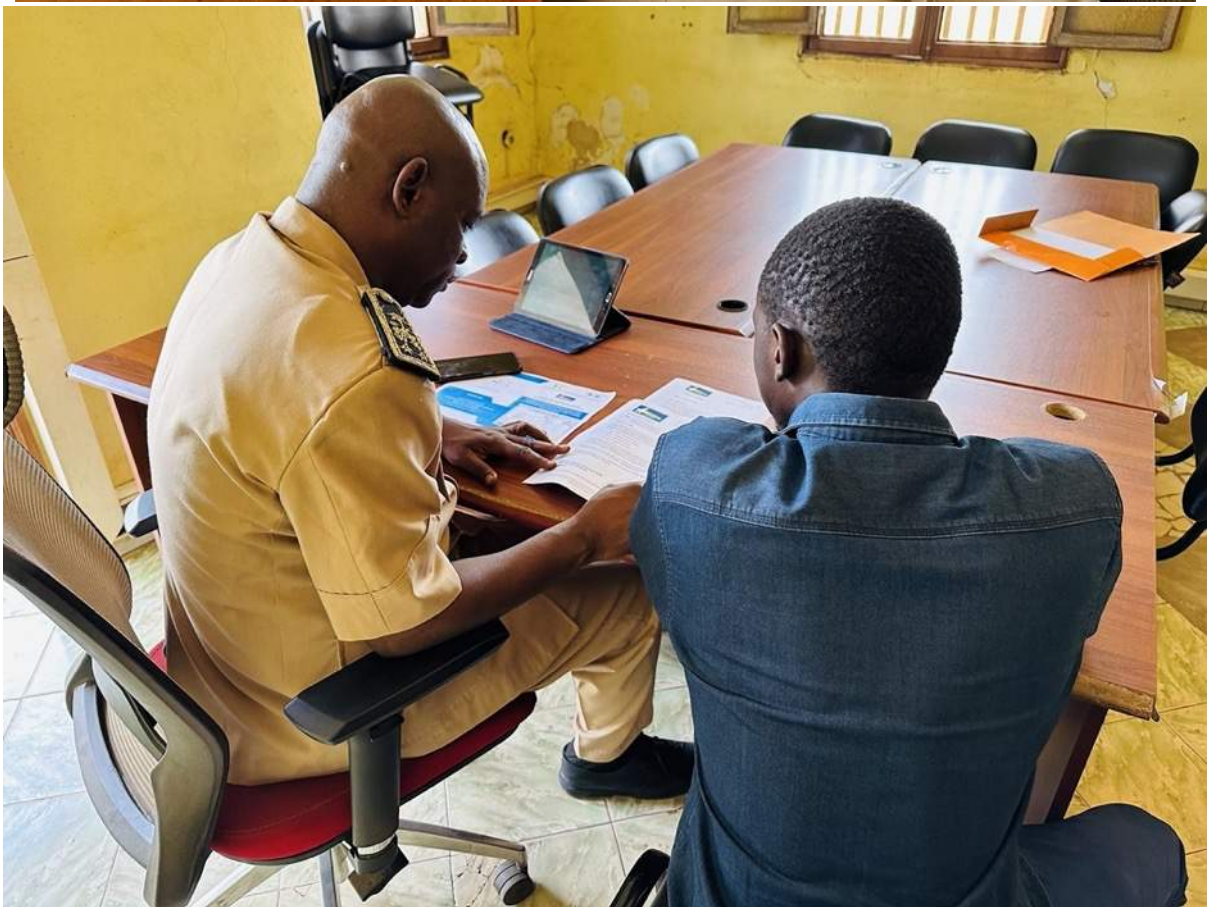
1. Rencontre d'information et de sensibilisation des autorités administratives

1.a) Préfet de Kédougou Thierno Souleymane Sow

Le 16 mars 2023, l'équipe de HPR-ANKH Consultants a débuté les activités d'informations et de communications dans les zones d'influences du projet notamment à Kédougou. Tout d'abord l'équipe s'est rendue dans les locaux de la préfecture de Kédougou en vue de rencontrer le Préfet pour lui signaler la présence des différentes équipes sur le terrain et ainsi lui présenter le projet. La formation d'un comité de pilotage de gestion des impenses étant une prérogative de son département, le préfet Thierno Souleymane Sow a tenu à rassurer l'équipe de sa disponibilité pour la bonne conduite de la mission.

La principale recommandation du préfet est d'aller en premier lieu à la rencontre du sous-préfet de **Bandafassi** ainsi que les maires des Communes de Dindéfelo et Bandafassi qui à leur tour vont informer les autres acteurs pour les travaux et enfin rencontrer les populations.

Le préfet a fait savoir à l'équipe qu'à son niveau, il va voir avec la commission élargie comment les activités vont se dérouler sur le terrain lors du recensement et faire les vérifications nécessaires. Son département fera en sorte que les enquêtes soient exhaustives et que les intérêts et les besoins des populations soient prises en compte. Il a assuré qu'il veillera également au respect des engagements tenus par les différents acteurs.



Séance d'information et de communication avec le Préfet de Kédougou Thierno Souleymane Sow

1.) Rencontre avec le sous-préfet de Bandafassi M. Lamine Diop

Selon le sous-préfet, ce projet de route est une aubaine pour les populations de cette zone et les usagers. Les avantages de ce projet sont entre autres, le désenclavement de la zone, l'augmentation du flux migratoire et du trafic sur le plan de l'intégration entre les deux Etats le Sénégal et la Guinée, l'écoulement des marchandises, l'accroissement des investissements dans le secteur touristique (les chutes de Dindéfelo sont sur cet axe). Les avantages sont énormes mais la construction d'une route occasionne le plus souvent des déplacements.

Expérience en réinstallation : Construction du barrage hydroélectrique de Samba Ngalou qui a occasionné le déplacement d'un village.

Préoccupations et contraintes

- ❖ La pollution sonore et atmosphérique,
- ❖ le non-respect des cahiers de charges par les entreprises,
- ❖ Perturbation de l'écosystème environnement,
- ❖ Risques d'entraver le parcours du bétail
- ❖ Risque de frustration du village de Badiary avec le nouveau tracé ;

Les principales recommandations du préfet sont :

- ❖ Mettre en place une cellule de veille communicationnelle pour sensibiliser et informer les populations sur l'importance de cette route mais également sur le déroulement des travaux ;
- ❖ Revoir à la hausse les barèmes d'indemnisations pour éviter de léser les PAP
- ❖ Proposer des mesures d'atténuation que les travaux vont occasionner (non-respect par certaines entreprises des normes de sécurité, soulèvement de la poussière)
- ❖ Prévoir des mesure d'atténuation de l'impact des travaux sur l'écosystème ;
- ❖ Prévoir pour le pâturage des passages,
- ❖ Privilégier la main-d'œuvre locale ;
- ❖ Mettre en place une commission départementale pour centraliser les demandes d'emploi de la main d'œuvre locale (le travail de la Mairie est de centraliser les demandes pour les transmettre à l'entreprise);
- ❖ Informer les populations de l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes et du fonctionnement de celle-ci

Gestion foncière et gestion des plaintes (y compris celles liés au VBG/EAS/HS)

En ce qui concerne la gestion du foncier, il reste du chemin à faire. La régularisation des papiers n'est pas effective, peu de personnes disposent de papier. On note une amélioration avec les sensibilisations sur l'importance de disposer des papiers de son domaine. La Mairie délivre des délibérations aux personnes voulant régulariser leur situation mais si non c'est le coutumier qui prévaut. Les projets mettent généralement en place un registre de gestion des plaintes, mais les populations méconnaissent souvent l'existence de ce registre.

Besoin en renforcement de capacité/Appui institutionnel

- ❖ Formation en gestion organisationnelle et financière au profit des femmes et des jeunes;
- ❖ Formation technique des jeunes,
- ❖ Renforcement de capacité institutionnelle
- ❖ Formation sur la sauvegarde opérationnelle de la BAD

Mesures d'accompagnement sociale/RSE

- ❖ Construire les aménagements connexes, des parcs à vaccination
- ❖ Clôturer les édifices publics notamment les écoles, les centres de santé ;
- ❖ Appuyer les cases de santé ;
- ❖ Aménager des périmètres maraîchers pour les femmes
- ❖ Doter les femmes d'unités de transformation des produits locaux



Séance de rencontre d'information et de communication avec le sous préfet de Bandafassi Mr. Lamine Diop

Les maires des différentes communes ont tous salué ce projet de construction de routes qui constitue une doléance des populations depuis les indépendances. Ils ont été unanimes sur l'impact qu'aura la construction de la route tant sur le plan du désenclavement de la zone que du développement.

Selon le Maire de Dindéfelo, les routes qui mènent vers sa Commune sont impraticables ce qui rend difficile son accès et celui de la chute d'eau.

4.) Rencontre d'information et de communication avec le maire de la commune de Bandafassi



Séance d'information et de communication avec le Maire de Bandafassi Mamadou Yero Diallo

1. Rencontre d'information et de communication dans le village de Ségou





2. Rencontre d'information et de communication dans le village de Itato



Séance d'information et de communication avec le chef du village de Itato Yero Diallo

3. Rencontre d'information et de communication dans le village de Tiankou Malal



Séance d'information et de communication avec le chef du village de Tiankou Malal Ibrahima Camara

Annexe 8 : Feuilles d'émergence mission INFOCOM

Axe Kédougou - Fongolambi



ETIENNES ET PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETAT LABE - MALI - KEDOUGOU (220 KM)

CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES / *76 fonctionnaires et Communautés*

FEUILLE DE PRESENCE

Région/Département : *Kédougou* Commune/village : *District de Fongolambi*

Date	Prénom (s) et Nom	Fonction/structure	Téléphone et e-mail	sexe		Signature
				M	F	
16/05/2013	Sakaly Kallou	Niakhassou <i>EN Fongolambi</i>	77 735 07 14	X		<i>[Signature]</i>
"	Sakou Baba Toure	Chef de village Fongo 2	77 606 05 15	X		<i>[Signature]</i>
"	Abby Souare	Chef de village Niakhan Sinthiou	77 475 33 10	X		<i>[Signature]</i>
"	Kouame Diallo	Village Keferlo	78 336 53 10		X	<i>[Signature]</i>
"	Diouane Galle		78 151 07 13	X		<i>[Signature]</i>
"	Diouane Galle	Village cap P	77 618 32 43	X		<i>[Signature]</i>
"	Diouane Galle	Village Thichou	77 545 95 06	X		<i>[Signature]</i>
"	Diouane Galle			X		<i>[Signature]</i>
"	Moumounou Galle		77 789 36 15	X		<i>[Signature]</i>
"	Souleymane Diallo	Chef de village Fongolambi	76 803 22 18	X		<i>[Signature]</i>

Axe Kédougou - Fongolombi
(Suite)



EIES ET PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETAT LABE - MALI - KEDOUGOU (220 KM)
CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES

FEUILLE DE PRESENCE

Région/Département : *Kédougou* Commune/village : *Dindéfelo*

Date	Prénom (s) et Nom	Fonction/structure	Téléphone et e-mail	sexe		Signature
				M	F	
	<i>Souty Niakhasso</i>	<i>Chef de village Timinoul</i>	<i>77 36 55 91 8</i>	X		<i>[Signature]</i>
	<i>Jan Boye Diallo</i>	<i>Chef de village Ajin Nankou</i>	<i>77 87 62 53</i>	X		<i>[Signature]</i>

Axe Siky - Ségou - Dindéfelo



EIES ET PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETAT LABE - MALI - KEDOUGOU (220 KM)
CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES

FEUILLE DE PRESENCE

Région/Département : *Kédougou* Commune/village : *Dindéfelo*

Date	Prénom (s) et Nom	Fonction/structure	Téléphone et e-mail	sexe		Signature
				M	F	
<i>18/03/2015</i>	<i>Nere Diallo</i>	<i>Chef de village Itate</i>	<i>77 70 45 37</i>	X		<i>[Signature]</i>
	<i>Joussouma Camara</i>	<i>Chef de village Timinoul</i>	<i>77 77 44 14</i>	X		<i>[Signature]</i>
<i>18/03/2015</i>	<i>Kelata Diallo</i>	<i>Chef de village Dindéfelo</i>	<i>77 60 85 27</i>	X		<i>[Signature]</i>
						<i>[Signature]</i>

Axe Séyoun - Frontière Guinée



EIES ET PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETAT LABE - MALI - KEDOUGOU (220 KM)
CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES

FEUILLE DE PRESENCE

Région/Département :
Commune/village :

Date	Prénom (s) et Nom	Fonction/structure	Téléphone et e-mail	sexe		Signature
				M	F	
12/03/23	Mamadou Diella	Chef de village Séyoun	77 959 13 76	X		
	Mamadou Diella	Chef de village Séyoun	+236 00 00 00 33 77 854 91 99	X		

Axe Tinkota - Banda fassi



EIES ET PAR DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER ETAT LABE - MALI - KEDOUGOU (220 KM)
CONSULTATIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES / Information - Communauté

FEUILLE DE PRESENCE

Région/Département :
Commune/village : Tinkota / Banda fassi

Date	Prénom (s) et Nom	Fonction/structure	Téléphone et e-mail	sexe		Signature
				M	F	
14/03/23	Alina Diella	Fils du village	783904178	X		
"	Assana Ba	Chef de village	77 706 88 77	X		
"	Kaly Sidiakho	Chef de village	77 824 07 31	X		
"	Toussaint Camara	Chef de village	X	X		
"	Koufou Camara	Frère du CV	77 666 85 92	X		
"	Machou Camara	Frère du chef	77 317 52 22	X		
"	Tamba Camara	CV	77 104 70 31	X		
"	Nombo Keita	CV	77 087 22 44	X		
"	Sina Sidiakho	Chef de village	77 570 28 53	X		